UNIVERSITÉ DE NANCY. — FACULTÉ DE DROIT

L'ŒUVRE ÉCONOMIQUE

DE

VILLENEUVE-BARGEMONT

THÈSE POUR LE DOCTORAT

PRÉSENTÉE ET SOUTENUE

Le Mardi 28 Novembre 1911, à 4 heures

PAR

Adolphe THERY

Président : M. BROCARD, *Professeur-adjoint*

Suffragants { MM GARNIER, *Professeur.*
MICHON, *Professeur.*

PARIS-LILLE
IMPRIMERIE A. TAFFIN-LEFORT

1911

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41547203_0020

UNIVERSITÉ DE NANCY. — FACULTÉ DE DROIT

L'ŒUVRE ÉCONOMIQUE

DE

VILLENEUVE-BARGEMONT

THÈSE POUR LE DOCTORAT

PRÉSENTÉE ET SOUTENUE

Le Mardi 28 Novembre 1911, à 4 heures

PAR

Adolphe THERY

ACAD. LILLE BAT. LILL.

Président : M. BROCARD, *Professeur.*

Suffragants { MM. GARNIER, *Professeur.*
MICHON, *Professeur.*

PARIS-LILLE
IMPRIMERIE A. TAFFIN-LEFORT

1911

BIBLIOGRAPHIE

AFTALION : *l'Œuvre économique de Simonde de Sismondi.*
ANTOINE : *Cours d'Économie sociale.*
Archives départementales de Lille, — A. M. 2.
Avenir (Collection du Journal l').
BLANQUI : *Histoire de l'Économie politique.*
BOURGUIN : *les Systèmes socialistes et l'Évolution économique.*
CALIPPE : *les Tendances sociales des catholiques libéraux.*
CAUWÈS : *Cours d'Économie politique.*
CHATEAUBRIAND : *Lettre inédite à Villeneuve-Bargemont.*
— *Mémoires d'Outre-Tombe.*
CHEVALIER (Michel) : *Lettre inédite à Villeneuve-Bargemont.*
CLERCQ (V. DE) : *les Doctrines sociales catholiques en France depuis la Révolution.*
COUX (DE) : *Essais d'Économie politique.*
— Cours (manuscrit) professé à Louvain.
— Discours à l'ouverture de son cours à Louvain.
DOMBASLE : *Annales de Roville.*
DROZ : *Économie politique.*
DUTHOIT : *Vers l'Organisation professionnelle.*
GERMAIN-MARTIN : *La grande industrie au XVII^e siècle.*
GIDE : *Cours d'Économie politique.*
GIDE et RIST : *Histoire des Doctrines économiques.*
GOYAU : Introduction à Delling.
ISAMBERT : *les Idées socialistes en France de 1815 à 1848.*
LAMARTINE : *Journal des Économistes.*
LÉON XIII : *Encycliques.*
LEROY-BEAULIEU : *Cours d'Économie politique.*
LORIN : *le Salariat,* notes sur la rédaction d'un Code du travail.
MARSHALL : *Principes d'Économie politique.*
MENGER (A.) : *le Droit au produit intégral du travail.*
MICHEL (H.) : *L'Idée de l'État.*

encore assez la conscience de la prodigieuse force du nombre : il n'est qu'un atôme perdu dans la « poussière d'hommes » dont parlera M. De Mun.

A cette époque des questions nouvelles se posent dont l'importance réclame un examen lent, attentif, et dont la nature même exige cependant une prompte solution ; chacun suivant son tempérament ou sa mentalité s'efforcera de résoudre à sa façon ce problème antinomique. Des hommes qui ne sont pas « du peuple » parleront pour lui, hardiment : « Le grand assaut » se prépare.

Mais pour juger cette première réaction il nous faut décrire rapidement quel est à cette époque de décisive transition l'aspect de la grande industrie, noter le jugement de l'opinion publique à son endroit et enfin dégager l'attitude, ou plutôt les attitudes de la doctrine au moment où se produit la crise qui érige contre l' « école orthodoxe » les « sectes dissidentes ».

§ I. — **Le milieu.**

Que la succession des modes industriels de production se soit accomplie suivant la courbe indiquée par Bücher (*Revue d'Economie politique* 1892) ce n'est pas à nous qu'il appartient de le rechercher ; il reste vrai dans tous les cas, qu'au début du XIX^{e} siècle la France en était parvenue à ce stade de l'évolution industrielle qu'on appelle « la Fabrique ».

Non certes que nous prétendions que la grande industrie ne remonte qu'à cette époque relativement récente, bien que « beaucoup d'économistes de notre

temps et des meilleurs aient déclaré, dit M. Germain-Martin, qu'il n'y ait pas eu d'industrie au XVIIIe siècle. » Mais à prendre les choses en bloc, il faut bien constater que c'est seulement de 1815 à 1848 que s'accomplit en France le définitif triomphe de l'usine sur l'industrie domestique, de la machine à vapeur sur le métier à bras (1).

Réduite au minimum pendant la dure époque du moyen âge où l'homme s'entoure à peine du bien-être nécessaire à toute vie humaine, c'est au XVIe siècle, grâce à l'accès soudainement ouvert de vastes continents jusqu'alors inconnus et aussi aux conquêtes françaises en Italie, que l'industrie manufacturière prend son essor. Jusqu'à Louis XIV les cours d'eau même navigables sont susceptibles d'appropriation privée et c'est dans les campagnes au long de la pente des eaux courantes que s'établissent les usines hydrauliques. Au contraire après la période troublée de la révolution et les guerres incessantes de l'Empire, lorsque suivant la pittoresque expression de Blanqui « la paix éclata », tout concourut à pousser la France dans la voie de la concentration ou l'Angleterre qui avait pu poursuivre dans le calme son évolution industrielle la précédait d'une vingtaine d'années.

Non seulement la laine, le coton, le lin pour ne parler que de l'industrie textile continuent d'être filés et tissés à la mécanique, mais maintenant

(1) « Ce serait une erreur de croire que chacune de ces formes *a éliminé* les formes antérieures : chacune a passé tour à tour au premier plan, voilà tout ;... mais, même de nos jours, toutes les formes antérieures se retrouvent encore. » Gide, *Cours d'Économie politique*, p. 173.

l'emploi de la vapeur comme force motrice vient augmenter la rapidité et l'importance des transformations.

En 1830 il n'y avait en France que 600 machines à feu ; en 1848, il y en a 5.000.

Le métier à filer le coton inventé en 1769 par Richard Arkwright s'était successivement perfectionné ; tellement qu'à l'époque dont nous parlons en substituant aux doigts des fileuses des cylindres mécaniques tournant en sens inverse, il allait changer la face de toute une industrie ; le Jacquard se développe et Philippe de Girard inventant le métier à filer et à peigner le lin suscite la création de nombreuses filatures dans l'Est et le Nord de la France.

Ainsi devient de plus en plus vraie la parole d'Adam Smith que « les ouvriers peuvent plus malaisément se passer de patrons que les patrons d'ouvriers. » Car si les nouveaux métiers produisent vingt fois plus, il suffit aussi maintenant d'un enfant pour les diriger.

Avec la division du travail, les progrès du machinisme sont poussés à l'extrême ; vers la fin de la monarchie de juillet, les chemins de fer viennent accélérer la circulation des produits ; et de ces développements parallèles la production économique reçoit un élan énergique que mesure la ligne ascendante des statistiques industrielles aux expositions de 1834-1839-1844.

Excitée par le spectacle éblouissant de la richesse anglaise « la majorité des capitalistes se précipitèrent vers les entreprises manufacturières avec une ardeur toute française... tout fut entraîné dans cette voie.

« De grandes fabriques fondées sur le système de la division du travail s'élevèrent à l'envi, et souvent à grands frais. Autour d'elles la population ouvrière ne manqua pas de se grouper et de s'accroître dans une progression rapide. On vit surgir de nouvelles villes toutes manufacturières ; d'autres s'agrandirent prodigieusement. Durant quelques années le succès parut couronner l'industrie nationale et principalement celle qui, s'exerçant d'une manière plus exclusive sur les produits de notre sol, s'attachait à satisfaire les besoins de la consommation intérieure. Mais on était allé plus loin. On voulut aussi s'élancer sur le théâtre d'une concurrence universelle. On chercha à l'aide de machines et de procédés plus économiques à rivaliser avec l'industrie anglaise (1). »

L'industrialisme dans toute cette pureté de son type existait surtout dans les régions qu'administra Villeneuve-Bargemont. Préfet à Nancy et à Lille, il a pu juger sur place ces cités nouvelles, qui ne sont suivant la parole de Ruskin que « des machines pour fabriquer, vendre, acheter ».

On trouve aux archives départementales de Lille une source de curieux documents où se reflète bien la mentalité de l'époque avec les enthousiasmes et les plaintes suscités par les phases diverses — prospérités ou crises — que traverse l'industrie. De nombreux et volumineux dossiers renferment la correspondance incessante et très complexe qu'entretenaient les industriels avec le ministère « des Travaux publics, du Commerce et de l'Industrie » et

(1) Villeneuve-Bargemont, *Histoire de l'Économie politique*, II, p. 323.

les réponses ou même les questionnaires détaillés qu'envoyait à son tour le « Bureau des manufactures ». Depuis la fin de la révolution de 1789 jusqu'en 1850 une collaboration intime s'établit entre le pouvoir central et ces hommes d'énergie souple et entreprenante qu'on a appelés fort justement des « capitaines d'industrie ». Le ministre leur envoie parfois jusqu'à des dessins de machines ou met pour eux des perfectionnements au concours.

Aussi au début du développement de la grande industrie tout le monde se réjouit-il bruyamment. Puis, hélas ! le lyrisme va diminuant pour s'achever dans la plainte. C'est que l'Angleterre se réveille de la terrible crise commerciale qu'elle a subie pendant les guerres de la révolution et de l'empire : vers 1830 par l'écoulement des énormes stocks accumulés dans ses entrepôts elle reconquiert sa position à la tête de la production mondiale. C'est ainsi que le 12 octobre 1834 M. Mimerel, au nom des industriels roubaisiens, demande des mesures de protection « pour l'industrie nationale qui est tacitement livrée à l'industrie anglaise » ; le 29 octobre, c'est M. Defrenne qui écrit au ministre « pour et au nom des 80 filateurs de Roubaix admis à l'audience de M. le Préfet » : « Est-ce avec des baïonnettes que nous pouvons faire cesser des besoins sentis par 36.000 âmes qui nous entourent ? Nous ne nous en reconnaissons pas la cruauté. »

Le peuple souffre en effet et voudrait s'agiter tant les salaires baissent. « Le nombre des ouvriers, écrit le sous-préfet d'Hazebrouck s'accroît avec la population en raison de la diminution d'aisance et de res-

sources de la classe moyenne. La concurrence produite par le grand nombre d'ouvriers fait baisser tous les salaires qui sont depuis longtemps hors de proportion avec le prix élevé des subsistances. »

Vers 1830 et 1840 le salaire moyen en France est de 2 fr. pour les hommes, 1 fr. pour les femmes, 0 fr. 60 pour les enfants ; et encore « les tisserands touchent-ils moins ! » Si bien que lorsque Villeneuve-Bargemont arriva à Lille il trouva « 31.664 indigents » sur une population totale de 70.000 habitants et nota que sur les 396.000 ouvriers de son département 163.453 figuraient sur les listes des bureaux de bienfaisance !

Au milieu d'une telle misère les chefs d'industrie ne songent cependant qu'à s'abriter contre les risques qu'ils courent dans la mêlée des affaires et affirment la nécessité et la légitimité de gros bénéfices qui ne sont que la contre-partie des aléas de la concurrence...

Parallèlement à l'organisation technique, l'ordre social a subi de profondes modifications. La spécialisation des tâches, l'accroissement de la production ont suscité autour des manufactures la formation d'une population nouvelle moins nombreuse mais plus turbulente déjà que celle des campagnes qui vient s'entasser là comme elle le faisait au moyen âge autour des châteaux-forts des hauts-barons : en l'espace de dix ans de 1836 à 1846 la population des villes de plus de 3.000 habitants augmenta de deux millions.

Entre le grand industriel tout entier à son travail intellectuel de haute direction, soucieux seulement

de l'organisation de l'outillage, de l'achat des matières premières et les salariés anonymes dont il achète l'effort, le fossé se creuse de plus en plus. Désormais le « patron », c'est-à-dire cette sorte de père adoptif de la grande famille ouvrière a disparu pour faire place à l'acheteur de travail humain. Ceux qui fournissent cette marchandise nouvelle ne sont plus les collaborateurs d'un « maître », mais au contraire se trouvent en face de l'employeur comme en face d'un acheteur, dont les intérêts sont profondément et directement antagonistes des leurs.

La prédominance même qu'assure au seul entrepreneur la possession de coûteux instruments de travail sur l'agent humain de la production qui ne possède que sa force travail, constitue un fait social nouveau : « l'artisan » est devenu l'ouvrier avec tout ce que ce mot comporte de précaire et d'instable. Dans l'ancienne industrie tout était sur un un petit modèle avec un air bienveillant de famille élargie et faute d'issue la concurrence elle-même était pacifique et organisée ; sous le régime nouveau le sort des familles ouvrières dépendra de l'intensité de la production, il sera à la merci d'un fléchissement de consommation : il ne relève plus que de la loi « de l'offre et de la demande. »

Ainsi la révolution de 1789 avait à peine sapé l'antique hiérarchie et proclamé l'égalité de tous les citoyens que les conditions économiques avaient rétabli des ordres nouveaux, de nouvelles inégalités. Bien plus les précautions même qu'elle avait prises pour empêcher le retour des corporations, se retournaient contre ceux qu'elle avait voulu protéger :

l'anarchie économique, l'isolement voulu des individus servirent à merveille les intérêts de l'aristocratie manufacturière de la Restauration.

Blanqui avec sa vigueur de style habituelle conclut ainsi son *Histoire de l'Economie politique :* « La Révolution donnait beaucoup ; elle demandait davantage... En émancipant les hommes on leur laissait leurs fers aux pieds ; la liberté allait leur devenir plus funeste que la servitude (1). » ... « Cependant, écrit Villeneuve-Bargemont, il est dans la nature de l'homme d'aimer la liberté, l'égalité et le bien-être... Il existe donc entre les puissants et les riches et les classes pauvres, assujetties au travail un principe de lutte perpétuelle destructif du principe de l'ordre social (2). »

Tel est le sombre tableau que tracent unanimement de cette époque tous les écrivains ; voyons maintenant quelle était la « doctrine » qui présidait à un semblable état de choses.

Avec le développement de la grande industrie, les trente premières années du XIX^{e} siècle ont vu le libéralisme triompher partout : comme doctrine la grandeur et la simplicité de cette science nouvelle séduiront ceux-là même qui vont se liguer contre elle (3). Dans les faits la victoire est plus grande encore peut-être ; nulle intervention de la législation, liberté entière laissée à chaque individu de disposer

---

(1) Blanqui, *Histoire de l'Économie politique*, II, p. 363-364.

(2) Villeneuve-Bargemont, *Histoire de l'Écon. politiq.*, II, p. 120-121.

(3) Sismondi et Villeneuve-Bargemont furent d'abord partisans de l'*Économie politique anglaise*.

de son temps et de son travail comme il l'entend : la libre concurrence est partout.

Que l'industrialisme ait trouvé son compte à ce régime, personne ne songe à le nier ; mais la misère des ouvriers, la survenance des crises de surproduction, la prolongation exagérée des heures de travail font se lever contre la doctrine individualiste des « disciples infidèles » qui « vont ébranler l'une après l'autre les assises de l'édifice » (1).

Est-elle donc tellement coupable ; est-elle même la seule responsable des criants abus de 1830 cette « science descriptive » à qui Jean-Baptiste Say enjoignait de ne point faire d' « exhortations » ?

Blanqui et Villeneuve-Bargemont se trouvent d'accord avec Sismondi pour l'accuser. Après avoir fait le procès de l'école anglaise, le premier constate « qu'heureusement la France a revendiqué son privilège accoutumé de défendre les droits de l'humanité et tandis que la Grande-Bretagne avance à pas de géant dans la carrière de l'industrie, nos écrivains la rappellent aux principes sacrés d'une équitable répartition des profits du travail » (2).

D'autres au contraire semblent reporter toute la faute sur les industriels et renvoyer absous les philosophes et les économistes : « Il semble, dit M. Aftalion en parlant de Sismondi qu'il s'est montré quelque peu injuste à l'égard de l'école anglaise. C'est à tort qu'il la rend responsable des abus de la pratique industrielle : ce sont les théories des économistes

(1) Gide, *Histoire des doctrines économiques.*
(2) Blanqui, *Histoire de l'Économie politique.*

qui ont subi l'influence de l'évolution industrielle qui s'accomplissait sous leurs yeux ; ce n'est pas à eux que cette évolution est due.

» Ils ont approuvé après coup ce qui s'était fait sans avoir assez de sollicitude pour les misères des travailleurs, mais ils ne sont pour rien dans le niveau si bas des salaires au début du siècle » (1).

Que prouvent ces deux opinions contradictoires sinon qu'en 1830 deux conceptions opposées de l'économie politique s'étaient fait jour : « l'Economique » et l' « Economie sociale » et qu'elles semblaient alors absolument irréductibles et définitivement ennemies.

Pour ceux qui se rallient à la première, l'économiste doit être purement et simplement le fidèle enregistreur de la réalité observable et s'interdire avec scrupule toute incursion sur le terrain de la moralité. A quel titre, dit-on, l'économiste interviendrait-il pour apprécier au point de vue de la justice l'organisation existente, la critiquer comme moralement répréhensible, en recommander une autre plus équitable ou plus morale ? Cela n'est pas son affaire. Tout au plus peut-il après avoir observé et décrit les phénomènes économiques constater les fâcheuses conséquences d'une institution ou d'un régime pour le bien-être humain, ou plutôt relever dans la pratique la violation de quelques-unes de ces « lois économiques naturelles » dont dépend selon l'école le développement des richesses, mais la justice ne le regarde pas ; comme les sciences physi-

(1) Aftalion, l'*Œuvre économique de Sismonde de Sismondi*, p. 51.

ques et naturelles l'Economie politique ne saurait être qu'amorale (1). »

En face de cette école libérale, simultanément et sous l'impulsion de la même préoccupation sociale, apparaissent trois écoles : le saint-simonisme qui semble « la première, la plus éloquente et la plus pénétrante expression des sentiments et des idées qui constitueront le socialisme au XIX^e siècle », l'école critique avec Sismodi et enfin le catholicisme social avec Villeneuve-Bargemont.

Celui-ci, en effet, prend parti dans la bataille ; mais non pas avec la fougue de Sismondi. « L'ouvrage de M. de Bargemont est l'œuvre d'un homme de bien et de talent, et d'un catholique rempli de lumières. On peut affirmer que chez cet écrivain la charité n'est pas moins ardente que la foi et que, chose malheureusement rare, l'intolérance de l'esprit ne porte aucune atteinte à la sérénité du cœur. C'est sans colère, sans fiel, sans amertume, qu'il repousse au point de vue philosophique et économique tout ce qui lui paraît faux. Ainsi non seulement, malgré leur incrédulité notoire les disciples de Quesnay... ont trouvé dans M. de Bargemont un juge intègre et plein de bienveillance ; mais personne n'avait discuté avec plus de modération, de convenance et de bonne foi que lui les doctrines d'Owen, de Fourier et de Saint-Simon. M. de Bargemont est l'apôtre de l'économie politique (2). »

Nous aurons plus loin l'occasion d'opposer aux

---

(1) E. Duthoit, *Vers l'organisation professionnelle*, p. 5-6.
(2) Blanqui, *Histoire de l'Économie politique*.

doctrines osées à la fois et retardataires de Sismondi, ainsi qu'aux curieuses et séduisantes conceptions de Saint-Simon, la doctrine de cet « apôtre. »

Nous nous contenterons donc ici de dire ce qu'était la « doctrine » de l'école au moment ou Jean-Baptiste Say coordonne en la précisant la doctrine d'Adam Smith, et avant que l'optimisme de Bastiat n'ait imprimé à l'école française (1) sa caractéristique nouvelle en métamorphosant « en lois d'or les lois d'airain » qu'avaient cru découvrir Ricardo et Malthus.

La description la plus fidèle que nous puissions trouver de cette physionomie de l'école classique, n'est-elle pas tout entière dans le « cours complet d'économie politique » que publia en 1840, Jean-Baptiste Say et aussi « dans les principes d'économie politique » de Stuart-Mill qui ne remontent qu'à 1848.

Dès les premières pages de son livre, l'économiste français remarque, non sans tristesse, « que l'on s'est imaginé trop longtemps que l'ordre social tout entier était l'effet de l'art et que partout où cet ordre laisse apercevoir des imperfections, c'est par un défaut de prévoyance du législateur. » Et après avoir rattaché à une telle conception « ces plans de sociétés imaginaires comme la république de Platon, l'utopie de Morus, il se plaint de ce que « chacun ait cru pouvoir remplacer une organisation défectueuse par une meilleure sans faire attention qu'il y a dans les sociétés une *nature des choses* qui ne dépend en rien

(1) Villeneuve Bargemont oppose l'École française à l'École chrétienne sociale.

de la volonté de l'homme et que nous ne saurions régler arbitrairement. » Pour lui l'économie politique est justement une science parce que loin de s'occuper de « systèmes inventés », d'hypothèses dénuées de preuves, elle se consacre à « la reconnaissance de ce qui est, à la connaissance des faits dont la réalité peut être établie (1). »

Science naturelle, l'économie politique sera donc amorale : « Dans un gain frauduleux, il (l'économiste) verra un déplacement de richesse, lorsque le moraliste condamnera une injustice (2). » Stuart Mill ne parle pas autrement : « L'appréciation comparative du moraliste n'a rien à faire en économie politique. » Il ne faut pas se scandaliser outre mesure de pareilles affirmations. L'économie politique telle qu'on la conçoit alors suppose l'abstraction — je dirais volontiers qu'elle n'est que la superposition de quelques abstractions qui se déduisent l'une de l'autre : Adam Smith avait le premier rompu la tradition — respectée par David Hume lui-même — qui dans l'économie politique voyait avec les vieux caméralistes allemands un art social pratique à l'usage des hommes d'Etat.

Les lois qui président au développement des nations ne sont plus providentielles, elles deviennent naturelles, elles se rapportent à des faits généraux constamment les mêmes dans des circonstances semblables. » Devant le cosmopolitisme de l'école classique la nation n'apparaît plus que comme une abstraction surannée : List et l'« Economie nationale » se chargeront de critiquer ce premier caractère.

(1-2) Jean-Baptiste Say, *Cours d'Économie politique*, t. I, introduction passim.

Sous la diversité des lieux et des temps les classiques ont cru percevoir la loi générale et constante de toute l'activité économique de l'homme : celui-ci n'est plus que l'Œconomicus, sorte d'entité qui de l'homme réel, n'a conservé d'autre sentiment et d'autre mobile que l'intérêt personnel.

Ainsi dépouillé le roi de la nature n'est plus digne de figurer au centre du monde, et par suite au centre de la science elle-même : la richesse le remplace et les traités d'économie politique sont des « chrématistiques. »

C'est l' « individu » cependant qui dans cette théorie est le seul agent possible de l'activité économique : seul à discerner son véritable intérêt, il est aussi le seul à pouvoir le réaliser !

Qu'est-il besoin dès lors d'intervention extérieure à lui ? L'Etat ou toute autre collectivité ne pourront que l'écraser en voulant mettre malencontreusement à son service leur force ignorante et maladroite.

Aussi bien ne s'agit-il pour l'homme que de produire, de produire le plus possible ; là est tout le secret du bonheur.

Mais, comme le dit M. Gide, contre une telle doctrine une réaction violente était inévitable : « Le dogmatisme intransigeant, l'optimisme parfois hors de saison de certains économistes » aurait suffi à l'amener. Ce n'était pas l'âge d'or en effet que promettait la science : le travail n'assurant qu'un minimum d'existence, le salaire soumis à l'universelle concurrence contre laquelle ni l'association, ni la coalition ne peuvent — et pour cause — réagir, toute intervention gouvernementale repoussée comme opposée à priori aux intérêts et à la « liberté » des travail-

leurs, « le chacun pour soi érigé en principe de politique sociale avec la promesse qu'il se transformerait spontanément en chacun pour tous », comme s'exprime encore M. Gide ; tel était le triste sort qu'on prédisait alors au monde du travail. Hélas la grande industrie, on l'a vu, avait déjà changé les conditions mêmes de la production et avait fait apparaître avec toute son ampleur nouvelle le difficile problème de la « répartition ». Les faits contredisaient si fort la doctrine que bon gré malgré il fallut s'expliquer. Tandis que Bastiat se réfugiait dans l'optimisme que d'autres couraient vers le socialisme, Sismondi et Villeneuve-Bargemont jetaient les bases d'une économie politique nouvelle : l'homme n'y sera plus cet être appauvri de tous ses penchants affectifs et moraux qu'avait conçu l'économie classique et les « principes égoïstes » n'exerceront plus sur lui leur impulsion constante et exclusive : un élément éthique dirige et soutient cet « art social » qu'ils prêchent au monde industriel moderne.

Avec ce changement de point de vue l'homme reprend le pas sur la richesse, la morale rentre dans le domaine jusqu'alors interdit de l'économie politique et la notion de la loi même sera changée. Tous les grands principes qui résument la doctrine classique, l'optimisme basé sur le libre jeu de la concurrence individuelle, la croyance à un certain déterminisme social, la restriction extrême des fonctions de l'Etat seront vivement combattus...

« Les dernières années de la restauration, dit M. Thureau-Dangin, étaient une époque curieuse où

toute nouveauté éveillait l'attention, une époque féconde où tout germe fructifiait, une époque sonore où toute parole avait de l'écho. »

Jamais d'ailleurs les semeurs d'idées ne furent plus nombreux, plus séduisants, ni mieux entourés de disciples d'élite. Aussi bien l'heure est propice : au-dessous de la bourgeoisie régnante qui possède et qui vote, les masses profondes de plus en plus nombreuses que fait vivre la seule industrie et qui au point de vue politique sont hors du « pays légal » réclament un peu plus d'égalité, c'est-à-dire « l'amélioration du sort des masses partout si souffrantes, des lois de protection pour le travail d'où résulte une plus équitable distribution de la richesses commune » et aussi demandent « qu'une législation sans entrailles, refuge éternel du privilège que vainement on s'efforce de déguiser sous des noms menteurs, ne repousse plus de toutes parts le pauvre dans la misère (1). »

La bourgeoisie, elle, est le plus souvent instruite, laborieuse et honnête. Le bon sens ne lui manque pas d'ailleurs ; et lorsqu'on se moquera d'elle, c'est sous les traits de « M. Prudhomme » qu'on la représentera. Mais on l'accusait, non sans raison, d'être quelque peu matérialiste ; l'activité économique la prenait toute entière et il n'y a plus que fort peu de place en elle pour les sentiments généreux et sympathiques.

C'est l'époque des « hommes d'ordre » que la préoccupation exclusive de l'intérêt personnel pousse à prêcher le respect des lois et de la propriété, mais qui

(1) Lecanuet, *Montalembert*, p. 154.

ne songent guère à leurs ouvriers dont Vuillermé mettra brusquement en lumière le triste état physique et moral. Chez les meilleurs sans doute, il y a bien quelque compassion ; mais en général on ne trouve dans la « classe éclairée » qu'indifférence égoïste, mépris bienveillant ou crainte irraisonnée à l'égard des « classes inférieures » : la bourgeoisie avait selon le mot de Thureau-Dangin « succombé à la tentation du veau d'or ».

Un pareil état d'âme inquiétait jusqu'à M. de Sacy et amenait Théodore Jouffroy, lui qui avait écrit « comment les dogmes finissent », à proclamer à la Chambre des députés, le 18 mars 1834 que « le christianisme avait jeté dans la société... un ordre moral, c'est-à-dire un ensemble de vérités sur tous les points qui intéressent le plus l'homme et la société. » Puis, constatant que cet ordre moral avait été ébranlé, l'orateur ajoutait : « Le vide laissé par cette immense destruction est partout... ce vide, il faut le remplir... telle est la profonde, la véritable cause de l'inquiétude sociale (1). »

D'ailleurs le moment approche du réveil de l'idéalisme social. Le profond souci d'améliorations matérielles et morales qui se fait jour donnera naissance à quatre courants parallèles ; mais tandis que le criticisme de Sismondi ne sera connu et apprécié que bien plus tard, le saint-simonisme, le fouriérisme et le catholicisme social vont se partager l'opinion. Le premier, « fils rebelle du XVIII^e siècle qu'il combat »,

(1) Cité par Thureau-Dangin, *Histoire de la Monarchie de Juillet*, II, p. 351.

empruntant à Voltaire et à d'Alembert l'indifférence pour la morale et la passion de la science, veut créer un « nouveau christianisme » et le fouriérisme est à la base de toutes les insurrections de la restauration et de la monarchie de juillet.

Lamennais et ses amis au contraire transportent sur le terrain social « cette sorte de souplesse dont l'Eglise a donné tant de preuves et qui lui a permis sans rien abandonner de son immutabilité divine de s'adapter lors de chaque grande révolution aux états nouveaux de la société politique (1). »

Attentifs au rapide développement de l'industrialisme naissant, ils s'effrayaient de le voir coïncider avec le triomphe de certaines doctrines économiques qui ne considèrent dans le pauvre « qu'une machine à travail dont il faut tirer le plus grand parti possible dans un temps donné et mesurent son utilité sur ce qu'il produit, comme elles mesurent l'utilité du riche sur ce qu'il consomme (2). »

En même temps que le « solitaire de la Chesnaie », le prince-archevêque de Rouen, Monseigneur de Croÿ fait entendre sa voix pour défendre les jeunes ouvriers avant que la loi de 1841 ne vienne lui donner une satisfaction au moins théorique : « Pauvres petits enfants ! que les lois se hâtent d'étendre leur protection sur votre existence et que la postérité lise avec étonnement sur le front de ce siècle si fier de lui-même qu'en ces jours de progrès et de découvertes, il fallut une loi de fer pour défendre de tuer les enfants.

(1) *Avenir*, du 15 octobre 1830, 1er numéro.

(2) Deuxièmes mélanges sur l'Observation du Dimanche.

Sur l'extrême faiblesse pèse l'extrême oppression. Je dis que cet état de choses est révoltant pour la mentalité de notre pays et que s'il faut blâmer quelqu'un, ce sont ceux qui appellent cela du progrès et de la liberté, et les autres qui absorbés par de misérables questions personnelles n'ont pas d'entrailles pour les véritables besoins de la patrie (1). »

De Coux d'abord à l'*Avenir* « puis dans l'*Univers* et le futur Monseigneur Gerbet parlent et écrivent dans le même sens. Mais le cri de défi le plus éloquent jeté à l'économie politique anglaise c'est sans doute celui de Lamartine à qui Bastiat essaya de répondre dans le *Journal des Economistes* de façon fort embarrassée : « Il y a en économie politique deux écoles, dit le poète, une école anglaise et matérialiste qui traite les hommes comme des quantités inertes, qui parle en chiffres de peur qu'il ne se glisse un sentiment ou une idée dans ses systèmes ; qui fait de la société industrielle une espèce d'arithmétique impossible et de mécanisme sans cœur, où l'humanité n'est qu'une société en commandite, où les travailleurs ne sont que des rouages à dépenser et à user au plus bas prix possible, où tout se résoud par perte ou gain au bas d'une colonne de chiffres, sans considérer que ces quantités sont des hommes, que ces rouages sont des intelligences, que ces chiffres sont la vie, la moralité, la sueur, le corps, l'âme de millions d'êtres semblables à nous (2). »

« Il y a une autre école née en France dans ces

(1) Monseigneur de Croÿ, *Mandement de 1838*, cité par Montalembert à la Chambre des Pairs.

(2) *Journal des Économistes*, X, p. 212.

dernières années des souffrances du prolétaire, des égoïsmes du manufacturier,... des rêves anticipés d'une époque entièrement idéale. » C'est du fouriérisme que parlait Lamartine ; « cette école porte en soi de grands trésors : un principe, l'association ; une vertu, la charité des masses... Nous n'appartenons ni à l'une ni à l'autre de ces écoles. Mais l'une manque d'âme, et l'autre seulement de mesure... Nous faisons entre elles la différence qu'il y a entre une cruauté et une illusion, et nous empruntons pour la solution de la question des salaires à l'une, la lumière des calculs, à l'autre la chaleur de la charité (1). »

Le courant était si fort que le *Journal des Economistes*, dès 1843, après que l'énergie des interventionnistes eût arraché aux chambres la loi de 1841, crut devoir écrire : « Oui, il faut organiser le travail si l'on entend par là qu'il faut reconnaître à la liberté du travail des limites qui ne manquent à aucune puissance de la terre... Ainsi une loi récente a bien fait de limiter le travail des enfants dans les manufactures parce que le pouvoir financier et manufacturier doit respecter la liberté morale et intellectuelle de l'enfance. Ainsi les droits des individus n'auront rien à perdre si notre législation s'améliore en donnant à l'esprit d'association quelque véhicule et en l'entourant de plus de faveur et de garanties (2). »

Et ceci semble bien n'être que la réponse presque inattendue que faisait le *Journal des Economistes*,

---

(1) *Journal des Économistes*, X, p. 212.

(2) *Journal des Économistes*, IV, année 1843, p. 365.

à la question que lui avait posée quelques mois auparavant M. de Laffarelle ancien magistrat : « Faut-il organiser l'industrie, et sur quelles bases doit reposer cette organisation ? » Celui-ci avait clairement compris à quel point de vue il fallait se placer pour résoudre le problème de cette législation d'exception qu'est la protection du travail : « Il faut le dire bien haut et ne pas dévier de ce point de départ : toute organisation de l'industrie doit avoir en vue le sort de l'ouvrier ; améliorer sa condition matérielle et morale, le forcer à la prévoyance, empêcher que par l'effet d'une crise commerciale et grâce à l'imprudence du fabricant il ne se trouve réduit à l'inaction, à la misère du jour au lendemain. Voilà le but qu'il faut se proposer ; la question est là, et non ailleurs (1). »

M. de Laffarelle ne veut pas d'ailleurs des corporations d'autrefois, vers lesquelles Sismondi se tourne cependant, « parce qu'elles étaient une réunion d'hommes privilégiés et protégés par le monopole le mieux établi. » Le journal ne partage pas « les nobles illusions de M. de Laffarelle », ses « généreux rêves » et cependant l'expérience a bien montré qu'ici encore le rêve était bien plus vrai que la « réalité observable »...

Pendant qu'on prenait ainsi nettement parti pour leur cause, que pensaient les ouvriers ? Nous n'avons pas malheureusement sur ce point important beaucoup d'appréciations émanant des ouvriers eux-mêmes : les travailleurs de la grande industrie n'ont pas eu leur Agricol Perdiguier. Mais il existe sur la pré-

(1) *Journal des Économistes*, IV, année 1843, p. 332.

paration du mouvement de 1848 à Lyon des documents curieux qu'un ouvrage récent vient de mettre au jour (1).

Dans « la cité des insurrections à caractère social », comme dit Georges Renard, nous trouverons dans toute sa plénitude la mentalité caractéristique de l'ouvrier d'alors : « Les confessions d'un prolétaire », les « chansons de Pierre Dupont », nous montrent moins un révolté vindicatif qu'un « mystique à la fois optimiste et triste, un rêveur disposé à la tendresse ».

S'il est sujet à des colères sombres, à des résolutions désespérées, il est complètement dépourvu de haine ; et c'étaient des troupes affamées qui derrière le drapeau noir réclamaient en 1831 « du travail ou la mort ».

Du reste, cette émeute d'ordre purement économique amena les républicains à s'occuper des revendications ouvrières ; si bien qu'en 1834 la société des Droits de l'homme faisait alliance avec les mutualistes. Mais les ouvriers avaient souvent tenté à maintes reprises d'avoir un organe qui leur fut propre: de 1830 à 1848 paraissent successivement neuf journaux différents ! Très divisés sur les moyens à employer, fouriéristes et communistes travaillent également chacun à leur façon à la solution du problème social ; en but aux perpétuelles tracasseries du parquet, ils se réfugient dans des sociétés secrètes dont les militants préfèrent mener contre les industriels une « guerre sourde et implacable », que

(1) F. Dutacq, *Histoire de Lyon pendant la Revolution de 1848*, Paris, Cornely, 1910.

d'essayer vainement de créer un parti unique et puissant.

Il ne pouvait d'ailleurs en être autrement : depuis 1815 les ouvriers usaient sans doute « des formes nouvelles que la philanthropie politique leur destinait, mais n'étaient pas gagnés (1)... » « Alors ; on leur fit sentir toutes les pointes dont les lois de compression étaient armées ; au début on n'avait pas appliqué la loi du 22 germinal, an XI..., mais une ordonnance du 25 mars 1818 va remettre la loi en vigueur ; déjà le livret est rétabli..., ainsi la classe ouvrière fut livrée aux sociétés secrètes (2). » Telle est bien l'opinion de M. Thureau-Dangin « l'empire tombé, la paix revenue... c'est du côté du patron que l'Etat allait pencher plus fortement que jamais, quand le système censitaire aurait remis à la bourgeoisie la réalité du pouvoir ». Et cela arriva dès 1830.

La nouvelle monarchie n'avait pas la faveur populaire ; aussi les chefs du mouvement républicain purent-ils facilement attirer les ouvriers dans leurs « clubs » pour fomenter les émeutes qui éclatèrent de ci de là, durant toute la monarchie de juillet. La plus importante fut celle de Lyon en octobre 1831, qui transforma la Croix-Rousse en une citadelle, d'où la population « ordinairement timide » des canuts, tint en échec pendant plusieurs jours les attaques des dragons et de l'artillerie.

Le gouvernement répondit à l'émeute sans cesse imminente par la loi du 10 avril 1834 qui appliquait

---

(1) *Histoire socialiste*, XVII, p. 93.
(2) *Histoire socialiste*, XVII, p. 94.

les dispositions de l'article 291 du Code pénal aux associations de plus de vingt personnes et édictait des peines sévères pour ceux qui contreviendraient à ses dispositions. Comme il fallait s'y attendre le peuple répondit par l'émeute des 13 et 14 avril 1831.

Et la monarchie de juillet, au moment où elle s'occupait de résoudre la question si importante des « avances et retenues » faites par les patrons sur les salaires tombe au moment même « où elle entrait un peu plus résolument dans les intérêts du travail (1). »

Telles étaient les différentes nuances de l'opinion publique vers 1830.

Pour juger le rôle d'un Villeneuve-Bargemont ou d'un Sismondi, il faut se rappeler que ces hommes écrivaient à un moment où les cadres des différentes écoles étaient bien plus étroits qu'aujourd'hui, et où le grand mouvement législatif en matière d'organisation du travail qui devait aboutir à une autre sorte de « droit commun européen » comme s'exprime M. Pic, n'était pas encore commencé. Nombre de libéraux admettent aujourd'hui certaines formes de réglementation ; mais à cette époque les intransigeants étaient moins rares non seulement dans le camp des disciples de Jean-Baptiste Say, mais aussi dans les rangs de leurs adversaires qui parfois combattent l'école anglaise avec une ardeur exagérée. La réglementation du travail et de l'association était bien celle qui résultait des lois des 2, 17 mars 1791 et des 14 et 17 juin de la même année, puisque la législation du Consulat et de l'Empire, « hostile aux

(1) P. Pic, *Traité de législation industrielle*, p. 83.

salariés de tout ordre (1) », avait rendu inutiles les atténuations que l'arrêté du 10 thermidor, an XI et la loi du 18 mars 1806 avaient tâché d'apporter à l' « anarchie » occasionnée par « la brusque disparition du régime corporatif (2). »

L'idée — grande et généreuse sans doute — de l'Assemblée constituante, avait eu en pratique des résultats sur lesquels aujourd'hui tout le monde est à peu près d'accord et que M. Gide dans sa conférence sur « concurrence ou coopération » juge bien selon l'opinion générale sur les dangers de la concurrence illimitée.

Chose curieuse, la législation révolutionnaire qui se préoccupa d'organiser l'assistance dans l'intérêt des masses indigentes, a édicté au contraire une législation du travail rigoureuse : et le Code civil n'eut qu'à la consacrer dans les deux fameux articles 1780 et 1781.

Si parfois les économistes se montrent violents, c'est que la situation des classes laborieuses était vraiment pénible, et il faut voir dans leurs exagérations la preuve de la profonde ardeur qu'ils apportaient à faire rentrer dans le droit commun l'ouvrier qui ne pouvait recourir à la preuve testimoniale, même en matière n'excédant pas 150 fr. pour établir le montant de ses gages ainsi que le chiffre des avances faites par le maître, tandis que celui-ci était cru sur son dire pour la quotité des gages, le paiement des salaires de l'année échue, et le montant des avances.

---

(1) P. Pic, *Traité de législation industrielle*, p. 83.

(2) Levasseur, *Histoire des classes ouvrières*, II, p. 97.

Parmi ceux qui travaillèrent à ramener dans les rapports entre employeurs et employés l'égalité civile une place doit être réservée à Villeneuve-Bargemont.

§ II. — L'Homme.

Jean-Paul-Alban de Villeneuve-Bargemont appartient à une vieille et illustre famille « où les talents, les vertus, les services sont héréditaires (1). » Du XII[e] siècle à nos jours elle n'a cessé de produire des hommes qui laissèrent dans l'histoire la trace au moins légère de leur passage : à l'Eglise, elle donna des saints, des évêques, des moines et à la chevalerie, des grands maîtres de Saint-Jean de Jérusalem (2).

Né le 8 août 1874, à Saint-Aubant (Var) notre auteur connut dans son enfance cette « vie de la noblesse qui restait dans ses châteaux. » Cette existence d'ailleurs ne manquait pas de pittoresque, non plus que la région ou les jeunes Villeneuve se promenaient à douze placés « deux par deux dans les panniers d'un mulet le long des précipices de la partie orientale de la Provence.

Le grand-père « un vieil officier de marine était le type du gentilhomme campagnard, digne de figurer dans les romans de Walter Scott » : « Singu-

(1) *Annales de la charité*, 1850, p. 481.

(2) Romée de Villeneuve, — Romée le Grand — fut un des principaux personnages du temps de Saint-Louis; possesseur de vingt-neuf fiefs, diplomate heureux, il protégea les artistes et les poètes donnant toute sa vie un tel exemple d'intégrité et d'austère justice que Dante l'immortalisa en le chantant dans son *Paradis*. Louis de Villeneuve, compagnon d'armes et ami de Gaston de Foix et de Bayard, se distingua si fort à Marignan que François I[er] en fit le « premier Mar-

lièrement jaloux de ses droits féodaux », régentant en despote sa nombreuse et patriarcale famille, « il gardait dans toute leur vigueur les habitudes nobiliaires. » A la veille de la révolution, ses petits-fils « en habit avec une petite épée, culottes courtes et bas de soie« allaient recevoir avec exactitude l'encens à la messe (1). »...

Ainsi les premières années de cet économiste hardi, qu'on range d'ordinaire parmi les socialistes, s'écoulèrent dans ce décor suranné, mais séduisant encore, entre un père froid et réservé, une mère « véritable trésor de tendresse et de dévouement » et un jeune abbé fort brave homme au demeurant, mais qui « ne savait pas grand chose et jouait plus avec nous qu'il ne nous faisait travailler, » raconte Joseph de Villeneuve.

Dans cette vie calme et uniforme où la seule distraction était de recevoir une fois par mois le mercure de France, un orage éclata soudain : c'est Robes-

---

quis de France ». Récemment encore à Trafalgar, en Crimée, au Maroc, des Villeneuve combattent à la tête de nos troupes... Et cependant c'est à l'administration, à la marine et à la littérature que par dessus tout ils s'adonnèrent. Mais tandis qu'autour d'eux les institutions et les régimes se succèdent, à travers tant de fortunes diverses, dans les charges les plus différentes, une tradition se perpétue intacte chez les représentants de cette race : le culte des lettres, l'esprit de tolérance, l'amour des pauvres et des souffrants. Dans une telle lignée notre auteur est loin de faire tache et même ce vif amour de la justice et de la charité qui était pour lui comme un bien de famille, il l'exerça dans des formes neuves où se révèle bien l'exacte compréhension qu'il eut de son époque de rude transition.

(1) Ces détails sont tirés d'un livre très curieux que M. le vicomte Alban de Villeneuve-Bargemont a bien voulu communiquer. Ce sont les *Souvenirs de soixante ans*, du comte Joseph de Villeneuve, frère de celui qui nous occupe. On y trouve des renseignements intéressants sur la vie des préfets sous la Restauration et sur le monde officiel de cette époque.

pierre qui arrive : « Citoyen Villeneuve, aimes-tu la république ? » interroge-t-il, « Marchand qui perd ne peut rire, « répond le ci-devant comte de Villeneuve, la révolution m'a pris ma fortune, l'état de mes enfants et si je te disais que je l'aime, tu ne me croirais pas. » — « Ta franchise me plaît, retourne chez toi, conclut le révolutionnaire... »

C'est à travers de pareilles scènes d'émeutes sanglantes où « la mort sous toutes ses formes était la seule perspective de tout ce qu'il y avait d'honnête en France », que Villeneuve-Bargemont parvint à l'adolescence.

Et pourtant, il ne garda pas rancune à la révolution ; d'ailleurs, il aurait eu tort, car des sept garçons qui attendaient dans cette retraite forcée les temps meilleurs d'un pouvoir fort, cinq devaient fournir des carrières brillantes (1) ; et sans doute, c'est bien lui qui de tous est au premier rang.

Son instruction n'avait été ni meilleure, ni pire que celle de ses frères, dont il partagea d'abord la vie austère pour entrer activement dans l'administration à vingt ans. Son frère aîné, venant d'être nommé sous-préfet, l'emmena avec lui à Nérac, d'où peu de temps après son travail et son intelligence le faisaient appeler au Conseil d'Etat ; mais ce n'est qu'en 1811 qu'il est nommé sous-préfet à Zéricksée et que commencent pour lui ces pérégrinations que l'empire imposait à ses fonctionnaires les plus sédentaires en

(1) Christophe, écrivain, fut préfet notamment à Marseille ; Emmanuel, également préfet en dernier lieu dans la Somme ; Jean-Paul Alban dont nous parlons ; Louis son frère jumeau et comme lui Membre de l'Institut ; Jean-Baptiste, capitaine de vaisseau et neveu du vaincu de Trafalgar avec qui il combattit.

apparence. On est surpris qu''à travers les difficultés et les fatigues de telles charges dans des provinces réduites par la guerre à la plus extrême misère, malgré « une correspondance énorme », il ait pu encore avec une santé chancelante se consacrer tout entier à l'étude des questions sociales et au soulagement de la misère.

Pourtant il possédait au suprême degré et harmonieusement combinés les dons si opposés d'énergie et de bonté, d'optimisme éclairé et de mélancolie qui tous le poussaient à agir sans cesse. Il existe de lui au château de Davenescourt un de ces portraits dont on dit volontiers qu'ils parlent : les traits sont beaux, d'une élégance grave et un peu austère à laquelle ajoute encore l'habit bleu constellé de plaques. La physionomie est attirante malgré sa tristesse à cause du grand air de bonté répandu en elle : il est bien l'homme du *Livre des affligés* dont Silvio Pellico le félicitait au nom de tous ceux qui lisaient « avec fruit, avec consolation », cet ouvrage si sympathique, si rempli de charité et de foi (1). »

Mais ce ne sont pas ses propres déboires qui l'attristaient ainsi : préfet successivement dans toutes les grandes villes de France où il laissa « un doux et ineffaçable souvenir », il avait bien dû sans doute briser sa carrière en 1830 ; mais sa haute influence au Parlement, son entrée à l'Institut, sa vieillesse si activement studieuse l'auraient consolé. Ce dont il souffrit toute sa vie, c'est de la misère des autres et s'il écrivit ses cinq volumes d'Economie politique

(1) *Lettre inédite* communiquée par M. de Villeneuve.

c'est parce qu'il « se sentit entraîné par les inspirations de son cœur à sonder et à adoucir les plaies et les douleurs. » (1) Catholique sincère, homme de foi pratique, s'il ne figure ni lui ni aucun de ses frères parmi les quatre Villeneuve qui sont de la Congrégation, il est en revanche au nombre des fondateurs de la « Société d'Economie charitable » à laquelle M. Ferdinand Dreyfus rendit récemment un hommage mérité (2)... plusieurs fois même il collabora aux *Annales de la Charité.*

Ses idées politiques ne sont pas moins nettes. Né quelques années plus tôt il eût fait la nuit du 4 août ; et il serait piquant de rapprocher des célèbres pages de Taine sur les privilégiés ce qu'écrivait cet homme qui avait vu s'évanouir autour de lui ses privilèges : « Un événement aussi immense que la révolution de 1789 ne pouvait être l'effet de causes simples et instantanées, pas plus que l'œuvre de quelques hommes et d'une génération. » Il en fait remonter les causes jusqu'au moment où la monarchie absolue détourna le « développement libre et naturel de l'élément catholique » qui eut sans doute conduit « par degrés et avec sagesse le royaume aux conditions d'une monarchie tempérée » au profit d'intérêts égoïstes. Il blâme ces temps où « la puissance dangereuse des grands vassaux de la couronne est remplacée par le despotisme sanglant d'un Richelieu ».

« C'est ainsi que depuis des siècles les pouvoirs

(1) *Annales de la Charité*, 1850.
(2) *L'Assistance sous la seconde République.*

publics et les générations s'étaient légué des abus et des fautes et leurs amères conséquences et que tous plus ou moins directement ont concouru à détruire l'ouvrage d'autres siècles en arrêtant les améliorations que l'esprit religieux, les besoins progressifs, les lumières et les vœux de la nation s'accordaient pour indiquer et pour réclamer. (1) »

Ecoutons maintenant son réquisitoire contre la noblesse. Tout d'abord Villeneuve-Bargemont signale « ce fait saillant qui ressort de toutes les pages de notre histoire moderne : c'est que presque toutes nos diverses réactions politiques ont pour origine des questions financières. Or, c'est surtout l'inégalité de la répartition des charges qui a toujours donné naissance au mécontentement des peuples.

« Nous n'hésitons pas à avouer que cette inégalité était condamnée dans son principe par l'esprit catholique dont l'essence est la justice et la charité l'ancienne noblesse avait pour première prérogative celle de répandre son sang pour la défense de l'Etat. Elle avait à sa charge une partie de l'administration, l'entretien des prisons et des enfants trouvés... Le service militaire n'était guère récompensé que par des distinctions purement honorifiques. C'est par ces motifs autant que par esprit de corps et antiquité de possession que la noblesse se montrait jalouse de ses privilèges en matière d'impôts et l'on voit par leur origine qu'ils étaient fondés en raison et en justice (2). »

---

(1) *Histoire de l'Économie politique*, II, p. 100.

(2) *Histoire de l'Économie politique*, II, p. 101.

« Toutefois, il faut bien reconnaître que depuis longtemps le principe glorieux et utile de l'institution de la noblesse avait été profondément altéré.

» Surtout la transformation de la noblesse guerrière en noblesse de cour opérée par Louis XIV avait détruit tout le prestige attaché jadis à cette portion gardienne et toute chevaleresque de la société... La hauteur nuisible et inutile à l'Etat de plusieurs de ses membres avaient jeté sur le corps tout entier la défaveur.

» L'origine glorieuse et légitime du privilège n'étant plus réveillée dans les esprits, on ne s'apercevait plus que de l'abus ; et la noblesse n'apparaissait plus... que comme une caste hautaine oppressive et onéreuse, c'est-à-dire une superfétation inutile du l'arbre social (1). »

S'il est un peu banal de voir un homme probe juger ainsi ses amis, il est plus surprenant de le voir rendre au tiers-état un hommage éclatant et imprévu.

« Le tiers-état avait acquis depuis le règne de Louis XIV un grand accroissement de lumières, de fortune et par conséquent d'importance sociale et politique. La banque, le commerce, l'industrie, les capitaux, les richesses mobilières lui appartenaient. Il avait outre le privilège de la science du droit civil, celui d'exercer des professions utiles et lucratives et de nombreux emplois dans toutes les parties de l'administration.

» De son sein étaient sortis la plupart des écrivains, financiers, économistes, publicistes ou hommes de

(1) *Histoire de l'Économie politique*, II, p. 101.

lettres qui dirigeaient l'opinion publique de Paris et des provinces (1). »

Cependant Villeneuve-Bargemont est loin d'être républicain : l'idéal auquel il aurait voulu voir tendre les efforts réunis de la nation, de l'assemblée et du roi, c'était la monarchie constitutionnelle : « Ainsi en droit et par la tradition, il existait une constitution en France, mais en fait tout était soumis à l'arbitraire. Or, il était naturel de conclure de cette situation irrégulière et fausse que le temps était arrivé de mieux définir les pouvoirs, les droits et les devoirs de tous les membres de la société et de régulariser l'institution politique par laquelle les intérêts de chacun devaient être légalement garantis et représentés (2). »

Royaliste convaincu, il est aussi et par-dessus tout un légitimiste ardent et militant.

Son amour du loyalisme allait même si loin que le romanesque qui semblait devoir manquer à cette vie si bien ordonnée y fit soudain irruption.

Les amateurs de la « petite histoire » savent sans doute seuls que la duchesse de Berry porta pendant quelques mois — et les plus mouvementés de sa vie — le nom de Villeneuve-Bargemont et qu'elle passa pour la femme de notre économiste. « On a déjà beaucoup écrit », raconte celui-ci dans un mémoire inédit sur cette « tentative dans laquelle beaucoup d'esprits ne voient encore qu'un acte de témérité irréfléchie, l'entraînement d'une imagination chevaleresque ou

(1) *Histoire de l'Économie politique*, II, p. 109.
(2) *Histoire de l'Économie politique*, p. 3.

le mouvement plus passionné que prudent d'un cœur maternel » ; mais nul n'y fut plus étroitement mêlé que lui. Tandis que Châteaubriand était nommé membre d'un gouvernement secret, le vicomte de Villeneuve recevait le brevet de commissaire royal. Sa foi était plus vive que celle de son ami, dont les Bourbons avaient « éclairé » la fidélité et qui ne le cachait pas. « Je ne crois plus à la société... continuez, Monsieur, à employer vos talents à des œuvres de piété et de morale puisque vous avez le bonheur d'avoir encore une foi politique ; désormais la foi religieuse me suffit, et celle-là ne voit d'avenir qu'au-delà de la tombe (1). »

Le 3 mai 1832 dans un décor romantique au possible Villeneuve monta dans la voiture de « Madame ». Celle-ci munie d'un passe-port répondant au nom et au signalement de M^me^ de Villeneuve, prit place en face de son pseudo-mari, tandis que le duc de Lorges endossant une livrée s'improvisait cocher. » En Vendée « commanda la duchesse » (2). On sait ce qui advint.

Après le définitif écrasement de ses espérances légitimistes le vicomte de Villeneuve continua dans le calme son rôle au Parlement, où malgré sa timidité et la faiblesse de son organe, il joua d'après les contemporains un rôle peu en rapport avec la rareté de ses interventions. Il s'éteint à Paris, le 8 juin 1850, laissant partout « la réputation d'un homme rempli de l'amour du bien public, servi par un profond

(1) Chateaubriand, *Lettre inédite à Villeneuve-Bargemont.*

(2) Voir pour les détails la relation de l'Équipée de la duchesse de Berry, par Villeneuve-Bargemont.

savoir et par une intelligence pénétrante et exercée (1). » Voyons maintenant comment il devint préfet, député, économiste.

« Je voudrais avoir autant de Villeneuve qu'il y a de départements en France, j'en ferais quatre-vingt-six préfets », disait Louis XVIII des quatre frères Villeneuve qu'il avait placés à la tête de son administration. L'éloge est beau, mais ne nous surprend pas outre mesure. Notre économiste et ses frères étaient de la rude école de ces administrateurs énergiques et sagaces qu'avait formés l'empire et dont la restauration hérita fort à propos (2).

« Entré de très bonne heure dans une carrière qui fournit à l'observateur les occasions les plus fréquentes et les plus sûres d'étudier les véritables besoins des hommes », il exerça en 1811 ses premières fonctions comme « auditeur au Conseil d'Etat, sous-préfet à Zeriksée (3), chef-lieu d'un arrondissement des « Bouches-de-l'Escaut » (département que venait de tailler dans les Pays-Bas la conquête napoléonienne). Il a vingt-sept ans, il ne connaît pas encore Malthus, mais il a lu Say, Adam Smith (4) et « les rapports brillants que l'on publiait de toutes parts sur la prospérité de l'Angleterre. »

---

(1) *Annales de la charité*, 1850.

(2) *Biographie de la famille de Villeneuve*, par A. B.

(3) Ces deux titres ne font qu'un, de même plus tard, il sera « Conseiller d'État et Préfet du Nord ».

(4) M. Monicat affirme dans sa thèse que Villeneuve-Bargemont fut en rapports personnels avec Smith ; il a malheureusement égaré les documents qu'il possédait sur ce sujet et n'a pu nous les communiquer.

C'est au contact de la réalité, c'est à voir la misère toujours identique à travers tant de pays divers de climat, de mentalité, de population, qu'il fut contraint de changer d'avis : de Zericksée à Lille l'évolution se dessine nettement.

La Hollande lui apparut comme « bien malheureuse sous la domination française qui se faisait parfois pesante et sévère ». Le commerce, la pêche étaient abandonnés « tous les efforts, tous les capitaux s'étaient reportés vers l'agriculture : les travaux des champs et l'esprit d'association si fécond en prodiges dans cette contrée qui lui doit sa conservation et même son existence soulageaient efficacement la misère. »

Il s'essayait à soulager les « souffrances réelles de ce peuple qui supportait sa destinée avec une résignation touchante et courageuse », lorsqu'il fut inopinément transféré à Lérida. Le voilà, de ce chef, préfet des « Bouches de l'Ebre », département créé en 1812 dans la Catalogne (1).

C'était l'avancement, le dépaysement aussi ; mais la carrière administrative est faite de cela ! déjà à cette époque Villeneuve-Bargemont, recherche « la nature et les causes du paupérisme ». En Hollande, il attribuait la misère à des circonstances exceptionnelles et passagères. La paix, il l'espérait, devait tôt ou tard rouvrir pour la population indigente les sources du travail, de l'aisance et du bonheur. »

Mais, singulière vocation que la sienne ! la même misère qu'il avait laissée adoucie sous les brumes de

(1) Toutes les citations entre parenthèses sont tirées de l'*Économie politique chrét.*, I, p. 1-26.

la Hollande, il la retrouva sous le soleil des Espagnes, à Barcelone : « L'approche de cette ville qui semble sortir d'une immense et gracieuse corbeille d'orangers, de myrtes, et d'aloès.. ne m'avait pas préparé à ce hideux tableau »... écrit-il.

Et cependant son éducation sociale ne fait que commencer : le retour des Bourbons l'appelle à Montauban : « La paix ramène l'industrie, la sécurité », et le Tarn-et-Garonne est en pleine émeute, les ouvriers, nouveaux « luddistes (1) », brisent les machines. « Moi-même, raconte-t-il, avec beaucoup de simplicité, je puisais dans les écrits d'Adam Smith et de M. Say, des conseils apparemment fort bons, mais qui pour le moment ne donnaient, ni du travail, ni du pain. »

Cette impuissance de la science l'étonne ; il y revient. « Je cherchais à nouveau dans les préceptes de l'économie politique... les moyens d'améliorer successivement le sort de la classe ouvrière » ; mais il ne voit « que dans un bien long avenir la possibilité d'appliquer ces séduisantes théories ». Néanmoins il continue d'attribuer la misère et l'agitation des ouvriers « à la routine », à l'ignorance, « à une crise passagère ».

Il l'affirme, « de beaux jours luiront » pour eux ; l'industrie perfectionnée et développée se chargera de réparer les maux qu'on lui impute, et faute de mieux, il lit dans le comte de Laborde un « magnifique tableau de la prospérité de l'Angleterre » dont il est dans son orgueil national presque humilié. »

---

1) Luddistes signifie briseurs de machines, du nom de Ludd, qui men à Scheffield des grèves sanglantes, vers 1830.

C'est à ce moment que se place dans sa vie une heure décisive : on lui révèle Malthus. Nous verrons plus loin comment de sa rencontre avec d'aussi brutales affirmations, ses recherches reçurent une orientation nouvelle et combien le pessimiste anglais eut d'influence sur sa mentalité.

Pour le moment, laissons-le à des études qui porteront leurs fruits quand, brisé par la révolution de 1830, il se consacrera uniquement à ses travaux d'économie politique et suivons à travers la France sa carrière ascendante.

Du Midi, il passe dans la Charente et bientôt en 1820, il est préfet à Nancy. « La ville de Stanislas » devait être pour cet ennemi du paupérisme l'oasis qu'il fallait : tout y semblait fait pour lui dérober jusqu'au souvenir de cette misère qu'il devait retrouver si lamentablement triomphante dans le Nord. Il n'eut qu'à y admirer le perfectionnement de l'industrie... « les bienfaits d'une agriculture éclairée, et enfin les fondations du philosophe bienfaisant. »

Ce n'est pas à dire qu'il s'y reposa ; seulement il travaillait avec joie car « nulle part des institutions de charité plus nombreuses, plus magnifiques, plus prévoyantes n'avaient été créées pour soulager une misère n'existant que parmi les ouvriers des anciennes manufactures de tabacs... ou des fabriques modernes de coton » : il put ainsi donner à son aise libre cours à son amour pour l'agriculture ; c'est avec enthousiasme qu'il célèbre le souvenir de Dombasle dont, raconte-t-il, « j'eus bien vite fait de comprendre que ses théories d'économie politique reposaient sur le développement de l'industrie nationale, c'est-à-dire

de celle qui s'exerce sur les produits du sol (1). » D'ailleurs ce nationalisme économique est une des idées les plus chères à notre auteur, et jaloux de seconder les vues éclairées de l'agronome nancéien, il fut assez heureux pour contribuer avec lui à la création de la ferme exemplaire de Roville.

L'économiste est ici trop oublieux de tout ce qu'il fit comme préfet de Nancy. Par bonheur les *Annales de Roville*, ce document vécu de la géniale expérience de Dombasle, sont moins silencieux sur le rôle du vicomte de Villeneuve, et nous le montrent en beau.

Quelques mois à peine après son arrivée, il fait partie comme membre actif de la « société centrale d'agriculture » qui jusqu'à nos jours s'est conservée à peu près identique, et rend encore de grands services à la culture (2). » Dans ce groupement dont la particularité est d'unir dans un but exclusivement agricole des hommes politiques (3) et des professionnels, Villeneuve-Bargemont rendit de tels services que depuis son passage la tradition s'est maintenue que le préfet de Nancy en soit membre de droit (4) ; le 11 novembre 1820, il y prend la parole avec Dombasle, et dans tout son discours qui est autre chose qu'une allocution de comice agricole, il laisse bien transparaître son amour de l'agriculture « fille de la nécessité et mère de l'industrie » et rend un hommage tout physiocratique « à cette école

---

(1) *Histoire de l'Économie politique*, I, p. 12.

(2) *Histoire de l'Économie politique*, I, p. 12.

(3) S. A. R. le Dauphin, le ministre Decazes, Marmont, duc de Raguse, le comte Drouot, etc.

(4) Parole de M. de Meixmoron de Dombasle à l'aimable obligeance de qui nous rendons ici hommage bien volontiers.

d'hommes d'Etat connue sous le nom d'économistes : Turgot, Rozier, Dupont, de Nemours, Parmentier. »

On voit à le lire qu'il connaissait la méfiance naturelle de l'homme des champs, à l'égard des innovations les meilleures ; aussi ne néglige-t-il aucun moyen de les réconcilier avec le progrès : aux meilleures cultures, il fait donner des prix ; aux hommes de bonne volonté, il donne des semences d'espèces nouvelles, il achète et fait répandre les instruments aratoires perfectionnés, que fabrique son ami et collaborateur Dombasle. Sachant combien le sel est utile pour la nourriture du bétail, il tâche d'en obtenir le dégrèvement et s'occupe activement des salines de son département, en particulier de celles de Vic. Il invite même ses maires « à donner la plus grande publicité possible » à un défi public de charrue qu'organise la Société centrale.

Surtout il s'occupe de créer la fameuse ferme de Roville montée par actions en 1822. Son rôle fut si précieux dans cette initiative que c'est dans le bail même qui a donné à Dombasle la jouissance du domaine qu'il lui est rendu hommage.

Mais comme malgré tout on se méfie encore, il rédige le 30 avril 1822 une « circulaire préfectorale pour susciter la souscription de nouvelles actions de 500 francs, c'est lui qui convoque les bailleurs de fonds, au nombre desquels il fait entrer de nombreux pairs de France, et quand l'école est enfin terminée, il y envoie des élèves dont il paie la pension. Nous regretterions volontiers que M. Maire dans son travail par ailleurs remarquable sur Dombasle et couronné par l'Académie Stanislas ne se soit pas étendu un

peu sur le rôle de Villeneuve-Bargemont ; mais peut-être n'était-ce pas l'endroit...

Enfin en 1824, après un touchant « adieu à Nancy », il part pour Nantes et son légitisme s'exalte « en cette terre d'héroïques et mélancoliques souvenirs » : la Vendée.

C'est là que commença sa conversion. « Les écrits de Malthus et de MM. Sismondi, Droz, Rubichon, démontraient que si le système manufacturier de l'Angleterre avait pu enrichir la nation, c'est-à-dire les entrepreneurs d'industrie, c'était aux dépens de l'aisance, de la santé, de la moralité et du bonheur des classes pauvres. Mes premières illusions sur ce point étaient complètement dissipées ; mais j'étais loin de penser que le mal eut déjà gagné une portion de la France (1). »

Il le croit d'autant moins qu'il vient de lire avec joie « l'état des forces productives de la France » où le baron Charles Dupin, qui plus tard parlera avec lui pour arracher à la Chambre, la loi de 1841 « proclamait la situation prospère des départements industriels du Nord » (2).

Pour comble de bonheur, il est sur ces entrefaites nommé préfet à Lille, et plein de riantes idées... le lendemain de son arrivée, il demanda au président de la Commission des hospices. « Combien avez-vous de pauvres à Lille ? plus de 32.000, me répondit-il, c'est-à-dire à peu près la moitié de la population ». « Je le fis répéter tant cette réponse m'avait frappé d'étonnement et d'effroi (3). »

---

(1) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I, p. 13.
(2) Villeneuve-Bargemont, *Economie politique chrét.*, I, p. 16.
(3) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I, p. 17.

C'est dès ce moment que Villeneuve-Bargemont résolut de consacrer sa vie à combattre partout les moyens, le paupérisme et ses causes, et nous aurions séparé ces pages en deux parties, « avant » et « après » son passage à Lille, que cette division n'eut été que plus logique et plus vraie.

« *Quœque ipse miserrima vidi...* » tels sont les mots que Villeneuve-Bargemont a placés en tête de son chapitre sur le département du Nord (1) ...

Il fit mieux que voir « cette épouvantable lèpre » ; le paupérisme de la Flandre française devint dès ce moment pour lui « une préoccupation continuelle ; il ne négligea aucun des moyens susceptibles de le combattre et peut-être M. Henry Michel est-il trop sévère quand il affirme négligeamment que ses chiffres n'ont pas la valeur des statistiques plus récentes (2). » Nous le croyons sans peine, mais un homme dont on ne récusera pas la compétence, le docteur Villermé, dans sa célèbre enquête, rend aux travaux de notre préfet un hommage mérité.

Dans la partie de son livre consacrée au Nord de la France, il prend plus de dix fois à témoin le « livre très sérieux » de son futur collègue à la Chambre, et constate joyeusement que « grâce à des écrivains modernes, surtout à M. le comte Alban de Villeneuve-Bargemont l'attention a été appelée sur les mœurs des ouvriers manufacturiers. » Parfois même l'autorité de l'auteur de l'*Economie politique chrétienne*, lui semble suffisante pour vaincre à elle seule les argu-

(1) Le chapitre III du Livre II.
(2) H. Michel, *l'Idée de l'État.*

ments de faits spécieusement avancés par les tenants de l'industrialisme à outrance (1).

Les constatations pénibles que dut faire le préfet de Lille méritaient d'autant plus de retenir l'attention que « le territoire du département du Nord est cultivé dans une admirable perfection, et que l'industrie manufacturière y a fait des progrès immenses, surtout depuis 1814 ».

Sa situation topographique, ses ports de mer, ses grandes routes et ses canaux, favorisent au plus haut degré les mouvements du commerce et de l'industrie. C'est sans contredit une des contrées les plus riches et les plus peuplées de la France et des plus avancées en progrès agricoles et industriels «... Nulle part la charité chrétienne ne s'exerce avec plus de zèle et de dévouement que dans la ville de Lille et le département du Nord (2). »

Cependant, « par une analogie nécessaire, ce département est aussi la portion du royaume qui renferme le plus grand nombre d'indigents (3).

Telle est la conclusion de l'économiste ; voyons les actes du préfet. Pour une « population superflue de 163.453 individus, il voulait créer un débouché nouveau, rétablir l'équilibre entre la population ouvrière et la demande de travail entre le travail et la suffisance du salaire. Mais il fallait vivre ! aussi est-ce tout d'abord aux bureaux de bienfaisance et à leur collaboration avec la charité privée qu'il s'adresse.

(1) Ce qu'il y a de vrai, c'est que des erreurs typographiques se sont glissées dans les calculs de Villeneuve-Bargemont. Voir ce qu'en dit Villerme dans son tableau I, p, 102.

(2) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét*, II, 51-57.

(3) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, II, 51.

Il insiste auprès de tous ceux qui se trouvent en situation de l'aider et les seuls reproches qu'on trouve dans ses écrits officiels s'adressent toujours à des maires, des administrateurs d'hospices ou de bureaux de bienfaisance qui le secondaient trop mollement.

Dès 1828 il envoie au gouvernement « de sérieuses observations » (1), où il demande : 1° « une meilleure administration des secours publics » analogue à celle qu'il organise ; 2° la formation de caisses d'épargne et de prévoyance et une *disposition législative qui oblige tous les chefs de manufacture à les établir et les ouvriers à s'y soumettre lorsque le taux des salaires le permettra.* » N'est-ce pas le principe de l'assurance obligatoire nettement réclamé ? Nous le verrons plus loin ; 3° la répression de l'ivrognerie, l'élévation des droits sur les boissons débitées dans les cabarets, la réglementation sévère et la surveillance de leur fabrication ; 4° il réclame « l'obligation... aux chefs de manufactures de se conformer à des réglements », de salubrité dans les ateliers.

Après avoir parlé en faveur de l'instruction primaire et « industrielle », il souhaite une surveillance attentive exercée sur le régime intérieur des manufactures et quelques années plus tard il obtiendra satisfaction.

Malgré tout ce n'était là qu'un palliatif temporaire.. il songe surtout à la génération future « pour laquelle seule il est permis de concevoir des espérances ». En faveur de celle-ci, il rêve dans chaque ville des écoles gratuites où les enfants des deux

(1) Tous ces détails sont tirés de l'*Économie politique chrét.*, II, p. 74 et 82.

sexes feraient l'apprentissage d'un métier ou d'un art propre à leur assurer une existence convenable et pour cela, il va jusqu'à enlever à l'ouvrier « la surveillance et l'autorité à l'égard de ses enfants jusqu'à un âge déterminé et porter ainsi « atteinte... à un principe aussi sacré que l'autorité des pères sur les enfants ».

Pour les industriels, il demande : « 1° qu'ils ne reçoivent aucun ouvrier au-dessous de douze ans, qu'ils s'engagent à n'en recevoir aucun de cet âge qui ne sut lire, écrire, calculer et n'eut été reconnu par un homme de l'art capable de se livrer sans danger au travail des fabriques ; 2° qu'ils rendent leurs ateliers salubres ; 3° qu'ils établissent dans leurs manufactures des écoles pour les ouvriers adultes ; 4° qu'ils séparent les sexes dans les ateliers ; 5° qu'ils organisent les caisses dont nous avons parlé plus haut et enfin ; 6° qu'ils se soumettent à la surveillance des agents délégués par l'autorité.

Dans l'étendue de son département il « enjoint » à ses maires et sous-préfets de prier Messieurs les industriels d'appliquer d'eux-mêmes ces réformes souhaitables.

Il va plus loin ; il demande à l'agriculture de sauver les victimes du paupérisme et le 19 mai 1829 « le Conseil supérieur d'agriculture du royaume » approuvait le rapport de M. de Tournon sur un important mémoire dn prefet du Nord. Celui-ci voulait, à l'exemple de la Hollande, établir des « colonies d'indigents » auxquelles il réserve une grande partie de son étude sur l'agriculture.

Nous n'insistons pas sur ce projet auquel le moni-

teur du 25 juillet 1830 devait donner une prompte réalisation, A sa place parurent les « ordonnances de ce même jour » qui vinrent « ébranler la France et l'Europe » : le projet avait vécu...

Le secrétaire de la préfecture de Lille ne tardait pas en effet à proclamer Louis-Philippe, roi des Français. Le vicomte de Villeneuve d'administrateur devint législateur : sa « mission » n'était pas changée pour cela.

C'est assurément une bonne fortune pour un économiste que d'avoir durant une longue carrière administrative pris contact avec la réalité des faits ; mais il est plus rare encore qu'un administrateur devenu économiste ait travaillé comme législateur à réaliser ses idées.

Tel fut cependant le sort de Villeneuve-Bargemont que ses carrières successives mêlèrent de la plus heureuse façon à l'activité de son temps. Député d'Hazebrouck de 1840 à 1848, il fut à la Chambre un des promoteurs et aussi un des principaux auteurs de notre première loi sociale (1). Et plus tard en 1846, il faisait annexer à la loi des finances un amendement en faveur des mariages indigents que reprit la loi du 10 décembre 1850.

La Loi du 22 Mars 1841.

Dès l'apparition du machinisme un concert de louanges s'était élevé en faveur de ces merveilleux instruments qui permettaient aux femmes et aux

(1) La Loi du 22 Mars 1841.

enfants d'apporter à la production l'appoint de forces perdues jusque là.

Il semblait qu'à travailler plus tôt, l'enfant deviendrait plus sûrement un honnête homme : l'oisiveté n'est-elle pas la mère de tous les vices ?

Ainsi vertu et bien-être, tout y gagnerait.

La réalité devait bien vite faire oublier ce beau rêve. Vers 1840 le même cri d'alarme se fait entendre partout : évêques (1), fonctionnaires, moralistes et industriels apportent à l'envi les griefs précis de la justice et de la charité contre l'exploitation industrielle (2).

En 1837 le bureau des manufactures au ministère du Commerce signalait dans un rapport documenté l'exploitation odieuse des enfants : « Dans quelques départements, on reçoit même à six ans les enfants employés au travail des manufactures ; dans l'Ain, dans l'Aisne, la Marne, l'Indre, le Maine-et-Loire et les Vosges on les reçoit à cinq ans. Ce rapport comme toutes les pièces officielles produites dans la discussion de la loi de 1841 est prudent, tellement prudent qu'il semble par moment voiler par pudeur patriotique des abus trop réels. Et cependant quelles horreurs ne laisse-t-il pas deviner (3) ?

On semble croire à Elbeuf que l'état de désordre dans lequel vivent quelques pères les oblige de livrer

---

(1) Villeneuve-Bargemont fait allusion à un mandement de l'Archevêque de Cambrai, publié en 1845, et digne de figurer à côté de celui du prince Archevêque de Rouen, cité plus haut.

(2) Le rapport de Villermé est de 1839 mais n'a été imprimé qu'en 1840.

(3) Dupin, Rapport de la Chambre des Pairs du 22 février 1840, p. 351.

leurs jeunes enfants à un travail prématuré. Si cette opinion était vraie, le travail des très jeunes enfants servirait donc le plus souvent à payer l'inconduite des pères (1). »

Le tableau exact coloré et navrant nous est fourni par Villeneuve-Bargemont dans un discours prononcé à la Chambre des députés le 22 décembre 1840.

« Dans les manufactures qui réclament principalement l'emploi des enfants dont les mouvements ont plus de souplesse et de délicatesse, on voit des petits enfants de six à huit ans venir passer chaque jour seize à dix-sept heures dans des ateliers où pendant treize heures au moins, ils sont enfermés dans la même pièce, sans changer de place ni d'attitude et au milieu d'une température souvent très élevée. Ces pauvres créatures mal vêtues, mal nourries, habitant de sombres et froides demeures sont obligées quelquefois, de parcourir dès cinq heures du matin, la longue distance qui les sépare des ateliers et qui achève le soir d'épuiser ce qui leur reste de forces. Comment des infortunés qui peuvent à peine goûter quelques heures de sommeil résisteraient-ils à cette espèce de torture ? Aussi ce long supplice de tous les jours ruine leur constitution déjà chétive par hérédité et prépare à ceux qui survivent une existence pleine de douleurs et de misère (2). »

Bientôt si l'on n'y prenait garde on pourrait inscrire au martyrologe de l'industrie, comme cela

---

(1) Dupin, Rapport de la Chambre des Pairs du 22 février 1840, p. 351.

(2) *Moniteur universel*, 1840, p. 2493.

était arrivé en 1833 (1) pour l'Angleterre, une proportion de 30 % d'apprentis morts entre dix et quinze ans. Et quelle race appauvrie sortirait de ces anémiés ! Déjà les statistiques militaires avaient donné l'alarme et comme proclamé « la patrie en danger ».

Tandis en effet que pour 10.000 jeunes gens capables de supporter le service militaire, les dix départements les plus agricoles ne présentaient que 4.029 réformés comme infirmes ou difformes, les dix départements les plus industriels accusaient une moyenne de 9.930 invalides.

Proportion effrayante que dépassaient certaines régions. Pour 10.000 jeunes gens pris par les conseils de revision on rencontrait (2) :

Dans la Marne	10.309	réformés
— la Seine-Inférieure . .	11.990	—
— l'Eure	14.451	—

Devant cet immense « massacre des innocents » la voix fièrement patriotique et tendrement humaine de Montalembert devait s'élever d'une façon saisissante. Ce fut dans la Chambre des Pairs qu'il plaida la cause de ces petits polonais de l'industrie. « Si un tyran, un conquérant étranger s'était emparé de la France comme la Russie par exemple s'était emparé de la Pologne et s'il nous eut tenu ce langage : « Dès qu'ils seront en état de se tenir sur leurs jambes, des centaines de milliers de vos enfants vous seront enlevés,

(1) Cité par le comte Chollet à la Chambre des Pairs le 5 mars 1840, p. 248, *Moniteur universel.*

(2) Rapport Dupin.

seront introduits dans des établissements où leur organisation physique sera dégradée, affaiblie d'année en année, où au lieu de connaître les jouissances, la gaieté, la liberté de leur âge, ils seront initiés à tout ce qu'il y a de plus déplorable dans la dépravation humaine, où ils seront moralement abrutis d'abord, puis intellectuellement hébétés, pour être ensuite physiquement énervés... si un tyran, dis-je, en agissait ainsi avec la France, il n'y aurait pas assez de haine et d'injures à déverser sur sa tête » (1).

Des enfants dont l'éducation morale est ainsi sacrifiée aux exigences de la production ne pouvaient devenir en grandissant que des hommes dépravés. Et c'est ainsi tout le procès du prolétariat victim d'une concurrence effrenée qu'il eut fallu faire.

Villeneuve-Bargemont l'avait bien compris quand parlant de la situation morale des enfants, il généralisait ses observations pour les appliquer à l'ensemble des ouvriers qui « exténués par un travail excessif qui leur procure à peine une nourriture suffisante, n'ayant pas un moment à consacrer à une instruction morale dont ils ne comprennent pas même l'avantage, sont réduits toute la semaine à l'état de machine et les jours de repos se livrent à une débauche brutale comme pour échapper au sentiment de leur fatale destinée » (2).

Dégradation physique, décadence morale : ainsi se traduisaient pour la classe ouvrière ce que Monta-

---

(1) Chambre des Pairs, 4 mars 1840. *Moniteur universel*, 1840, p. 418-419.

(2) *Moniteur universel* du 22 décembre 1840, p. 2.493.

lembert appelait « les progrès croissants de la barbarie industrielle ».

Dès lors ne pouvait-on pas prévoir qu'après deux ou trois générations, la race des hommes qui avaient domestiqué les bras puissants de l'acier serait devenue incapable de servir les reines du jour : les machines ; l'industrie moderne se suiciderait ainsi dans l'éclat de son triomphe même.

Gardiens de l'ordre social, les législateurs devaient intervenir.

Villeneuve-Bargemont semble avoir été le premier à réclamer cette réglementation légale. Dès 1828, étant préfet du Nord, ému de la situation effrayante qui oppressait cette région, il avait attiré l'attention du gouvernement en réclamant « quelques essais de réforme générale », insistant tout spécialement sur la nécessité de venir au secours des enfants. Un ministre, M. de Martignac, convaincu par la chaleur contenue et brillante dont le préfet du Nord savait toujours envelopper les détails les plus précis, étudiait un projet de loi lorsque les événements politiques qui devaient briser la carrière administrative de Villeneuve vinrent interrompre les travaux de réforme...

Chose curieuse ce furent les industriels qui reprirent l'idée de l'économiste chrétien. Les patrons de Mulhouse qu'une noble pitié avait aidés à comprendre le véritable intérêt de l'industrie voulurent, par l'intermédiaire de leur Chambre de commerce, s'organiser pour supprimer d'un commun accord l'exploitation des enfants. Il arriva ce qui est tant de fois arrivé depuis, que l'accord ne fut pas observé par tous et en très peu de temps, ne fut plus appliqué

par personne. Les patrons de Mulhouse comprirent devant « l'impuissance du désintéressement isolé », qu'à l'idée du « bon patron », il fallait substituer celle de l'intervention légale. C'est dans ce sens qu'ils rédigèrent une pétition au parlement français.

Celle-ci causa une certaine émotion. Eh quoi les industriels eux-mêmes cessaient d'être les orthodoxes de la libre concurrence. On fit enquête sur enquête, et le 11 janvier 1840, M. Cunin-Gridaine, ministre du commerce, déposait à la Chambre des pairs un projet de loi « relatif au travail des enfants dans les villes industrielles et manufacturières » qui fut l'occasion d'un rapport remarquable du baron Charles Dupin (1).

Après de longues discussions, la loi fut promulguée le 22 mars 1841. Ce fut la première loi qui consacra en France le principe de la protection légale des travailleurs.

Sans doute elle était restreinte quant à son application aux enfants de moins de seize ans, mais elle les entourait d'une protection sérieuse. Si bien que pendant très longtemps les lois sociales qui se succédèrent dans notre pays ne firent guère que développer les règles que la loi de 1841 contenait en germe: interdiction de travailler trop jeune, limitation des heures de travail, interdiction du travail de nuit pour les mineurs de seize ans, repos du dimanche, protection de l'enseignement primaire, enfin, principe de l'inspection du travail, la loi de 1841 contient tout cela.

---

(1) *Moniteur universel* du 22 décembre 1840, p. 2493.

On comprend qu'elle ait soulevé des objections.

Sans doute elle apparut à bien des législateurs moins comme une loi de « principe » que comme une loi de bienfaisance. Beaucoup de députés entendaient ne pas abandonner ce qu'un des leur appelait « les véritables principes de l'économie politique ». Ils ne renonçaient pas à attendre le progrès social de l'accroissement des lumières « et du libre jeu de la liberté. Mais si leur esprit suivait encore les solutions de la « science économique », leur cœur les rejetait de l'autre côté de la barricade. C'étaient de braves gens auxquels le récit du martyr des petits apprentis n'avait pas permis de rester indifférents.

Ah ! certes, une loi les effrayait par sa généralité ; et puisque ces horreurs n'étaient pour eux que le produit d'une crise passagère d'où, sous l'influence de la liberté, sortirait l'harmonie, ils eussent préféré donner simplement le pouvoir au gouvernement d'intervenir par mesures individuelles là ou la générosité bienveillante des patrons ferait défaut. C'était ce que proposait le premier projet de loi.

Il fallut pour amener ces hommes à la réglementation légale, qu'à plusieurs reprises des hommes d'Etat comme Dupin, des administrateurs comme Villeneuve, vinssent les *assurer de la complète inefficacité de l'intervention administrative.*

Cousin, ministre de l'instruction publique, montra combien il était difficile aux préfets d'intervenir même si la loi leur fournissait les armes nécessaires pour le faire avec fruit.

« Vous savez, dit-il, quelle est dans les localités la force des intérêts particuliers et celle des habitudes

fondées sur ces intérêts. Etes-vous bien sûrs d'avoir en tout temps et surtout dans celui où nous vivons, des autorités départementales, je ne dis pas assez éclairées, mais assez puissantes pour résister à la voix des intérêts, n'écouter que le vœu de l'humanité et solliciter des mesures qui nuiront à un grand nombre de leurs administrés ? (1) »

Si les ministres eux-mêmes avouaient leur impuissance, comment remédier au mal sinon par une loi ? l'expérience des faits amenait malgré tout à l'interventionnisme.

Mais Villeneuve-Bargemont ne pouvait se contenter d'un geste de pitié ; pour lui le mal était plus profond : il fallait en faire le procès non pas seulement dans ses plus brutales manifestations extérieures mais dans sa source.

Ce fut l'objet du discours qu'il prononça à la Chambre des Députés le 22 décembre 1840; discours plein d'émotion et de clairvoyance qui causa une durable impression sur ses collègues. Nous en avons une première preuve dans le nombre considérable des orateurs qui en firent l'éloge et une autre plus convaincante encore dans ce fait que certains adversaires de la loi s,efforcèrent d'en donner une interprétation bien différente de la pensée de son auteur pour en détourner l'effet (2). « La misère qui accable les ouvriers, dit-il, a des causes profondes qu'il faut soulager.

« Si l'on recherche les causes nombreuses de cette

(1) Cousin, Chambre des Pairs, 14 mars 1840, p. 418.

(2) Le discours de Villeneuve, Chambre des Députés, 22 décembre 1840, p. 4.290 et suivantes.

misère ainsi généralisée et perpétuée, on est forcé de reconnaître que la première et la plus active de toutes se trouve dans le *principe d'une production presque sans bornes et d'une concurrence* également illimitée qui impose aux entrepreneurs d'industrie l'obligation toujours croissante d'abaisser le prix de la main-d'œuvre et aux ouvriers la nécessité de se livrer eux, leurs femmes et leurs enfants, à un travail dont l'excès et la durée dépassent la mesure de leurs forces et pour un salaire qui ne suffit pas toujours à la plus chétive subsistance. »

Cette situation est nouvelle. Sans doute l'ancien régime du travail avait altéré par de graves abus des « institutions sages dans leur principe et dans leur origine », mais dont l'esprit de fiscalité et de monopole avait dénaturé le but. « Ces abus, Villeneuve n'en veut certes pas le retour. Il sait et tient à proclamer que « l'émancipation complète du travail et de l'industrie a imprimé à la production un immense essor. »

Mais plus rien ne protège maintenant l'ouvrier, il n'a ni l'appui de l'esprit d'association ni celui du sentiment religieux : il n'a aucun abri contre les chances d'une concurrence trop dangereuse.

« *En détruisant les entraves, on n'a pas conservé les garanties* (1). »

Faut-il, dès lors, s'étonner des résultats ? Et peut-on, si on ne prend des mesures énergiques, espérer une meilleure situation ? Il semble bien au contraire que laissé à lui-même le mal ne fera que

(1) Toutes les citations sont tirées du discours cité ci-dessus.

s'accroître. C'est qu'il résulte d'une situation forcée entre les maîtres et les ouvriers, situation que ni les uns ni les autres n'ont faite mais qu'ils subissent également.

Il serait aussi chimérique de s'en remettre à la générosité des patrons pour réformer les abus, qu'il serait injuste d'accuser leur cruauté de martyr des enfants.

A la vérité nous n'observons que les « conséquences inévitables et dès longtemps prévues de l'application des systèmes modernes d'économie publique qui ont dénaturé le véritable but et de la destinée sociale du travail et de l'industrie. Dans la théorie de cette science, produit du philosophisme du dernier siècle, la richesse et les jouissances qu'elle procure forment le but principal des Sociétés. Les hommes ne sont appréciés que comme des agents plus ou moins actifs de cette production » et dont l'école économique anglaise « conduite par l'abstraction de ses systèmes suppute froidement la valeur vénale. »

La loi proposée est une réaction contre ce système économique qui n'est qu'une sciencce de richesses, oublieux que la véritable richesse d'un pays « consiste avant tout dans la force de sa population, dans son intelligence et sa moralité » (1).

C'est pourquoi Villeneuve la salue avec joie.

En face de ce brillant exposé de doctrine sociale catholique il eut été curieux de voir se dresser dans sa dure intransigeance la doctrine libérale venant proclamer que le martyr des enfants n'était que le

(1) Chambre des Députés, 22 décembre 1840, p. 2494.

douloureux prélude des plus pures harmonies économiques.

Cette thèse quelque savant solitaire l'eut peut-être soutenue. Des parlementaires n'ont pas de telles audaces : ils doivent ménager l'opinion publique et ne pas effaroucher leurs collègues, il leur faut gazer leurs affirmations, dissimuler le stylet sous les fleurs.

Aussi bien rares furent ceux qui contestèrent le principe de l'intervention légale, et avec quelles précautions oratoires ?.....

« Législateur, s'écrie M. Tallandier, je me demande si ce sentiment de la pitié auquel mon âme est en proie, je ne dois pas le faire taire devant l'idée du droit et si je puis m'associer à ce qui pourrait bien n'être qu'une violation des limites dans lesquelles la puissance sociale doit être contenue (1). »

A défaut de réfutation d'ensemble on vit la petite guerre des embuscades. Chaque article était l'occasion d'une escarmouche où les arguments les plus divers, les plus contradictoires, étaient employés.

L'Egalité, proclame Rossi, est la base de notre droit moderne. « Elle consiste en ceci que dans la France toute entière, dès qu'un enfant est en état de travailler, il puisse travailler (2). » Une loi fixant un âge uniforme est donc injuste car le développement physique des enfants varie avec le climat et les antécédents.

---

(1) Chambre des Députés, 21 décembre 1840, p. 2.494.
(2) Chambre des Pairs, 4 mars 1840, p. 424.

Après l'égalité voici venir la liberté sous tous ses aspects.

Liberté de l'enfant d'abord. Son premier droit c'est le droit à la vie et voilà qu'on l'empêche de gagner cette vie : « Le salaire de l'ouvrier lui appartient » affirme solennellement Thémistocle Lestiboudois. Et M. Grandin de comparer les législateurs à ces grandes dames qui pour parer au courroux céleste décident de faire jeûner leurs domestiques...

Liberté du père de famille à l'affection duquel on peut se fier pour sauvegarder la faiblesse de l'enfant. D'ailleurs c'est à lui qu'incombent les charges paternelles, il doit en avoir les droits. Et de nouveau Thémistocle Lestiboudois s'écrie : « Vous prétendez élever les enfants selon votre désir ; alors nourrissez-les (1). »

Liberté surtout de l'industrie. C'est d'abord la production qui risque de diminuer si on lui retire les jeunes bras des petits. C'est l'industriel qu'on insulte en supposant qu'il est capable d'exploiter l'enfance, en le livrant surtout à la surveillance de l'inspection du travail. La réforme est une loi de *prévention contre les fabricants*, dit Gay-Lussac. Et avec énergie il pose le principe fondamental. « L'établissement industriel est *un sanctuaire qui doit être aussi sacré que la maison paternelle* (2). »

Courageusement le ministre du commerce Cunin-Gridaine défendit l'inspection du travail, indispensable condition d'efficacité de la réforme.

---

(1) Chambre des Députés, 21 décembre 1840, p. 2.484.

(2) Chambre des Pairs, 9 mars 1840.

« *Sans inspection il n'y a pas de loi parce qu'il n'y a pas de loi sans une sanction* (1). » Avec lui, le baron Dupin avait vaillamment combattu à la Chambre des pairs contre la tendance qui voulait « établir en principe un droit politique industriel plus absolu que ne le fut jamais en notre pays le droit féodal (2). »

Les habiles du parti voyant que leurs arguments ne parvenaient pas à ébranler la volonté de leurs adversaires s'avisèrent alors d'une tactique autrement dangereuse. Puisque la loi allait être votée, il fallait la rendre inappliquable et pour cela étendre démesurément son champ d'application. Et l'on voit Victor Grandin demander que la réglementation comprenne non pas seulement les enfants des fabriques, mais tous les enfants quels qu'ils soient, souvent aussi malheureux que les petits apprentis.

Le Parlement eut la sagesse de ne pas céder à ces téméraires surenchères et la loi fut votée.

Villeneuve-Bargemont y contribua grandement. La justesse mesurée de ses interventions, l'autorité de sa parole brillante et pardessus tout sa compétence incontestée entraînèrent l'adhésion de beaucoup de ses collègues.

Ce ne fut pas son seul mérite. Pour lui la loi en discussion n'est, selon l'expression d'un de ses collègues, industriel courageux qui défendit la loi avec énergie, que « le premier pas dans la voie si belle et si importante de la régénération physique et morale des classes ouvrières (3). »

---

(1) Chambre des Députés, 29 décembre 1840, p. 2.549.
(2) Chambre des Députés, 9 mars, p. 409.
(3) Chambre des Députés, 21 décembre 1840, Diétrich, p. 2488.

La misère des enfants n'est en effet qu'un des aspects les plus pitoyables de la misère ouvrière.

« L'image des maux qui frappent en ce moment l'enfance des ouvriers n'est, il faut bien le dire, qu'une scène détachée du drame triste et douloureux qui se déroule incessamment à nos regards (1). »

Il y a là une question « d'une immense portée » qu'il convient sans doute de traiter avec toute la prudence voulue, mais qui lui paraît toutefois « approcher de sa maturité ». Sur cette « situation très grave » il convient d'appeler l'attention du gouvernement et des Chambres législatives.

« S'il est vrai, s'il est reconnu que la concurrence illimitée est la cause principale des maux qui pèsent sur les classes manufacturières, ne pourrait-on pas faire intervenir au sein de cette concurrence universelle, *un élément modérateur*, que l'on pourrait engager les autres nations industrielles à adopter également dans un intérêt général d'humanité ? (2)

Ainsi, à propos de cette première loi sociale, Villeneuve-Bargemont proclame non seulement que « la restauration des classes inférieures est le grand problème de notre âge », mais encore il indique nettement qu'elle est la solution en préconisant la *protection internationale des travailleurs*.

Telle fut la contribution personnelle du vicomte de Villeneuve-Bargemont à la confection de la loi de 1841...

Celle-ci a eu mauvaise presse : à peine la mentionne-

(1) Chambre des Députés, 22 décembre 1840, Diétrich, p. 2.492.
(2) Chambre des Députés, 22 décembre 1840, Diétrich, p. 2.494.

t-on dans les ouvrages d'économie politique ou même de législation industrielle ; et encore s'empresse-t-on de faire remarquer qu'elle ne donna pas les résultats qu'on en espérait !

Il faut cependant saluer en elle, les discours du Moniteur le montrent bien, la première et décisive victoire de l'interventionnisme sur le libéralisme économique. Loin d'être une escarmouche sans importance où quelques philanthropes avaient arraché à la sentimentalité de leurs collègues une loi de bienfaisance, elle fut un combat sérieux où tous les arguments furent invoqués non sans éloquence — l'éloquence d'alors, un peu lourde parfois et pompeuse — par des hommes de haute compétence.

Les contemporains sont tous d'accord pour attribuer à Villeneuve-Bargemont sa très large part dans ce succès : ici encore il fait bien figure de précurseur ; et il nous en aurait coûté de ne pas essayer de le monter (1).

La Loi sur le mariage des indigents.

M. Ferdinand Dreyfus dans « l'assistance sous la seconde république » s'étend sur la loi du 18 décembre 1850.

Celle-ci ne faisait que reprendre dans son principe, et organiser sur une base plus large l'amendement que Villeneuve-Bargemont fit insérer le 3 juillet 1846 dans la loi de finances de 1847 ; ici encore il avait été un précurseur.

(1) Il serait trop long de citer ici de trop nombreux témoignages ; disons simplement que c'est à la compétence reconnue à Villeneuve-Bargemont bien plus qu'à ses paroles mêmes qu'on attribue le rôle important qu'il joua.

D'autant plus que, selon nous, ce serait une erreur de regarder cette loi d'assistance comme une loi de charité; car il ne faut pas s'y tromper, par pauvres Villeneuve-Bargemont entend cette « foule d'artisans laborieux dont l'industrie concourt... à notre bien-être et qu'on appelle pauvres, parce qu'ils n'ont pas de revenus indépendants de leur travail (1) et dont Droz écrivait : « La pauvreté n'est plus cette mendiante... demandant de quoi soutenir un reste de vie que dédaigne en passant l'égoïsme, c'est le plus souvent une puissance formidable qui sort des usines... avec ses appétits puissants... et va frapper hardiment à la porte des législateurs, leur réclame des lois nombreuses... Il ne s'agit pas seulement d'exercer une vertu et de faire une bonne œuvre, mais aussi d'apporter la lumière sur les grands intérêts de l'humanité... d'appeler à la solution de tous ces problèmes la méditation du philosophe et l'action de l'homme d'Etat. »

La loi de 1846 répond bien aux vœux que formait Droz, elle est le fruit d'une collaboration sérieuse entre une société charitable qui exerçait « une vertu », l'Institut qui apportait la « méditation du philosophe » et la Chambre des députés.

Villeneuve-Bargemont appartenait à l'une et à l'autre de ces sociétés, et à ce triple titre il fut chargé d'exposer au parlement un « projet d'amendement » pour faire dispenser des droits de timbre et d'enregistrement les actes nécessaires au mariage des

---

(1) Nous disons aujourd'hui des prolétaires —Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I, p. 130 en note (3).

pauvres et à la légitimation de leurs enfants (1).

L'idée première de cette dispense est due à la Société de Saint-François-Régis.

Cette association établie en 1826 à Paris pour le mariage civil et religieux des pauvres s'était déjà propagée une vingtaine d'années après sa fondation dans un grand nombre de villes de France et de Belgique. Au 1er janvier 1846, elle avait reçu 13.798 ménages vivant dans le désordre dont elle avait régularisé la situation et légitimé les enfants ; on évaluait à 11.000 environ le nombre de ces derniers.

A mesure que s'étendait le champ d'action de cette œuvre charitable, ses dépenses augmentaient, causées pour la plupart par les frais qu'exigeaient les formalités à accomplir. La dépense totale pour l'année 1845 avait été de 25.628 fr. dont 10.638 fr. en frais d'actes seulement. Le Conseil général du département de la Seine avait émis le vœu que les actes nécessaires au mariage des pauvres fussent délivrés gratuitement à lasociété. Mais le ministre des finances n'avait pas cru pouvoir déférer à ce vœu sans y être autorisé par une loi.

C'est alors que, après un rapport d'une commission chargée par l'Académie des sciences d'examiner les mémoires de statistique au nombre desquels figurait une notice relative à l'œuvre de Saint-François Régis, des membres de l'institut publièrent une « démonstration (2) », destinée à attirer sur cette question l'attention des ministres et des hommes

(1) Droz, *Annales de la Charité*, 1897, p. 458-459.
(2) *Annales de la Charité*, 1847, p. 383.

d'Etat. Cent soixante-quinze signatures appuyaient cette déclaration ; il n'est pas téméraire de supposer que figurait parmi elles le nom de M. de Villeneuve-Bargemont.

Les auteurs y déclaraient après un vif éloge de l'activité de la Société de Saint-François-Régis qu'une dépense annuelle de 11.000 fr. en frais d'actes était une charge au-dessus de ses forces. « C'est, ajoutaient-ils, un impôt prélevé sur la misère qui doit être désavoué par une saine politique, quand il a sous le rapport moral de si graves inconvénients ; qui ne s'élève si haut que parce que l'œuvre fait beaucoup de bien et qui même sous le rapport matériel est beaucoup plus désastreux qu'utile. » L'exemption demandée y était présentée comme non seulement un besoin social et une œuvre de haute moralité, mais encore pour l'Etat, les départements et les villes, une excellente affaire, une mesure de bonne administration, une évidente et immense économie (1).

Pour réaliser ce vœu une commission se réunit sous la présidence du comte Portalis, et parmi ses membres on pouvait remarquer A. de Tocqueville, le comte de Villeneuve et Villermé. Ses travaux aboutirent rapidement : le 14 mars de la même année, elle rédigeait un projet d'article à insérer par voie d'amendement au budget des recettes de 1847 (2).

Cet amendement, après quelques modifications de détail, opérées d'accord avec le ministre des finances et la commission des recettes, vint en discussion à la Chambre des députés le 19 juin. Villeneuve-Barge-

(1-2) *Recueil de lois*, 1846 et 1847.

mont s'était chargé de le soutenir : il prononça à cette occasion un discours dans lequel, il étaie par une argumentation de principe les considérations particulières à l'adoption de cette mesure.

La proposition qu'il défend se recommande d'un triple caractère de moralité, de justice et de charité ; elle sera l'effet d'une bienveillance particulière du pouvoir envers les classes pauvres pour qui les formalités légales sont toujours plus difficiles à accomplir et plus coûteuses que pour d'autres.

Villeneuve-Bargemont commence par établir l'importance sociale de la famille. Il montre en elle le premier élément de l'ordre social. « L'édifice des société chrétiennes, dit-il, repose sur cette base sacrée, on ne saurait ébranler celle-ci, sans remettre en question la civilisation tout entière ». La constitution de la famille « par le lien d'un légitime mariage est chose si importante que c'est aux unions immorales qu'il faut faire remonter la responsabilité des désordres qui ravagent la société. » Toute violation de l'une des grandes lois de l'univers moral entraîne nécessairement les désordres sociaux les plus funestes. Le mal produit le mal, comme le bien produit le bien.

C'est donc un devoir pour tout gouvernement soucieux du bien du pays de travailler à diminuer les causes de ces unions sans lien permanent ; grâce à l'initiative de la charité privée, la chose est devenue facile, la Société de Saint-François-Régis accomplit cette besogne, et Villeneuve-Bargemont établit devant la Chambre quelle a été depuis vingt ans son action ; il la montre poursuivant et achevant son œuvre sans s'arrêter à l'accomplissement des formalités légales,

et à faciliter aux pauvres la réhabilitation de leurs mariages ; c'est toute une éducation qu'elle entreprend : « Elle s'applique à leur faire comprendre l'importance de leurs positions nouvelles, à les instruire de leurs devoirs de chrétiens, d'époux, de chefs de famille et de citoyens, »

Le gouvernement se doit à lui-même de faciliter l'action de cette société en exemptant de droits, les actes nécessaires au mariage des indigents : il ne fera que suivre l'exemple des puissances étrangères qui transmettent gratuitement les pièces qui leur sont demandées....

Mais les objections ! elles ne sont pas très spécieuses; on les rencontre souvent en ce genre de procès.

D'abord la difficulté de prévenir l'abus possible d'une faveur qui doit être réservée aux indigents : il faut que les certificats d'indigence soient facilement accessibles aux pauvres sans cesser d'être sincères ; la difficulté n'est pas neuve, elle se représente dans toutes les lois d'assistance ; on l'a déjà tranché en d'autres matières.

Autre danger, plus grave peut-être aux yeux du défenseur de l'amendement : ne court-on pas en facilitant ainsi le mariage des indigents le risque « d'exciter encore le penchant déjà très vif qui porte les indigents à contracter prématurément et sans réflexion les obligations du mariage et les charges d'une nombreuse famille ». Villeneuve-Bargemont exprime ici d'une manière cependant réservée, des inquiétudes malthusiennes; il avoue en se défendant de traiter des questions d'un ordre aussi grave et se bornant à quelques réflexions, que les gouvernants

n'ont aucun intérêt à encourager le mouvement de la population : « L'intérêt des Etats est de posséder des populations robustes, morales, laborieuses, intelligentes et bien distribuées sur la surface du territoire et non des populations très nombreuses, mais immorales et misérables. » Ce ne sont toutefois ni les mesures fiscales, ni les difficultés administratives qui peuvent entraver le mouvement de la population : il ne faut compter pour cela que sur le sentiment religieux qui seul pourra inspirer aux hommes la force de résister à des passions impétueuses et une sage prévoyance de l'avenir.

Comme Mathus, Villeneuve-Bargemont voudrait que pas un foyer ne s'établit qui n'eut pas les ressources nécessaires à en assurer l'existence ; le danger d'ailleurs n'est pas là « il est tout entier dans l'accroissement annuel des unions illégitimes ».

La dernière objection était la plus dangereuse peut-être, puisque l'on en était à la discussion du budget des recettes : la perte que le trésor public devait éprouver de cette diminution d'impôts. Elle sera minime, et bien compensée par toutes les économies qui seront réalisées dans la répression des délits et dans la dépense d'entretien des enfants trouvés. La réhabilitation des unions aura sur l'élévation du caractère des conjoints des effets moraux : elle rend les familles à la moralité et aux vertus sociales : elle leur enseigne des habitudes de travail et de prévoyance qui auront une répercussion économique.

Villeneuve-Bargemont affirme les liens qui unissent l'économie politique à la morale. « Ces avantages

(moraux), dit-il, se résument en profits matériels pour la société, comme pour les individus, et c'est ainsi que se révèle une fois de plus l'étroite alliance qui existe entre l'ordre moral et l'ordre économique des peuples, et la loi suprême qui fait découler de la science des richesses morales la source de toutes les richesses matérielles. »

Il est donc de l'intérêt et du devoir de l'Etat, d'intervenir dans de telles conjectures ; mais son rôle est ici d'aider simplement les initiatives privées. L'auteur a soin par deux fois de prendre la précaution d'indiquer cette solution : il constate que comme toujours la charité chrétienne a devancé l'action des gouvernements « et il termine son discours en précisant le sens de cette intervention ». Ces sociétés, dit-il, en parlant de la société de Saint-François-Régis et de celles qui l'imitent, sont l'honneur de la religion et du pays. Les « aider » à faire un peu plus de bien est la seule récompense qu'elles attendent de nous.

Le sort de cet amendement fut heureux : la chambre l'adopta à l'unanimité, après que le ministre des finances fut monté à la tribune pour lui donner une adhésion complète.

« C'est déjà beaucoup que d'indiquer où est le principe ou est la justice... Il y a loin de là à une loi sage, mais l'on sait du moins vers quel but doit se diriger le législateur... » C'est en ces termes que M. Aftalion dans sa thèse sur « l'œuvre économique de Simonde de Sismondi » excuse l'isolement de son auteur...

Villeneuve-Bargemont fut plus heureux ; le préfet

et le député illustrent chez lui les théories de l'économiste. On peut même lui reconnaître cette bonne fortune d'avoir traversé avec un égal profit pour les humbles qu'il servit toujours les situations les plus propres à faire de lui un homme social complet, un homme d'action ; et de là sans doute lui vint cette influence singulière qu'il exerça sur ses contemporains et dont s'étonne, se scandalise même M. Henri Michel (1). »

A coup sûr, en écrivant sur son héros chacun est tout naturellement porté à en exagérer les qualités ou à lui attribuer une influence qui ne fut pas la sienne ; mais il nous semble que c'est faire œuvre de simple justice que d'essayer de noter la belle harmonie réalisée par le vicomte de Villeneuve entre sa vie tant publique que privée et son généreux idéalisme économique : personne moins que lui ne ressemble à ces gens que stigmatise ainsi un de nos académiciens, « il me semble qu'ils n'ont pas de centre, pas de « moi », qu'ils ne sont qu'un « lieu » où se succèdent des phénomènes physiologiques et intellectuels. Je vois chez eux des séries de pensées, d'attitudes, de gestes ».

Sa « mission » comme il s'exprime lui-même fut multiple sans doute ; mais dans chacun des apostolats auxquels il se donna, il a déployé les qualités particulières qu'il fallait pour cette tâche spéciale : il fut un préfet singulièrement actif et « bienfaisant », un député adroit et bien en avance sur son époque, un économiste généreux, clair et convaincant.

---

(1) M. Henry Michel, l'*Idée de l'État*, p. 263.

C'est que ces activités diverses avaient évidemment un foyer commun, celui que nous révèle le *livre des affligés* : dans l'acte, dans la parole, dans l'écrit, il fut un seul et même homme.

Après que le grand âge où la révolution eurent fait disparaître le préfet et le représentant du peuple, l'économiste apparut le dernier, mais ne fut pas le moindre.

Blanqui, bien inspiré cette fois, affirme dans son histoire de l'économie politique qu'il ne sait « auxquels des économistes il est dû le plus de reconnaissance, ou de ceux qui ont révélé avec MM. de Sismondi et de Villeneuve les griefs des classes pauvres ou de ceux qui ont rappelé ces classes au sentiment véritable de leur dignité et de leur devoir, comme MM. Droz et Dunoyer. Les deux premiers auteurs ont pris à parti la richesse et lui ont reproché son égoïsme ; les deux autres ont grondé la pauvreté, et ont blâmé son insouciance : double tâche difficile à remplir et qui portera ses fruits quelques jours quand viendra le moment d'une transaction entre le présent et le passé, entre le capital et le travailleur (1). »

Et pourtant notre auteur est lui-même si fort étonné de se surprendre la plume à la main qu'il juge nécessaire de s'en justifier : « Si une position tout à fait spéciale a mis l'auteur à portée de recueillir les faits qu'il apporte, de les comparer, de les généraliser, d'en établir les principes, et d'en déduire d'utiles conclusions ; si son écrit se lie tellement à cette situation personnelle qu'il en soit pour ainsi

(1) Blanqui, *Histoire de l'Économie politique*, II, p. 287.

dire l'expression et le complément nécessaire, n'est-il pas en quelque sorte forcé dans le but qu'il se propose de donner quelques détails qui ont présidé à la pensée et à la publication de son ouvrage (1). »

On le voit, c'est en se laissant conduire par la vie que Villeneuve-Bargemont est devenu écrivain. Il nous raconte lui-même avec ce désintéressement du « moi », et cette belle simplicité qui président à toute sa vie publique et privée les circonstances que dès 1830 lui imposèrent le devoir d'écrire ; après les *ordonnances de juillet*, qu'il lut avec « une douleur prophétique »... « vingt mille ouvriers plus ou moins misérables lancés dans les rues de Lille suivirent le signal donné par les ouvriers de Paris ; ma carrière administrative fut dès lors terminée (2) », dit-il.

Ce n'était qu'une laborieuse et féconde retraite qui commençait ainsi pour le vicomte de Villeneuve, et non pas un silence de mort. Comme Rüskin, il avait été frappé de la misère de l'ouvrier « jusqu'à ne plus pouvoir penser autre chose » ; et au fur et à mesure que se brisaient ses carrières successives, il trouvait de nouveaux moyens de se dévouer à la tâche qu'il s'était uniquement assignée : le soulagement de la misère populaire. Le même violent amour qui força le penseur anglais de passer « de l'esthétique à la prédication » fit que le préfet du Nord se réfugia sans amertume dans la science : « Je ne crus pas », écrit-il, au lendemain de 1830, avoir accompli cette sorte de mission spéciale imposée à

(1) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I, p. 1.
(2) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I, p. 20.

tous les hommes par la Providence. Je résolus de consacrer mes loisirs et le peu de force que me laissait ma santé fort altérée à traiter dans toute son étendue la question du paupérisme que les événements avaient encore agrandie. Au sein d'une retraite paisible, je m'attachai à recueillir les souvenirs de mon expérience, à interroger tour à tour l'économie politique, les théories philosophiques de la civilisation, la statistique, la législation et les sciences morales qui avaient rapport aux causes de l'indigence (1). »

C'est donc à la révolution de 1830 que nous devons l'écrivain ; quant à l'œuvre il la juge : « un ouvrage qui présente le résultat de nombreuses recherches sur un objet d'une haute importance pour l'époque actuelle, qui traite de questions graves et s'expose à combattre des opinions et des systèmes accrédités (2). »

S'il nous était permis de risquer à notre tour une appréciation anticipée nous dirions que l'économie politique chrétienne est le cri d'alarme poussé par un homme éclairé et charitable qui, séduit d'abord par les théories de J.-B. Say et d'Adam Smith avec lequel il fut en relations, a cru que l'industrie perfectionnée et développée se chargera de réparer les maux qu'on lui impute, « puis a senti petit à petit, sous l'implacable éloquence des faits, chanceler son optimisme économique. C'est d'ailleurs et dès avant 1820 le livre de Malthus qui lui avait ouvert les yeux.

D'abord révolté contre les assertions troublantes

---

(1) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I, p. 20.
(2) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I, p. 1.

du pèssimiste anglais il comprit en regardant autour de lui ce qu'il y avait d'exact dans « l'essai des principes de la population ».

De là sans doute sa déconcertante estime pour Malthus. « J'achevais de lire l'ouvrage de M. le Comte de Laborde sur l'esprit d'association. Ce tableau magnifique de la prospérité de l'Angleterre me faisait plus que jamais déplorer la lenteur des progrès de la civilisation en France ; il excitait en mon âme une sorte de jalousie nationale, le dirai-je, j'en étais presque humilié. Je communiquai ce livre à un homme pour lequel j'éprouvais une grande sympathie » (1).... C'est très bien, me dit-il, mais il faut voir maintenant le revers de cette belle médaille. »... Le lendemain il m'envoya l'essai sur le principe de la population » de Malthus .Nous le lûmes ensemble et je ne pus me dissimuler la surprise qu'il me causa, car il me semblait que la déplorable misère dont Malthus signalait la l'existence en Angleterre pouvait plus rationnellement être attribué au système industriel qu'à un excès de population, ou que du moins ces deux causes avaient agi simultanément... J'avoue que cet entretien et les révélations de Malthus ébranlèrent un peu ma foi dans les théories de l'économie politique (2). »

La voie de Villeneuve-Bargemont était trouvée : dès 1834 il devenait un précieux auxiliaire de l'abbé Gerbet qui avait fondé un recueil philosophique et littéraire intitulée « l'Université Catholique ». La

(1) M. Frédéric Prévost, professeur de théologie protestante à Montpellier et cousin du traducteur de Malthus.

(2) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I, p. 10.

même année paraissait son « Economie politique chrétienne », bientôt suivie d'une « Histoire de l'Economie politique. »

C'est de sa rencontre avec Malthus que date la vocation de l'écrivain chez de Villeneuve-Bargemont.

De cet écrivain nous possédons :

1° *L'Economie politique chrétienne* ou Recherches sur la nature et les causes du paupérisme. 3 vol., Paris, Guillaumin 1841.

2° *Histoire de l'Economie politique.* 2 vol. Paris, Guillaumin 1841.

3° *Le livre des affligés.* 2 vol. Paris, Delloye 1841.

4° *Notice sur l'Economie politique en Espagne.* Journal des Economistes, VII.

5° *Annales de la charité* : plusieurs articles sur des questions d'assistance.

6° Collaboration au *Plutarque Francais* (articles Michel de l'Hôpital et Sully).

7° Discours à l'Institut sur « l'influence des passions sur l'ordre économique des sociétés. »

8° Discours à la Chambre des Députés sur le mariage des indigents et dans la discussion de la loi du 2 mars 1841.

9° Traduction de *Mes prisons* de Silvio Pellico.

Il est donc impossible chez Villeuneuve-Bargemont de séparer l'homme de l'écrivain. Ce sont les expériences du préfet qui ont instruit l'économiste, et le représentant du peuple a réalisé de l'idéal de l'économiste tout ce que permirent les circonstances ; c'est pourquoi la même évolution que nous avons notée dans

la mentalité de notre auteur, nous allons la suivre dans l'étude de ses œuvres.

Avant tout, Villeneuve-Bargemont fut un homme d'action et, il le dit lui-même, un observateur bien placé. Comme Sismondi et comme Blanqui, il avait été vivement frappé du cruel désaccord qui régnait entre la théorie et la réalité : disciple d'Adam Smith et de Jean-Baptiste Say, il s'étonnait que le conflit aigu des intérêts se substituât en fait à l'harmonie des intérêts particuliers et de l'intérêt général que promettait la science. L'ordre spontané remplacé par une instabilité haineuse, qui pour beaucoup était une cause de misère, la paix entre les classes sociales remplacée par un antagonisme qui semblait irréductible ; voilà les « faits » qui impressionnèrent Villeneuve-Bargemont.

Nous l'avons vu néanmoins chercher avec une belle sérénité la solution de ces conflits dans les écrits de « M. Say » ; mais quand il a vu dans une douloureuse anxiété que les théories qui lui étaient chères étaient lettre-morte, un véritable dilemne se présenta à lui.

Etait-ce la science qui avait fait fausse route ? ou bien au contraire les faits — par la mauvaise volonté des hommes ou par l'effet inattendu de circonstances exceptionnelles — se dérobaient-ils à la règle sans rien lui enlever de sa force ? A la question qu'il se posait dès 1815, notre économiste mit du temps à répondre : ce n'est qu'en 1828 qu'il prit parti.

Ce qui l'avait converti, c'est le spectacle de la misère qu'il rencontra partout : en Hollande, en Espagne, à Montauban, à Nantes, à Lille. Le problème du

paupérisme l'a fasciné, et il a cru voir dans cette systématisation de la pauvreté la faillite de l'école anglaise. Comme Sismondi attribue lui-même son changement d'idées et de point de vue à ce qu'il s'est « plus occupé d'histoire que les autres économistes (1), » et qu'il s'est habitué à juger les systèmes par les conséquences sociales qui en résultaient selon lui, Villeneuve-Bargemont, homme d'une grande générosité, défenseur né des pauvres et des souffrants, trouva son cœur et son esprit d'accord pour voir dans la réalité observable la caricature de ce qu'elle aurait dû être d'après les données de la science et pour condamner celle-ci.

I. C'est donc la conception qu'il se fait de la science renouvelée que nous étudierons tout d'abord ;

II. Nous verrons ensuite comment il l'applique à l'étude du problème de la misère et de l'évolution industrielle ;

III. Il nous sera dès lors nécessaire de passer en revue les remèdes qu'il propose à l'amélioration de la répartition : assistance, école de l'Etat et des associations ;

IV. Cette étude nous fera voir l'originalité des idées de Villeneuve-Bargemont et nous aurons à les confronter à celles qui inspirent d'autres écoles ;

V. Enfin, nous verrons dans notre conclusion à situer l'économiste dont nous nous occupons ici, à sa vraie place dans l'histoire des Doctrines.

(1) Sismondi, *Études d'Économie politique*, II, 212.

PREMIÈRE PARTIE

LA CONCEPTION QUE VILLENEUVE-BARGEMONT SE FAIT DE L'" ÉCONOMIE POLITIQUE "

CHAPITRE I

I. — La critique de l'École anglaise. Ce qu'il en faut penser.

Entre les économistes qui continuent Adam Smith, et ceux qui se séparent des « orthodoxes », il y a un malentendu fondamental, une querelle sans issue. Il est bien naturel en effet que les solutions se contredisent, puisque, à bien regarder les raisonnements parallèles des deux écoles, on s'aperçoit qu'elles traitent chacune un problème différent : il est donc impossible qu'elles se rencontrent.

Par un rapprochement singulier, c'est au moment même ou Villeneuve-Bargemont, alors préfet du Nord, voyait définitivement s'évanouir son optimisme économique, que Jean-Baptiste Say, filateur à Auchy-les-Hesdin, à peu de distance de Lille, découvrait sa fameuse théorie de l' « entrepreneur »....

Tandis que le commentateur de Smith répondait à cette question : *Quelle est — abstraction faite de toute considération morale — l'ordre social le plus favorable à la production de la richesse ?* Villeneuve-Bargemont et Sismondi s'efforçant, par-dessus tout, de donner satisfaction à la justice, traçaient les règles idéales d'une équitable répartition.

« Science descriptive », amorale et impassible pour

Jean-Baptiste Say qui lui demande surtout de « ne pas faire d'exhortations », l'économie politique aux yeux des dissidents, est un « art social » où la morale et la métaphysique ont droit d'intervention. Faut-il s'étonner dès lors que les critiques de notre auteur à l'égard d'une école qu'il taxe de matérialisme, parce qu'elle imaginait une société où tout se passait comme si l'égoïsme était le principal mobile des actions humaines, manquent de sérénité ?

A l'époque où écrit Villeneuve-Bargemont, les phénomènes économiques n'apparaissaient aux auteurs que sous l'un ou l'autre des deux aspects qu'ils revêtent : l'aspect scientifique ou l'aspect social.

L'école anglaise voulait abstraire les phénomènes de l'ensemble de la vie sociale pour spécialiser la science économique en lui donnant pour seul objet de ses recherches « la manière dont les richesses se forment, se répartissent et se consomment ». Est-ce à dire pour cela qu'elle niait les rapports entre l'économique et les sciences sociales, la politique, la morale ? Nous ne le *croyons plus ;* mais Villeneuve-Bargemont et Sismondi en étaient persuadés. En face de l'école qui proclame que l'art est absorbé par la science, que la volonté est impuissante à réagir contre les lois économiques immuables, et que le libre jeu de l'intérêt personnel ne laisse aucune place à la morale, les dissidents érigent en principe que la volonté des hommes est toute puissante, que la constatation de ce qui est n'a que peu d'importance et que le seul problème intéressant est de connaître ce qui doit être et de le réaliser à l'encontre des prétendues lois économiques.

Nous allons donc passer en revue les principales ritiques qu'adresse à ses adversaires, Villeneuve-Bargemont et nous verrons ce qu'il en faut penser.

Il nous faut noter d'abord que dans son aversion de ce qu'il appelle « l'école anglaise », c'est moins Adam Smith que Jean-Baptiste Say que poursuit notre économiste. Au premier il savait gré sans doute d'avoir exalté l'agriculture, plaint le paupérisme et réclamé de hauts salaires. Bien plus, et il le reconnaît volontiers, « le principal mérite d'Adam Smith est d'avoir appliqué le premier à l'Economie politique la méthode la plus sûre de traiter les sciences, en remontant des faits observés aux causes que découvre le raisonnement... Avant lui on avait découvert et avancé des principes très vrais. Mais il a montré le premier pourquoi ils étaient vrais (1). »

La première critique que Villeneuve-Bargemont adresse à l'économie orthodoxe, c'est d'être matérialiste. « Le matérialisme moral », dit M. Henry Michel, consiste à faire passer au premier rang les intérêts matériels de la société, la production de la richesse. La richesse sans doute est un élément essentiel de la civilisation ; est-elle la civilisation elle-même ? faut-il admettre avec les économistes que la moralité suit le bien-être et la richesse comme l'ombre suit le corps ; que le meilleur moyen de favoriser un large épanouissement de la personnalité, c'est de multiplier les besoins et aussi les moyens de satisfaire les besoins» ? (2) L'individu, en d'autres

(1) Villeneuve-Bargemont, *Histoire de l'Économie politique*, II, p. 190-191.
(2) H. Michel, l'*Idée de l'État*, p. 358.

termes, est-il avant tout producteur ou consommateur ?

« Peut-être faut-il convenir, que si Adam Smith ne saurait être taxé de matérialisme, qu'il est l'auteur, ne l'oublions pas, de la « théorie des sentiments moraux », certains de ces successeurs sont portés à ne considérer que le marché des intérêts et à trancher un grand nombre de questions entièrement étrangères à celles qui s'y posent par un principe dont l'observation et l'expérience attestent la justesse en de certaines limites seulement, sans permettre de rien préjuger, quant à l'application qui pourrait en être faite au-delà de ces limites » (1).

Et cependant des hommes comme Blanqui et M. Chevalier étaient hostiles au matérialisme et se préoccupaient des questions morales dans leurs rapports avec l'économie politique.

Il faut reconnaître, croyons-nous, que c'est à une question de fait que tient le reproche qu'adressent Villeneuve-Bargemont et Sismondi à leurs adversaires, Au moment ou la surproduction et les crises amènent en France l'éclosion rapide du paupérisme, ils emble odieux aux dissidents d'étudier la richesse dans sa *production*, ils ne veulent voir que sa *répartition*. Par là ils sont amenés à des vues plus concrètes sur la population, sur l'ouvrier, sur le rôle de l'Etat : c'est l'homme qui avec eux prend la place de la richesse pour devenir l'objet de leurs études.

L'art social importe donc seul, et notre économiste n'a que des anathèmes contre l'école anglaise.

---

(1) H. Michel, *l'Idée de l'État*, p. 359.

Il ne réclame pas seulement que les économistes fassent place, quand il s'agit d'art social, aux considérations morales et politiques, il *se refuse à séparer l'art et la science.*

On pourrait lui retourner ses arguments contre l'école anglaise, et lui reprocher de faire fi de la science pour ne vouloir donner à l'économie politique qu'un but tout pratique et positif, car selon lui, loin d'être occupée à « décrire la manière dont les choses se passent dans la société » (1), l'économie serait la science du gouvernement.

D'ailleurs, c'est peut-être moins les *conclusions théoriques* de l'école anglaise qui sont en but aux attaques de Villeneuve-Bargemont que les *applications concrètes, les conclusions pratiques, que les industriels de* 1830 *furent trop heureux d'en tirer.*

M. Aftalion (2) estime que dans ses écrits, Sismondi comme notre auteur a fait erreur : « Il semble qu'il se soit montré quelque peu injuste à l'égard de l'école anglaise. C'est à tort qu'il la rend parfois responsable des abus de la pratique industrielle. Ce sont les théories des économistes qui ont subi l'influence de l'évolution industrielle. Ils ont approuvé après coup, ce qui s'était fait, sans avoir assez de sollicitude pour les misères des travailleurs. Mais ils ne sont pour rien dans le niveau si bas des salaires. Sismondi lui-même le reconnaît souvent, mais il l'oublie ailleurs (3). »

Notre économiste va plus loin que Sismondi ; s'il

---

(1) J.-B. Say, *Cours d'Économie politique*, I, p. 56.

(2) L'*Œuvre économique de Simond de Sismondi.*

(3) L'*Œuvre économique de Simond de Sismondi*, p. 51-52.

n'a consacré aucun chapitre de ses livres à la critique de l'école anglaise, il n'est peut-être pas une page de ses écrits où n'apparaisse cette préoccupation : combattre l'école qui a formé la *mentalité des industriels de son époque,* et qu'il ne voit pas en beau... Sismondi et lui se sont partagé la besogne et si tous deux réclament une économie politique plus morale et plus humaine (1), le premier trouvera son meilleur argument dans les crises, et le second dans le paupérisme.

Villeneuve-Bargemont est si fâché de cette influence de la science sur la pratique industrielle qu'il reconnaît presque à certains moments « qu'en refoulant l'économie politique anglaise dans le cercle étroit de la formation et de la consommation des richesses... on peut la soustraire au compte sévère qui lui est demandé de la morale, de la dignité, du bonheur de l'espèce humaine (2). » Mais malheureusement « l'esprit de commerce » produisit chez les entrepreneurs un certain sentiment de justice exacte opposée d'un côté au brigandage... et de l'autre aux vertus morales. Tout le système du producteur se réduisait à ceci : que chacun travaille pour soi, comme je travaille pour moi ; je ne vous demande rien qu'en vous en offrant la valeur. Faites-en autant (3)... » Et il faut reconnaître — personne ne le nierait aujourd'hui — que Villeneuve-Bargemont avait quelque droit de réclamer plus d'humanité pour les ouvriers dont

(1) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I, p. 82-83.
(2) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I, p. 152.
(3) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I, p. 41, citant Montesquieu.

Villermé allait révéler les misères ; car justement ces hommes ne pouvaient travailler « pour soi » ; et ils ne demandaient qu'à vivre modestement en travaillant « pour autrui ».

Tous les arguments du réquisitoire de l'écrivain dissident ne sont pas d'égale valeur. Il tire parti non sans malice de cet aveu de Jean-Baptiste Say que l'économie politique qui semblait n'avoir pour objet que les biens matériels, s'est trouvée embrasser le système social tout entier ; et il appose joyeusement cette phrase à la déclaration du même auteur qu'il faut « distinguer » et séparer l'économie de la politique de la statistique et des autres sciences morales et administratives. « Si l'on veut combattre un de leurs principes (des disciples de Smith) ils répondent : vous sortez des limites de la science... nous n'avons mission que d'indiquer comment se forment les richesses et cependant leurs écrits ne sont que des invasions perpétuelles sur la politique, la religion, les institutions, et les gouvernements (1)... » Ceci ressemble bien un peu à de la polémique et c'est un des rares passages de ses œuvres où l'écrivain ait quitté le ton digne du critique.

Un argument qui paraissait plus sérieux aux yeux de ces économistes qui voulaient malgré tout trouver des conclusions d'art social dans l'exposé de science pure de l'école anglaise, c'est que ces théories, pour être justes, devraient s'appliquer à une « consommation... puissance sans bornes... qui serait toujours prête à dévorer une production infinie (2). »

(1) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I, p. 82 passim.
(2) Sismondi, *Nouveaux principes*, I, p. 76.

Transformer la nation en un vaste atelier où les économistes anglais voudraient que « chacun travaillât pour vivre » serait une « lamentable erreur », et Villeneuve-Bargemont s'efforce comme Sismondi, de montrer que pour les ouvriers qui forment la grande masse, ce qui importe c'est bien moins une production surabondante que l'équilibre entre celle-ci et la consommation.

C'est donc à la *répartition* qu'ils s'en prennent tous deux violemment : « Si la nation travaillait comme font les seuls manouvriers, si par conséquent elle produisait dix fois plus de nourriture, de logements de vêtements que chacun d'eux n'en peut consommer, se figure-t-on que la part de chacun en serait meilleure ?

» Bien au contraire chaque ouvrier aurait à vendre comme dix et à acheter seulement comme un : chaque ouvrier vendrait d'autant plus mal et se trouverait d'autant moins en état d'acheter (1). »

Avouons que pour s'exprimer ainsi l'auteur des « Nouveaux Principes » avait quelque motif. Appeler en effet les hommes à beaucoup produire pour pouvoir consommer beaucoup est la solution du problème économique ; mais à condition que « l'activité de l'industrie ne se ralentisse jamais et qu'un équilibre parfait se maintienne entre l'offre et la *demande effective*. Or ce qui frappe Villeneuve-Bargemont, c'est que si l'homme a toute puissance pour faire varier la production à son gré (à condition bien entendu de rester dans les limites assignées à la puissance du

(3) Sismondi, *Nouveaux principes*, I, p. 78.

travail et des capitaux), il se trouve beaucoup moins bien armé vis-à-vis de la consommation. Celle-ci en effet est limitée par la nature diverse des hommes dont les forces et les besoins, les capitaux et l'intelligence sont essentiellement variables, « par la nature même des produits dont plusieurs ne se consomment que lentement et enfin par la faculté d'échanger, d'acquérir les produits créés (1). »

Aussi arrive-t-il que seule une élite « pourra créer des richesses par l'accumulation des valeurs et que la plus grande partie des autres ne serviront que d'instruments à cette création », ces derniers « le travail les nourrira... mais à coup sûr il ne pourra les enrichir (2). »

C'est donc une erreur généreuse d'espérer « que la population peut être à la fois bien plus nombreuse et incomparablement mieux pourvue des biens de ce monde » (3). Car non seulement tous ne trouvent pas leur compte à cette lutte pour la vie, mais surtout il y a forcément des intervalles où tous les besoins étant complètement satisfaits, il y aura exubérance de produits. Ces produits n'étant plus demandés, l'industrie s'appliquera à provoquer la consommation et la demande par le bas prix de ses ouvrages. Mais dans cette situation, il faut nécessairement que le travail soit moins rétribué (4). »

Il semblerait pourtant à première vue que ce que perd l'ouvrier comme producteur « il le regagne en

(1) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I, p. 270.
(2) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I, p. 270.
(3) J.-B. Say, *Traité d'Économie politique*, I, p. 60, III.
(4) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I, 272.

tant que consommateur. » Mais justement c'est un nouveau reproche que notre auteur adresse à l'économie politique, d'avoir considéré tous les produits à un même point de vue et d'avoir regardé la masse comme également capable de consommer dans toutes ses parties. Qu'importe à l'ouvrier pauvre « l'exubérance des produits de luxe à quelque bas prix qu'ils soient ! » Même la production des objets de consommation courante, ne doit-on lui assigner aucune limite et l'abondance et le bon marché feraient-ils le bonheur des ouvriers ? Oui, semble-t-il : producteurs, les travailleurs ont intérêt au développement de l'industrie, consommateurs, ils doivent se réjouir de la diminution de prix des choses qu'ils consomment. « Mais il est facile de comprendre que ces intérêts sont diamétralement opposés. En effet si les ouvriers produisent à bon marché, ils ne peuvent gagner suffisamment de quoi se procurer les objets qui leur sont nécessaires. Ils ne le pourront pas davantage s'ils produisent chèrement. » (1)

C'est donc toujours au nom de préoccupations sociales que réclame Villeneuve-Bargement. C'est pour le même motif qu'il s'élève contre les « lois économiques ».

Il faut reconnaître que celles-ci étaient loin d'être encourageantes : après Smith, Ricardo, Jean-Baptiste Say, ces lois universelles et permanentes dont l'existence a toujours été la caractéristique la plus nette de l'économie classique, sont simplement « naturelles » et « amorales ». Qu'elles soient utiles ou nuisibles, il

(1) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I, p. 272.

n'importe, c'est à l'homme de s'en accommoder et de s'y adapter de son mieux.

D'ailleurs *elles ne nient pas la liberté des individus ;* au contraire, elles en sont le résultat. Ce sont les rapports qui s'établissent spontanément entre des des êtres libres — « libres cependant sous certaines conditions : ils ne sont pas libres de ne pas manger, ni pour manger de ne pas cultiver la terre » (1). Cherchant ce qu'il y a de plus général, l'économie politique doit s'efforcer de voir non les hommes, mais l'homme type « *l'homo œconomicus* dépouillé par abstraction de tous les autres caractères que celui de l'intérêt personnel : ce n'est point qu'elle les nie, mais elle les renvoie à d'autres sciences » (2).

Ces lois ne laissaient pas à la masse beaucoup d'espérances : « Le travail n'assurant au travailleur qu'un minimum d'existence, et en tout cas qu'un salaire déterminé par des causes telles que la plus ou moins grande abondance des capitaux ou le mouvement de la population, auxquelles il ne peut rien, et auxquelles la liberté d'association — que d'ailleurs on réclame généreusement pour lui — ne pourra pas davantage, l'antagonisme du salaire et du profit érigé en loi, la rente... occupant une place grandissante dans les revenus, toute intervention de l'Etat et du législateur au profit des classes ouvrières repoussée comme attentatoire à leur dignité et à leurs véritables intérêts... tout cela n'était pas fait pour plaire et il fallait s'attendre que les hommes

---

(1-2) Gide et Rist, *Histoire des Doctrines économiques*, p. 107.

lutteraient désespérément avant d'admettre que ce fussent là des vérités démontrées (1). »

La conception de ces lois nécessaires et suffisantes par elles-mêmes n'était pas pour contenter notre auteur. Lui aussi cependant admet leur existence, mais avec un double tempérament : le premier, c'est qu'en marge de toute affirmation sur la conduite probable des hommes et sur la force des mobiles auxquels ils céderont dans leurs pratiques économiques, leur *libre arbitre soit toujours sous-entendu...* Le second qui est distinct du premier c'est que la présomption ou la probabilité qu'on croira pouvoir tirer des inclinations humaines — ou si l'on veut des dispositions actuelles de la masse du genre humain — ne *soit pas regardée ipso facto comme juste et morale* et qu'on ne pose pas à priori l'*impossibilité* pour les hommes réunis en société de *réagir contre telle tendance* ou telle pratique qui produirait en fait des effets injustes. Par cette seconde condition que pose Villeneuve-Bargemont à la reconnaissance des lois économiques, il réclame l'intervention légale ; entre ces lois et les hommes, il y aura donc lutte et il envisage la possibilité du triomphe de la volonté sur la fatalité économique.

Ainsi notre auteur se range avec Sismondi en face du libéralisme absolu et en préconisant l'interventionnisme, il fait lui aussi œuvre de novateur.

Que penser de cette attitude de Villeneuve-Bargemont en face de l'école anglaise ? Nous va-t-il

---

(1) Gide et Rist, *Histoire des Doctrines économiques*, p. 422.

falloir choisir entre ces deux opinions extrêmes, ou bien une conciliation est-elle possible ?

Il nous semble bien que le temps et l'évolution des idées ont d'eux-mêmes tranché le différent.

Peu de temps après l'époque où Villeneuve-Bargemont et Sismondi écrivent, Stuart Mill proclamera qu'il y a dans le domaine de la production des lois naturelles, mais que dans le domaine de la répartition la société peut intervenir efficacement. Ainsi la porte était ouverte aux réformes sociales, qui depuis 1848 se sont accomplies partout. En même temps l'accord des doctrines diverses se faisait peu à peu sur un certain nombre de points et M. Schatz affirme que c'est une légende... « que le libéralisme exclut l'idée de réformes sociales » (1). Mais en 1830 le désaccord était si grand entre les promesses de Jean-Baptiste Say et la triste réalité qu'on peut comprendre l'ardeur des dissidents.

De là vient que chez Villeneuve-Bargemont comme chez Sismondi *l'idée fondamentale est aussi trop souvent une idée exclusive ; et le point de vue moral sollicite si violemment leur attention qu'ils méprisent parfois le point de vue économique.*

Sans doute notre économiste ne méconnaît pas les avantages du régime industriel qu'il a vu naître ; mais il nous dépeint surtout les méfaits qu'il a « engendrés », et il rend l'école anglaise responsable de la situation précaire des travailleurs, du prolongement exagéré du travail, de l'exiguïté du salaire : *et cela était une erreur ;* mais guidé par le souci du bonheur

(1) Schatz, l'*Induidualisme*, p. 239.

des hommes, plutôt que par celui de l'accroissement des richesses, il a donné l'impulsion au mouvement de réformes qui n'est pas encore arrêté.

Quoique l'on pense du rôle de l'Etat, — et entre les théories qu'en donne M. Leroy-Beaulieu et celles de Jean-Baptiste Say, il y a un écart sérieux, — on ne peut nier que Villeneuve-Bargemont, avec une clairvoyance que Sismondi n'a pas toujours partagée, a montré la voie à l'avenir et que si ses critiques sont aujourd'hui démodées, toutes les réformes qu'il souhaitait ne sont pas encore réalisées.

CHAPITRE II

La conception que Villeneuve-Bargemont se fait des rapports de l'Économie politique avec la morale et la religion.

Disciple fidèle d'une religion qui proclame l'immortalité de la pauvreté, Villeneuve-Bargemont réclame pourtant l'aide du catholicisme pour combattre le paupérisme qui était le problème préliminaire dont la solution s'imposait d'abord aux économistes sociaux de 1830.

Pour lui comme pour Sismondi, l'économie politique doit être « l'auxiliaire de la morale », et le rôle des richesses elles-mêmes n'est que d'assurer le bonheur d'un plus grand nombre d'hommes.

Or il semble bien que du partage social les classes laborieuses ne recevaient, à l'époque qui nous occupe, que ce qui était strictement nécessaire pour se nourrir, et se perpétuer, tandis que le reste s'accumulait en un petit nombre de mains.

Déjà l'auteur des *Nouveaux Principes*, avait réclamé au nom d'une économie politique plus humaine « que l'on s'occupât davantage du bonheur de tous que de la propréité de quelques classes » afin de rendre à chacun « la dignité, la liberté et la portion de bien-être qui lui appartient sur la terre (1). » Mais pour atteindre ce but généreux, il reste selon notre auteur encore un pas à faire : il faut « confondre et unir étroitement par un anneau indissoluble la science des richesses matérielles, et

(1) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I, p. 83.

la science des richesses morales, en un mot, prendre pour base le grand élément civilisateur : le christianisme ; car n'est-ce pas lui surtout qu'il faut invoquer lorsqu'il s'agit d'apaiser les souffrances de la grande société humaine ? »

En effet les maux de l'humanité « presque tous inhérents à la destinée religieuse de l'homme ne peuvent s'expliquer que par la religion, comme ils ne sauraient se guérir que par elle » (1).

Mais que l'on ne s'y trompe pas ; ce que Villeneuve-Bargemont réclame de l'Eglise et de son chef, ce n'est pas seulement d'être une inspiratrice de charité, mais aussi d'exercer son *magistère moral*, jusque dans le domaine social.

En agissant ainsi, il était bien dans la logique de son temps. Comme Lamennais, il s'adresse à Rome, et ceci n'est pas pour nous surprendre, car le mouvement de 1830 se fit presque tout entier au nom du catholicisme vrai ou de ses contrefaçons. N'était-ce pas au nom du « nouveau christianisme » que Saint-Simon repoussait les catholiques en prenant ce qu'il y avait, selon lui, de bon dans leurs doctrines ? « Catholiques, vous êtes le passé ; s'il y a en vous quelques germes d'avenir, nous seuls pouvons les y trouver ; nous prendrons à vos ruines une pierre qui entrera dans les assises de la cité nouvelle (2). » Le vicomte de Villeneuve s'il n'était pas sectateur, du nouveau christianisme, n'était pas davantage séduit par le « catholicisme industriel » de Blanqui.

---

(1) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I, p. 83.
(2) Cité par Charléty, *le Saint-Simonisme.*

Catholique traditionnel, il occupe parmi les hommes sociaux de son époque une position originale. Aussi bien il n'est pas sans s'apercevoir lui-même qu'il est un précurseur quand il parle de « l'école que nous désirerions voir se former sous le titre d'économie politique chrétienne », où il voulait rapprocher « Malthus, Sismondi, Droz, Ganilh, de Saint-Chamans, de Morogues et quelques autres écrivains » (1).

Cette économie chrétienne qui est chère à notre auteur « prescrit le travail, mais elle demande qu'il enrichisse à la fois l'ouvrier et celui qui l'emploie, elle respecte l'inégalité indispensable au maintien de l'ordre social, mais elle appelle la portion souffrante de la société à une amélioration progressive » (2). Si elle admet « qu'il y aura toujours des pauvres » elle veut aussi « autant qu'il est possible rétablir l'équilibre entre les hommes » (3).

C'est pourquoi s'il accepte la pauvreté de droit divin, notre auteur condamne le « Paupérisme ». La première est « une situation douloureuse... qui se montre isolée, circonscrite, passagère » et qu'il est aussi facile de guérir que d'expliquer, car si l'on trouve bien vite « dans les maux inévitables attachés à l'espèce humaine la raison de ces affligeants disparates qui blessent l'harmonie de la société sans la détruire, on comprend aussi que peu d'efforts doivent suffire pour réparer ces imperfections de l'ordre social. « Mais si l'indigence sous le nom nouveau et tristement énergique de paupérisme envahit des

(1) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I, p. 89.
(2-3) Villeneuve-Bargemont, *Economie politique chrét.*, I, p. 31.

classes entières de la population, si elle tend à s'accroître progressivement en raison même de l'accroissement de la production industrielle, si elle n'est plus un accident, mais la condition forcée d'une grande partie des membres de la société, alors on ne peut méconnaître dans de tels symptômes de souffrance généralisée un vice profond survenu dans l'état de la constitution sociale.

» Ce développement de l'extrême indigence au sein des populations les plus nombreuses et des États les plus avancés dans les voies de l'industrie et de la civilisation modernes, et l'inquiétude qui tourmente les classes ouvrières sont des faits qu'il n'est plus possible de contester (1). »

De cette situation misérable du plus grand nombre, il résulte « entre les puissants et les riches et les classes pauvres assujetties au travail un principe de lutte perpétuelle, destructif de l'ordre social. Qui accordera ces deux principes » : l'un le désir légitime de liberté, d'égalité et de bien-être et l'autre ce sentiment de profonde déchéance physique et morale ? Quelle institution assez puissante pourra guider les efforts dans cette croisade en faveur de la paix sociale ?

Villeneuve-Bargemont répond hardiement : l'Eglise.

Ce magistère lui appartint d'ailleurs de tout temps ; son rôle certes consiste surtout à rapprocher l'homme moral « de la source de la perfection, c'est-à-dire de Dieu,... mais ce rôle n'abandonne pas l'homme phy-

(1) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I, p. 27, 28.

sique, car les perfectionnements moraux assurent complètement l'amélioration de la vie terrestre » (1).

C'est l'Eglise qui adoucit l'inégalité entre les hommes ; inégalité qui remonte à l'époque de la première conquête où le droit du plus fort formait la loi suprême, où « la fortune et le pouvoir qui en dérive se sont contentrés dans les mains des familles qui les premières et à l'aide des capitaux accumulés par leur industrie exploitèrent avec succès les diverses branches du travail productif ».

Dans l'origine ce système des castes fut regardé sinon comme « juste et nécessaire » du moins « comme inévitable et forcé ». Le Christianisme apprit à rendre son joug plus tolérable : il enseignait l'égalité religieuse (plus loin Villeneuve-Bargemont parlera même de « l'égalité civile que le christianisme seul a établie » (E. P. C. I, p. 67), la résignation et l'obéissance, en même temps qu'il contenait l'abus de la force et de la richesse (2).

Or notre auteur estime que la situation qu'il a sous les yeux ressemble étrangement à celle que l'Eglise régenta au moyen âge.

Au début du XIX^e^ siècle la supériorité acquise par la richesse matérielle inspire à « la portion souffrante ou subjugée » de la population, la même jalousie que l'ancienne noblesse. Du moment que la féodalité industrielle devient la seule aristocratie réelle, « il est évident qu'elle est destinée à se trouver à son tour et par l'effet de son isolement le but de toutes les

(1) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I, p. 166.

(2) Villeneuve-Bargemont. *Économie politique chrét.*, I, p. 119.

jalousies, de toutes les ambitions et par conséquent de toutes les attaques ».

Dans la mêlée l'Eglise doit intervenir par le triple moyen de sa doctrine, de ses principes, et de ses institutions.

Ainsi Villeneuve-Bargemont après avoir fait longtemps cause commune avec Sismondi se sépare de lui sur ce point capiatl.

« Ricardo et Malthus avaient en effet ouvert deux formidables brèches dans la pure doctrine économique, écrit M. H. Michel, brèches qui devaient aller s'élargissant et par où devaient passer des revendications redoutables qu'annoncent déjà celles de Sismondi, de Villeneuve-Bargemont, de Buret et de Blanqui (1) ». Mais une fois la brèche franchie de concert les deux dissidents se séparent et notre auteur faisant à « l'École » une nouvelle querelle, veut que l'économie politique tienne compte « des rapports étroits qui unissent la science aux vérités révélées, à la morale, à la philosophie chrétienne. Toutes les sciences humaines se rapportent dans leur but et leurs applications aux besoins physiques et moraux de l'homme, elles se ramènent dès lors à l'homme lui-même, à sa double nature, à sa condition terrestre et surtout à sa destinée religieuse ». C'est en ce sens que Villeneuve-Bargemont regarde « les sciences comme l'expression, le développement ou la démonstration d'une vérité chrétienne » (2).

Ce n'est pas à lui que pourrait s'adresser le reproche

---

(1) H. Michel, l'*Idée de l'État*, p. 253.

(2) Villeneuve-Bargemont, *Histoire de l'Économie politique*, I, p. 22.

qu'adresse Lange aux classiques de distinguer « un terrain spécial dans la vie pour les actes conformes aux intérêts et un autre pour la pratique de la vertu » (1) !

Dans sa conception, l'économie politique n'est plus la science des richesses, son objet principal étant l'homme, elle s'occupera non seulement des profits et des salaires, mais encore et surtout *de riches et de pauvres, de capitalistes et de travailleurs.*

Mais ce n'est pas à dire que l'économiste catholique refuse à l'enseignement des orthodoxes le titre de science : « depuis les écrits de Smith et de MM. Say et Ricardo on ne saurait sans doute refuser à l'économie politique les formes et les attributs d'une véritable science. Mais pour faire admettre tous ces principes comme vrais, il leur reste encore à prouver qu'ils ont répandu le bien-être dans toutes les classes de la société humaine ».

Villeneuve-Bargemont, on le voit, *ne réduit donc pas la science économique à l'art social ; mais il veut apprécier, mesurer pour ainsi dire, l'une par les résultats pratiques de l'autre.* Et justement l'expérience lui permettant de conclure que le bonheur et la paix ont décliné en raison de l'extension forcée de l'industrie sous la poussée, affirme-t-il, de l'économie anglaise, il estimera que les théories de celle-ci *doivent se modifier ou faire place à des doctrines plus sures* (2).

Cette école nouvelle qui corrigerait la science selon les résultats de l'art social renoue — au-dessus de

---

(1) Lange, *Histoire du matérialisme*, II, p. 475.

(2) Villeneuve-Bargemont, *Histoire de l'Économie politique*, I, passim.

l'école anglaise — la tradition avec les vieux caméralistes, en reprenant « la grande et haute science qui s'applique à l'étude des lois qui régissent les différentes parties du corps social » (1). « Cette véritable économie sociale est celle, continue notre auteur, qui incite à la fois au travail et à la charité (au sens chrétien du mot), qui conseille bien moins la production des richesses que la répartition et la diffusion générale du bien-être, qui prescrit de borner les besoins au lieu de les multiplier indéfiniment... Cette économie d'accord avec la philosophie chrétienne conduit à la liberté, à la dignité, à l'aisance de tous les hommes, au maintien de l'ordre social et par conséquent à la plus parfaite civilisation (2). »

Michel Chevalier dans une lettre inédite au vicomte de Villeneuve faisait de cette notion de l'économie politique un éloge qui surprend presque sous sa plume : « Les premières pensées d'où vous faites dériver votre économie politique sont supérieures à celles d'après lesquelles, depuis un demi-siècle, on prétend gouverner les intérêts des sociétés de toute la distance qui sépare les principes des doctrines. Et ainsi que je l'ai entendu dire au plus illustre des hommes d'Etat de l'Allemagne, cette distance est la même que du définitif au provisoire et à l'éphémère, de l'éternité au temps. »

Nous avons cru bien faire en rapportant ici l'appréciation non équivoque d'un auteur qui n'est pas suspect de partialité en faveur des idées qu'il juge ;

---

(1) Villeneuve-Bargemont, *Histoire de l'Économie politique*, I, p. 21.

(2) Villeneuve-Bargemont, *Histoire de l'Économie politique*, III, p. 3-4.

car si par l'importance même de ses écrits l'économiste est loin d'être négligeable en Villeneuve-Bargemont, ce qu'il y a sans doute de plus caractéristique dans son économie politique chrétienne, comme dans son histoire de l'économie politique, c'est l'orientation nouvelle que prend avec lui la science économique sous l'impulsion de la foi religieuse.

DEUXIÈME PARTIE

LE PROBLÈME DE LA MISÈRE ET L'ÉVOLUTION INDUSTRIELLE

CHAPITRE I

La « féodalité » industrielle. La condition physique des travailleurs.

« Au lieu de se demander comment l'homme agirait s'il n'était qu'égoïste, on se demanda comment l'homme agit sur le terrain où l'égoïsme seu fait la loi. » (Lange, *Histoire du Matérialisme*, II, p. 474.)

« Nous avons vu apparaître cette nouvelle féodalité toute bardée d'or, de vanité et d'importance ; c'était le luxe des anciens seigneurs moins l'élégance et la dignité ; c'était leur domination moins le libéralisme et le désintéressement ; c'était leur ambition moins la capacité et les droits acquis ; c'était enfin la puissance de l'or substitué à la noble puissance de la bienfaisance, de l'honneur et du dévouement (1). » Elle s'empare des femmes et des enfants, les expose à tous les genres de démoralisation, en exige un service disproportionné avec leurs forces et le salaire mesquin qu'elle leur accorde... Qu'était la corvée du moyen âge en comparaison du travail exigé des ouvriers de nos jours « par les manufacturiers qui, pour servir leur cupidité, condamnent à l'asservissement le plus

(1) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I, p. 390.

réel, le plus oppressif, le plus déplorable dans ses conséquences des infortunés qui ne peuvent se soustraire à leur dépendance ? » Ainsi s'exprime Villeneuve-Bargemont.

Ceux qui spéculaient sur la misère de leurs compatriotes s'enthousiasmaient pour la suppression de l'esclavage aux Antilles et le baron d'Haussez, ministre de la marine sous Charles X, affirmait non sans courage que le sort des ouvriers « ne diffère de celui des nègres que par le mode de vente... Les nègres sont payés une fois pour toutes... Les blancs reçoivent un faible intérêt du capital qu'ils sont censés valoir (1). »

Etait-ce trop devant cette ironique et amère comparaison de répéter la lamentable parole de Mme de Staël que « tout l'ordre social est fondé sur la patience des classes laborieuses » ?

Il ne faut pas croire d'ailleurs que l'aversion de notre économiste pour « la suzeraineté industrielle », comme il dit, lui soit inspiré par le dépit de voir une aristocratie nouvelle remplacer celles que la religion, la conquête, le courage guerrier ou la politique avaient successivement instaurées, et dont il était l'un des péritiers. Non, nous avons dit déjà ses idées sur l'aristocratie d'avant la Révolution : les abus qu'il ne songe ni « à regretter ni à défendre » étaient devenus odieux, il en convient, du jour où la noblesse, n'étant plus le prix de services rendus au pays, ne fut plus qu'un moyen de satisfaire la vanité ; il estime la noblesse d'empire cette « aristocratie militaire... qui

(1) D'Haussez, *La Grande-Bretagne en 1883.*

avait inscrit une origine de gloire sur sa neuve bannière » (1). Mais il n'oublie pas qu'en leurs beaux jours, ces élites « nourrissaient, protégeaient et défendaient du moins les individus placés sous leur dépendance », tandis que « rien ne saurait exprimer suffisamment l'état de servage, d'abjection et de souffrance (2) », où l'on a fait descendre les vassaux de l'industrialisme, « que l'on s'efforce de maintenir tant qu'on a besoin de leurs travaux, car après on les abandonne à la charité publique (3)... »

Et pourtant Villermé, qui, nous l'avons déjà vu, a consigné dans sa fameuse enquête nombre de détails fournis par notre auteur affirme que, « M. de Villeneuve-Bargemont n'a point représenté les ouvriers de Lille sous des couleurs trop sombres, et l'on ne doit accuser d'exagération, ni sa description, ni la mienne, dit-il » (4). Le « tableau » qu'il en donne est cependant si repoussant que Villermé ajoute : « Si le lecteur peut conserver quelques doutes à cet égard, je le prie de lire deux autres descriptions que je transcris en note (5) », et dont l'une émane du Conseil de salubrité que Villeneuve-Bargemont avait réorganisé et encouragé lors de son passage à la préfecture du Nord.

En 1828, 224.300 ouvriers étaient attachés aux fabriques du département du Nord, aux fabriques de coton pour la plupart. Sur ce nombre 92.560 avaient de quinze à vingt-cinq ans et n'étaient pas mariés, les autres formaient 60.804 ménages avec en moyenne

(1) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I, p. 388.
(2-3) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique*, passim 388-389.
(4-5) Tableau I, p. 86.

3 enfants âgés de moins de quinze ans. C'était par conséquent 396.600 personnes vivant avec les salaires payés par les manufacturiers. Or, il appert de dénombrements faits à la même époque que sur ces 396.600 individus 163.463, c'est-à-dire près de 44 % (représentant plus du sixième de la population totale du département), étaient inscrits sur les registres des bureaux de bienfaisance (1). A considérer le tableau qu'en donne l'auteur 129.453, plus des 3/4 par conséquent sont victimes de l'industrialisme qui ne leur donne pas de quoi nourrir leurs enfants, leur refuse même le travail, ou les conduit au vice et à l'immoralité en ne leur accordant pas le minimum de bien-être nécessaire à l'exercice d'une vie véritablement humaine. Et la ville de Lille, elle, comptait 4 indigents sur 13 personnes !

Quant au genre d'existence que menaient ces parias, il était tel que Villermé et Villeneuve-Bargemont après des descriptions pourtant osées préviennent le lecteur que c'est à lui d'achever le tableau « mais que s'il tient à l'avoir fidèle, son imagination ne doit reculer devant aucun des mystères dégoûtants qui s'accomplissent... au sein de l'obscurité et de

(1) Ces chiffres sont tirés des statistiques de Villeneuve-Bargemont revues et adoptés par Villermé. Voici d'ailleurs le tableau qu'on en trouve dans l'*Economie politique chrét.*, III, p. 53.

Vieillards	6.000	
Infirmes	16.000	
Indigents par suite de malheurs	12.000	
Par surabondance d'enfants. .	50.000	ces trois dernières catégories comptent à elles seules 129.453 personnes.
Défaut ou insuffisance de travail	44.000	
Inconduite	35.453	
Total. .	163.453	

l'ivresse » (1) ! Comment d'ailleurs pourrait-il en être autrement ? « Sans instruction, sans prévoyance, sans économie, abrutis par la débauche ou énervés par les travaux manufacturiers » (2), ils parviennent à l'âge mûr « sans avoir fait aucune épargne et hors d'état de suffire *complètement par leur travail* à l'existence d'une famille presque toujours très nombreuse » (3). Souvent même « sans intelligence, sans énergie physique et morale », ils vivent dans des conditions telles que Villermé affirme qu'il n'a jamais vu « à la fois autant de saletés, de misères et de vices, et nulle part sous un aspect plus hideux, plus révoltant (4) », et cela non pas « chez quelques centaines d'individus », mais chez « la grande majorité des 3.000 qui habitent la rue des Etaques... et dans peut-être soixante cours plus ou moins comparables à celles dont j'ai parlé » (5).

Il faut d'ailleurs convenir qu'en accusant l'industrie moderne de faire le malheur des ouvriers de Lille, Villeneuve-Bargemont a beau jeu. La capitale de la Flandre française avait partagé autrefois avec Bruges, Anvers, Amsterdam, la première place parmi les villes manufacturières et la richesse des habitants de toutes ces villes était proverbiale aussi bien pour les bourgeois que pour les artisans.

En 1830, au contraire, il y avait en elle comme deux villes superposées et impénétrables l'une à l'autre. « De même que sous les splendides mausolées se trouvent des cadavres, de même sous cette ville

(1) Villermé, Tableau I, p. 83.
(2-3) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I, 54.
(4-5) Villermé, Tableau I, p. 85.

magnifique... où le mouvement, la joie, le luxe, l'abondance, brillent de toutes parts, existe une ville souterraine que peuple la misère souffrante, honteuse, dégradée... » « On pénètre dans ces caves humides et sombres... à peine peut-on s'y tenir debout... la terre toute nue sert de plancher, on n'y reçoit de jour que par des soupiraux à demi fermés (1). » Ces caves, Villermé à eu le courage de les mesurer et de décrire leur mobilier contradictoirement avec l'ancien préfet du Nord ; leurs descriptions ne sont hélas, que trop d'accord. Dans un espace de 200 mètres sur 120, l'enquêteur de l'Institut a compté une population de 3.000 habitants ! Pour tout mobilier une « sorte d'armoire » ou une planche pour les aliments, un poèle, quelques poteries, une petite table, 2 ou 3 mauvaises chaises et un sale grabat, dont les seules pièces sont une paillasse et des lambeaux de couverture (2). » Malgré cela les « pires logements sont les greniers » !

Dans la triste mentalité d'ouvriers ainsi logés, il y a une éclaircie qui réjouit notre économiste : c'est qu'ils possèdent le sens de la *solidarité et de l'aide mutuelle.* En 1828, Lille était probablement la ville où le plus grand nombre d'ouvriers étaient enrôlés dans les « associations de secours mutuels » fournissant à leurs membres malades, une indemnité représentative du salaire qui leur échappe : 113 associations groupaient 7.667 personnes. Ces assemblées tenaient malheureusement leurs assises dans un

(1) Villeneuve-Bargemont, *le Livre des affligés*, II. p. 2-3.

(2) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, II, p. 63.

cabaret ; et cela indigne fort notre auteur qui, selon nous, exagère cette fois le mal : les comptes se rendent tous les mois et à la fin de l'année le « restant de la caisse » qui n'a pas été distribué est « dépensé en fêtes et en débauches » (1)...

Pour comble de malheur cette existence misérable n'est même pas assurée aux familles des travailleurs : « Ce qui frappe tout homme animé d'un esprit de justice et d'humanité dans l'examen de la situation de la classe ouvrière, c'est l'état de dépendance et d'abandon dans lequel la société livre les ouvriers aux chefs et entrepreneurs des manufactures, c'est la faculté illimitée laissée à des capitalistes spéculateurs de réunir autour d'eux des populations entières pour en employer les bras suivant leur intérêt, pour en disposer en quelque sorte à discrétion, sans qu'aucune garantie d'existence, d'avenir, d'amélioration morale ou physique soit donnée de leur part, ni à ces populations, ni à la société qui doit les protéger (2). »

Cette dépendance étroite n'a pas seulement pour résultat d'abaisser le taux des salaires ; elle entraîne encore l'augmentation de travail non seulement pour l'ouvrier, mais pour toute sa famille.

Tel est le déconcertant résultat de l'emploi des machines ; et c'est à ce lamentable effet d'une trans-

---

(1) Nous disons que cette critique est exagérée car aujourd'hui encore des sociétés de ce genre florissent à Lille en nombre extraordinaire. L'ouvrier lillois, particulariste et méfiant, aime mieux ces assemblées peu nombreuses où l'on est entre amis, et c'est même un obstacle à la formation de syndicats puissants. Ces coutumes s'y sont conservées, mais le banquet, bruyant à coup sûr, n'est pas tellement immoral.

(2) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, III, p. 161.

formation, excellente en soi, qu'il faut attribuer la haine que leur a vouée un Sismondi. Il se souvient qu'aux jours où l'industrie était minutieusement organisée et strictement surveillée par des corps de métiers jaloux de leurs droits, les perfectionnements mécaniques apportaient aux travailleurs manuels un surcroît de repos ; tandis que dans l'organisation actuelle de la société, avec la dissociation qui s'est faite entre la classe propriétaire et la classe laborieuse, c'est au contraire — par un complet renversement, — le patron seul qui profite des progrès. Quant à son collaborateur, il n'est plus l'âme de son travail, il n'est plus comme l'a dit un auteur moderne « que le prolongement de chair de la machine d'acier ». Et ceci n'est pas une métaphore de réunion publique ; c'est l'expression de la réalité puisque l'amortissement se calcule pour l'ouvrier comme pour une machine quelconque. Et comme les femmes et les enfants « valent » moins cher, l'usine les prend à leur tour pour exiger d'eux treize heures de travail effectif par jour.

« Ainsi des populations entières d'ouvriers sont placées sous la dépendance absolue de quelques spéculateurs devenus maîtres et régulateurs de leur existence (1)... » et il arrive souvent que beaucoup sont sans emploi et que les autres sont réduits à la plus minime rémunération dont la modicité s'oppose à l'épargne, et développe encore l'imprévoyance naturelle aux travailleurs manuels. Villeneuve-Bargemont l'affirme hautement « il n'est que trop certain

(1) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, II, p. 508.

que l'insuffisance des salaires *est la cause la plus générale de la misère* (1). »

On n'en saurait douter quand on a lu les statistiques que donne l'ancien préfet du Nord d'accord avec Villermé et de Morogues : il faut 1.051 francs par an à une famille soigneuse pour pouvoir se soutenir. Le père gagnant 1 fr. 75 par jour, sa femme 0 fr. 60, les enfants, 0 fr. 53, on voit « combien un tel état est voisin de la misère, s'il n'est déjà la misère elle-même » (2). Villermé affirme même que dans ces conditions le salaire d'une telle famille serait de 915 francs seulement.

Cette situation paraît injustifiable à notre auteur. Quoiqu'il admette volontiers avez Droz que *la part du fabricant puisse surpasser de beaucoup celle de l'ouvrier*, il ne peut comprendre que « quant à l'ouvrier, pourvu qu'il reçoive de quoi ne pas mourir de faim, il doit être satisfait » (3). Et pourtant c'est bien là, un peu brutalement, mais exactement résumée la doctrine de Jean-Baptiste Say : « Les travaux simples et grossiers pouvant être exécutés par tout homme, pourvu qu'il soit en vie et en santé, la condition de vivre est la seule requise pour que de tels travaux soient mis dans la circulation... Du moment qu'il ne faut que subsister pour s'acquitter d'un travail et que ce travail suffit pour pourvoir à cette existence, elle a lieu (4). »

---

(1) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, III, p. 33.
(2) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I, p. 193.
(3) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I, p, 279.
(4) J.-B. Say, *Traité d'Économie politique*, II, p. 87-88.

« En vérité, s'écrie Villeneuve-Bargemont, le cœur se serre lorsqu'on voit la science poser en quelque sorte en principe que c'est uniquement pour fournir à l'industrie une suffisante population d'ouvriers qu'il convient de donner à ceux-ci un salaire un peu plus que suffisant pour vivre, afin qu'ils puissent s'entretenir et élever leur famille... qu'on la voit se féliciter de ce que les consommateurs de la classe ouvrière ne puissent pas s'étendre bien loin grâce au désavantage de sa position, et enfin calculer froidement la valeur et le salaire d'un homme par l'accumulation des capitaux employés à se rendre propre au travail,... (1). »

C'est pour obtenir les produits au plus bas prix possible qu'il faut réduire les salaires au strict minimum.

Ainsi, selon lui, l'économie anglaise faisant abstraction de la nature de l'homme, de son éminente dignité et du but moral de la société le rend victime de principes contradictoires qui se heurtent cruellement : « d'une part » on cherche « à faire naître chez les ouvriers des goûts et des besoins de jouissance qui leur étaient inconnus ; de l'autre, on est forcé « d'avouer que le bas prix du travail peut seul faire naître une production facile à consommer et vous établissez que le salaire doit être fixé au strict nécessaire » ! (2).

Donc les économistes orthodoxes veulent que l'ouvrier songe à sa vieillesse et fasse des économies... et lui donne à peine ce qu'il faut pour ne pas mourir de faim en travaillant.

---

(1) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I, p. 281-282-283.
(2) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I, p. 283-284.

Plutôt que de tels salaires de famine, Villeneuve-Bargemont préfère pour l'ouvrier la charité et l'aumône.

« Si les salaires ne peuvent donner » tous les moyens de mener une vie largement humaine « à l'ouvrier, nous n'hésitons pas à le dire, il n'est plus conforme aux lois non seulement de la nature, de la justice, de la charité, mais encore à celles de la prudence politique, il serait peut être même plus avantageux à l'ouvrier ne n'avoir pas de travail que d'avoir un salaire insuffisant. Dans le premier cas la charité... vient à son secours... Dans le second, il n'ose recourir à la bienfaisance. Il serait d'ailleurs contraire au but de la charité, qu'en cherchant à soulager la misère de l'ouvrier qui travaille, elle ne fît que contribuer à satisfaire la cupidité de l'entrepreneur du travail » (1).

La situation intellectuelle et morale d'une population aussi mal partagée sous le rapport matériel et à laquelle s'applique la fameuse parole de M. Ch. Gide qu' « on peut à la rigueur vivre avec des salaires peu élevés mais qu'il est difficile de rester un homme sans disposer de quelques loisirs », on la devine aisément.

La division du travail produit bien les effets que redoutait Smith et que Rüskin devait maudire éloquemment ; et la seule consolation que cherchent à leur malheur ces créatures dégradées, ils la trouvent dans l'oubli momentané que procure l'ivresse : « Le goût de boissons fortes est tel dans les villes parmi la classe ouvrière, que des pères et *souvent des mères*

(1) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I, p. 290-91-92-93.

de famille mettent en gage leurs effets pour les satisfaire et vendent même dans ce but les vêtements dont la charité publique ou la bienfaisance particulière ont couvert leur nudité ». Et notre auteur si épris qu'il soit de tous les moyens qui concourent à soulager la misère, constate avec tristesse que les Monts de piété ne servent qu'à augmenter la démoralisation et le dénuement. »

Aussi la proportion des suicides est-elle pour les départements industriels près de dix fois supérieure à ce qu'elle est dans les autres ; un pour 7.603 habitants chez les premiers contre un pour 67.205 dans les seconds. De tels résultats « n'éclairent que trop douloureusement l'abîme où aboutissent les brillantes théories de l'économie politique anglaise » (1), abîme d'ignorance et d'immoralité à l'étude duquel notre économiste consacre un chapitre entier.

Le contraste excessif qui règne entre le prolétariat sans cesse grandissant et une aristocratie de la fortune très réduite comme nombre, apparaît d'autant plus saisissant et dangereux que la *classe moyenne* attachée à la propriété et entrant dans la richesse totale pour une large part *n'existe pas alors comme aujourd'hui*. Et même par un rapprochement cruellement ironique et provocateur, c'est le moment où une si grande part de la population devient indifférente sinon ennemie de l'ordre public que l'on choisit pour étendre la capacité électorale et pour faire miroiter la promesse du suffrage universel.

---

(1) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, II, p. 60.

Et ni les capitalistes de l'oligarchie industrielle ni les représentants du pouvoir ne se doutent qu'ils sont, les uns par leur égoïsme, les autres par leur libéralisme intempestif, les vrais coupables, les seuls responsables de l'affaiblissement et de la dégradation de ces créatures faites à l'image de Dieu.

Aussi n'est-ce pas sans quelque rigueur que Villeneuve-Bargemont les juge. Sur les industriels, il n'a pas d'illusions : « l'intérêt constant de l'entrepreneur d'industrie est de produire beaucoup et à bon marché ; tout est sacrifié à cette loi suprême. Si les profits diminuent l'entrepreneur cherche à se dédommager par une réduction proportionnelle du taux des salaires. S'il n'y a pas de profits à espérer, même en réduisant les salaires au taux le plus vil, l'entrepreneur abandonne ou suspend une industrie improductive sans jeter un regard de compassion et d'intérêt sur cette population malheureuse, qui à sa voix s'était groupée et multipliée autour de lui. Peu lui importe ce que deviendront tant d'infortunes ; il a payé exactement le salaire convenu, nul n'est en droit de lui en demander davantage (1). » ... Cependant « une machine à vapeur arrêtée n'a plus besoin d'aliments, mais il faut que la population ouvrière vive » (2) !

Selon Villeneuve-Bargemont, le salut doit venir de l'intervention légale ; mais les « magistrats » ont été jusqu'à ce jour sans autorité pour régler les contrats passés entre les ouvriers et les dispensateurs du

(1) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, III, p. 162.
(2) Villeneuve Bargemont, *Économie politique chrét.*, III, p. 163.

travail et des salaires ; ils se bornent à empêcher les travailleurs de se liguer pour obtenir une rémunération plus élevée et les pauvres de tendre la main dans les rues de l'opulente cité. Quelques faibles sommes..., quelques lits dans les hospices, les moyens de placer les épargnes de l'ouvrier ; voilà tout ce que le pouvoir public a pu faire (1). »

Mieux que quiconque, notre économiste savait combien il y avait encore à faire ; lui qui avait déclaré si justement que la grande question était « l'équitable répartition du travail ». La loi de 1841 devait lui fournir une satisfaction partielle, mais ce n'est que de nos jours que la législation eût accordé une complète réalisation aux vœux généreux et clairvoyants de Villeneuve-Bargemont.

---

(1) Villeneuve-Bargemont, *le Livre des affligés*, II. p. 7.

CHAPITRE II

Les Machines.

« Ce n'est pas seulement le bonheur qu'on s'efforce de supprimer.... c'est l'homme lui-même. »
(Sismondi, *Etudes*, I, p. 191.)

Sans jouissance dans le présent, l'ouvrier est aussi sans garantie dans l'avenir ; car pour abaisser les frais de production les capitalistes non contents de n'accorder aux travailleurs qu'un salaire à peine suffisant, de les acculer à accepter un travail prolongé outre mesure, s'efforcent encore de rendre inutile cet instrument de leur fortune : on le congédie et on le remplace par des machines.

L'emploi de ces instruments perfectionnés ayant le double avantage de multiplier la production et d'économiser les forces physiques de l'homme, exerça tout naturellement une immense influence sur les conditions du travail, sur les salaires et la condition des classes laborieuses ; moins sanglante, mais plus radicale peut-être qu'un bouleversement politique, cette révolution économique, favorable aux uns, funeste à d'autres, déplaça des intérêts, établit un ordre de chose nouveau ; et ainsi naquit la « question des machines ».

Il ne faut pas d'ailleurs se scandaliser outre mesure de voir des esprits comme Sismondi et Stuart Mill se troubler profondément devant ce problème. L'un s'arrête sur le bord de la question comme s'il n'avait lui non plus « ni barque, ni voile » pour s'aventurer sur cet élément nouveau, tandis que l'autre se réfugie

dans un « état stationnaire » dont la conception ne manque pas de grandeur, mais n'est pas néanmoins fort encourageante....

Et il ne pouvait guère en être autrement : les théories du salaire qui régnaient alors, les poussaient, les contraignaient même, au pessimisme « exagéré ».

Soumis à la loi de l'offre et de la demande, le salaire offert par les capitalistes — le wage-fund — est déjà demandé par une population ouvrière qui se multiplie dans des proportions telles que la théorie de Malthus en naquit. Voici maintenant que de ce *capital circulant et disponible, le patron transforme une part importante en capital fixe !*

C'était là une impasse ; mais elle avait une double issue : faire varier la quantité de capital destiné à fournir le salaire ou réduire le chiffre de la population. Pour accroître le capital, les ouvriers ne peuvent rien ; quant à diminuer le nombre des enfants, Malthus ne compte pas plus de raison sur le « moral restreint » et Stuart Mill a si peu confiance en ce « bouclier de cristal » comme s'exprime si heureusement M. Gide, qu'il est le premier des « néo-malthusianistes ». Le vice ou la misère, voilà donc la seule issue possible pour les travailleurs dans la question des bas salaires.

Bien plus Sismondi n'espère même pas que les souffrances dues aux machines soient des douleurs de transition : il estime que les progrès dont les pas sont « gigantesques » s'accélèreront encore et contraindront les entrepreneurs à renouveler sans cesse leur outillage.

Villeneuve-Bargemont a plus de confiance dans

l'avenir et il fait même preuve d'un optimisme courageux. « La question est là (dans l'évolution industrielle) comme ailleurs d'obtenir en résultat l'amélioration réelle du sort général de la Société. Si les masses ont reçu plus de bonheur il faut savoir se résigner à des sacrifices nécessaires. Si au contraire, la révolution n'a profité qu'à quelques-uns et blessé les intérêts du plus grand nombre... elle a été fatale... (1). »

Mais d'ailleurs ce n'était pas seulement la difficulté de faire passer quasi mathématiquement les ouvriers chassés d'un mérier dans un autre, qui faisait reculer Sismondi, c'est la forme spécialement troublante que revêtait le problème. C'est qu'en effet « au commencement de ce siècle, les machines luttaient contre la main de l'homme tout à fait désarmée : la main de la fileuse à la quenouille ou du tisserand à domicile » (2). C'était vraiment « l'expropriation. » De cette révolution nouvelle, les auteurs d'économie parlent fort peu ; mais nous avons cru devoir nous en préoccuper cependant car c'est en elle qu'il faut voir la cause du pessimisme des économistes « dissidents ».

Quand aujourd'hui on visite une de ces filatures qui ont fait tant parler, on est émerveillé de la précision et de la perfection d'un outillage imposant, mais si un « homme de la partie » vous explique la technique ouvrière actuelle en la comparant à ce qu'était la

(1) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.* I, p. 341.

(2) Leroy-Beaulieu, *Précis d'Économie politique*, p. 89. Nous sommes heureux de pouvoir fortifier par cette citation l'importance de ce fait dont la constatation que nous en avions faite nous avait vivement frappé.

filature il y a cent vingt ans, on s'étonne de voir combien il y a de ressemblance entre la « mull » de Crampton et les plus modernes « métiers-renvideurs ». Autant dans certaines industries — la métallurgie par exemple — tout a été renversé de fond en comble grâce à nos connaissances sans cesse plus étendues en chimie ; autant la même succession de gestes simples, superposés l'un à l'autre qui constituent la filature de coton se retrouvent identique depuis les temps d'Arkwright jusqu'à nos jours. A partir de 1860, les machines n'ont subi que des perfectionnements de détail.

Si au contraire on remonte plus loin, on constate que si de 1785 à 1801 le « progrès réalisé... était relativement immense », *c'est surtout de* 1814 *à* 1819 *que l'industrie cotonnière prit son élan chez nous. A cette époque, le coton passait par dix-sept machines diverses, quelques années auparavant on le travaillait au rouet.* Ces détails techniques — étrangers en apparence à notre sujet — nous ont semblé nécessaires pour montrer que la révolution industrielle de 1820, qui permettait du jour au lendemain à un ouvrier de remplacer une centaine et plus des anciens filateurs sans que la consommation ait pu augmenter aussi rapidement, avait assez d'importance pour justifier le pessimisme d'un Sismondi, d'un Stuart-Mill et qu'elle *était autre chose que la question des machines telle qu'elle se pose de nos jours.*

Villeneuve-Bargemont si alarmé qu'il fût de la dépossession des travailleurs par les instruments nouveaux escomptait des temps meilleurs, et impuissant à hâter la marche du progrès, se préoccupait des con-

ditions qui rendaient bienfaisantes les machines. A vrai dire il ne résout pas la question, mais prend néanmoins position plus nettement que Sismondi. Son rôle est un peu celui d'un président d'assises : il fait parler le ministère public énergiquement représenté par Blanqui, Droz, de Morogues, Sismondi et donne la parole aux brillants avocats du machinisme, Chaptal, de la Borde, Dupin, Jean-Baptiste Say.

Après quoi laissant à ses lecteurs le soin de décider et sans conclure il résume le débat. Selon lui :

1° L'emploi des machines augmente prodigieusement la tendance qu'a la production de s'élever au delà des besoins de la consommation ;

2° L'excès de production et l'extrême concurrence causés par les machines « utiles seulement à quelques consommateurs, sont funestes aux classes ouvrières » ;

3° La manufacture par l'essor exagéré qu'ell edonne à la population est la principale cause du « paupérisme » ;

4° Villeneuve-Bargemont déplore l'état physique, moral, intellectuel des travailleurs de l'usine ;

5° Il constate que « de tous les bénéfices obtenus par le travail, ceux acquis par l'industrie manufacturière sont les plus considérables, mais ils sont aussi les plus inégalement répartis ;

6° Et il donne en terminant la préférence à l'agriculture (1). Aussi admet-il qu'à l'heure présente est vrai « l'axiome » qui dit : « plus un pays possède

(1) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I, p. 370-379 passim.

d'entrepreneurs riches, plus il renferme d'ouvriers pauvres (1). »

Malgré cela, il ne demande pas avec Sismondi le morcellement de l'industrie « partagée entre un grand nombre d'ateliers indépendants » (2). Il avait confiance — nous le verrons plus loin — dans l'intervention légale pour faire en sorte « que le travail, les salaires et l'amélioration morale et physique des classes inférieures puissent marcher d'accord avec l'augmentation des richesses » (3).

L'égoïsme industriel nous répondra sans doute *Maître cette parole est dure, dit-il.* « Pour vous peut-être, mais elle est claire et douce pour tous les cœurs qui ne sont pas fermés à la justice et à la vérité » (4).

Ainsi notre auteur attend l'avenir pour se prononcer sur le rôle des machines qu'il ne repousse pas comme le fait Sismondi.

---

(1) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I, p. 379.
(2) Sismondi, *Nouveaux principes*, II, 365.
(3-4) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I, p. 386.

CHAPITRE III

Le principe de population : Villeneuve-Bargemont et Malthus

« Le monde des intelligences n'est jamais sans doctrines, et ces doctrines ne sont jamais sans se traduire bientôt en événements. »
(A. Nicolas, *le Protestantisme.*)

Notre pays souffre aujourd'hui d'une maladie jusqu'ici inconnue, pour laquelle on a créé un mot nouveau : « L'oliganthropie » ; et un français de nos jours pourrait se scandaliser à bon droit en voyant la si large part d'estime que Villeneuve-Bargemont réserve à Malthus ! Celui-ci admet beaucoup des idées du pessimiste anglais, il le cite volontiers et se réfère souvent à lui... et cependant ce serait faire injure à notre auteur que de le soupçonner un seul instant d'être capable d'approuver quoique ce soit de moralement répréhensible. Comment expliquer cette anomalie ?...

Le problème de la population n'est plus de nos jours ce qu'il était en 1830 : la question a changé de face. Alors, toute une partie de la population mettait au monde des enfants « qu'elle n'était pas capable de nourrir », mais Villeneuve-Bargemont ne se doutait pas que les bourgeois de la fin du XIX^{e} siècle estimeraient « que l'on ne doit pas mettre au monde des enfants à qui l'on n'est pas capable de donner au moins 10.000 fr. de dot » (1).

A l'époque qui nous occupe, le problème de la

(1) Gide, *Histoire des doctrines économiques*, p. 156.

population s'appelait volontiers le « principe de population ».

On pouvait le définir : le rapport qui doit exister entre le nombre des individus et les moyens de subsistance. Si ce rapport est détruit, si le nombre des individus vient à l'emporter sur les moyens de subsistance, alors l'équilibre est rompu et les pires détresses sont à craindre.

Par la simple définition que nous venons de donner, on voit toute l'importance du problème social, qu'est le principe de population.

Certes, depuis longtemps, des économistes, des écrivains, avaient parlé de cette question, mais l'avaient-ils fait sous son véritable jour avec une pénétration suffisante ? Nous ne le pensons pas. D'une manière générale, les auteurs considéraient « qu'une population nombreuse était l'expression la plus certaine comme la cause la plus active de la prospérité des Etats ». Ainsi, Montesquieu auquel on ne peut faire le reproche de parler frivolement estimait que l'Europe était de son temps, dans le cas d'avoir besoin de lois qui favorisent la propagation de l'espèce humaine. Voltaire n'avait cherché dans l'examen superficiel de la question qu'à donner libre cours à une ironie brillante. « Le terrain de France, disait-il, est assez bon et il est suffisamment couvert de consommateurs puisque, en tous genres, il y a plus de postulants que de places, puisqu'il y a deux cent mille fainéants qui vaguent d'un pays à l'autre, et qui soutiennent leur misérable vie aux dépens des riches, et enfin puisque la France nourrit plus de quatre-vingt mille moines dont aucun n'a fait servir

ses mains à produire un épi de froment ». Certains économistes, tels que Mirabeau et Necker voyaient également dans l'accroissement de la population « une source de revenu et de richesses ». En 1834, Villeneuve-Bargemont abandonnant ce thème facile sur le principe de la population jetait le cri d'alarme. Il disait : « D'où vient donc qu'aujourd'hui on se trouve amené à discuter quel est le véritable principe de la population, quels sont ses rapports nécessaires avec les moyens de travail et de subsistance si les progrès de la population sont en juste proportion avec l'accroissement parallèle des produits de l'agriculture et de l'industrie, et comment il convient de régler les uns et les autres de manière à prévenir le malheur et le désordre qui menacent les sociétés. Il est évident que l'équilibre est rompu et que ce phénomène se rattache à une cause qui n'a pas encore été aperçue (1). » Voilà sans aucun doute une déclaration tout à fait contraire au langage optimiste que nous avons rencontré jusqu'ici en matière de la population.

Mais quelle est la cause de la rupture d'équilibre du principe de la population à laquelle notre auteur fait allusion ? Il va nous le dire nettement : « Le seul fait de nature à exercer une influence énergique sur le principe de la population est l'application des théories anglaises sur l'économie politique et la civilisation européenne. C'est depuis leur application que l'on commence à se plaindre de l'exubérance de la population et les plaintes s'élèvent principalement

(1) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I, p. 167.

dans les lieux mêmes où cette application a été le plus généralement pratiquée. Un tel rapprochement semble former un commencement de preuves.

Les notions que nous allons exposer complèteront peut-être la démonstration.

En effet, les théories d'Adam Smith, n'avaient pas été lettre morte en Angleterre. Pour cet économiste « l'augmentation presque indéfinie de la population est un signe certain de prospérité et de richesses ». Recherchant les causes de la richesse des nations, il s'exprime ainsi : « L'état progressif est, pour tous les ordres de la société, l'état de vigueur et de santé parfaite, l'état stationnaire est celui de la pesanteur et de l'inertie, la décroissance est celui de la langueur et de la maladie. » En ce qui concerne le mariage, il émettait cette idée : « Quoique la pauvreté décourage le mariage, cependant elle ne l'empêche pas toujours. Elle paraît même favorable à la génération ; mais si la pauvreté n'empêche pas d'engendrer des enfants, elle est un très grand obstacle à ce qu'on puisse les élever. »

On imagine aisément, en lisant ces lignes quelle perturbation profonde la doctrine de Malthus devait jeter dans les idées reçues (1). L'essai sur le principe

---

(1) Il faut remarquer que, quelque dix ans avant l'apparition de la doctrine émise par Malthus sur le principe de la population, un courant d'idée analogue s'était créé en Italie. — C'est ainsi que Orthés, orthodoxe exclusif et libéral, soutenait déjà que la progression de la population était beaucoup plus rapide que l'accroissement des subsistances. — Par suite il prévoyait que dans un avenir plus ou moins éloigné, les causes susceptibles d'augmenter la population devraient amener de graves désordres sociaux. De son côté, Ricie contemporain d'Orthés enseignait à peu près les mêmes opinions que celles qui devaient être soutenues, onze ans plus tard par Malthus lui-même. Toutefois il convient de faire observer qu'au moment

de la population est, avant tout, imbu de cette pensée, qu'une tendance constante se manifeste dans tous les êtres vivants à accroître leur espèce plus que ne le comporte la quantité de nourriture qui est à leur portée. « Mais, désireux de donner à sa théorie une base solide Malthus s'appuyait, d'une part, sur l'opinion de sire W. Petty d'après lequel la population, à la faveur de quelques circonstances particulières (1), doit doubler en dix ans, et d'autre part sur la table d'Euler, de laquelle il résulte que la période de doublement doit être de douze années 4/5. Avec de telles donnes jointes à ses observations personnelles, Malthus était arrivé à penser que la population qui n'est arrêtée par aucun obstacle « doit doubler au moins dans vingt-cinq ans et croître ainsi, de période en période, dans une proportion géométrique (2). »

Or, il considérerait comme une chose impossible que les moyens de subsistance puissent augmenter dans la même proportion ; d'où cette conséquence : « La misère et le malheur » sont causés par un accroissement trop rapide de la population : 1° La population est nécessairement limitée par les moyens de subsistance ; 2° la population croît invariablement partout où croissent les moyens de subsistance à moins que des obstacles puissants ou manifestes ne l'arrêtent ; 3°... il faut un effort constant pour maintenir la population un peu au-dessous du niveau du nombre des

---

de la publication de l'*Essai sur le principe de la population*, Malthus ne connaissait pas les principes d'Orthés et de Ricci. — Villeneuve-Bargemont, loc. cit., p. 187.

(1) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I, p. 189.

(2) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I, p. 185.

consommateurs ; 4°... les obstacles particuliers et tous ceux qui arrêtent le pouvoir prépondérant en forçant la population à se réduire au niveau des moyens de subsistance, peuvent tous se rapporter à trois chefs ; la contrainte morale (ou la prévoyance dans le mariage), le vice et le malheur. « Ces dénominations différentes pour désigner ce que Malthus appelle les obstacles particuliers méritent quelques explications. Que faut-il entendre tout d'abord par contrainte morale ? Malthus désigne ainsi « la privation qu'un homme s'impose à l'égard du mariage par un motif de prudence, lorsque sa conduite pendant ce temps est strictement morale (1). »

Or, il est strictement moral pour Malthus de ne pas encourager toujours les mariages et leur fécondité « car, dit-il, ce n'est point pour l'homme une nécessité de travailler à la propagation de l'espèce, mais bien de contribuer de tout son pouvoir à propager le bonheur et la vertu... que, s'il n'a pas un légitime espoir d'atteindre à ce but, la nature ne l'appelle nullement à laisser des descendants après lui (2). » Et, logique jusque dans les plus extrêmes conséquences, Malthus conseille non seulement l'abstention du mariage à celui qui n'est pas en état de pourvoir à l'entretien d'une famille, mais encore il s'efforce de démontrer que dans « un but de charité et de bonté supérieure », c'est un devoir dans le mariage de ne pas procréer d'enfants quand les moyens de subsistance sont insuffisants. Mais il ne faut pas faire dire à cet éco-

(1) *Essai sur le principe de la population.*
(2) Villeneuve-Bargemont, loc. cit., p. 189.

nomiste ce qu'il n'a point dit. S'il juge convenable que l'Etat veille sur les mœurs publiques dans un pays où les subsistances sont devenues rares (1), il n'a « jamais conseillé aux gouvernements d'interdire formellement le mariage aux pauvres (2). »

Quant aux autres obstacles particuliers tels que le vice et le malheur, Malthus les classait d'une façon générale, sous le nom « d'obstacles destructifs », mais ils ont une cause différente. Tandis que « le malheur » provient en tant qu'obstacle destructif d'une cause indépendante de la volonté de l'homme et se trouve être la conséquence inévitable des lois de la nature, le vice, au contraire, a sa source en nous-même et résulte de notre volition, comme la guerre, par exemple.

Telle est, dans son ensemble la théorie de Malthus sur le principe de la population. C'est avec une sincère admiration que Villeneuve-Bargemont rend hommage à l'auteur de l'essai. L'ouvrage de Malthus, s'écrit-il, est plein de faits intéressants, de sentiments nobles, de vues importantes présentées avec conscience et un talent supérieur, respirant constamment la morale la plus pure... Il apparaît en quelque sorte comme un phare lumineux, élevé au milieu de l'océan

---

(1) Villeneuve-Bargemont, loc. cit,, p. 193.

(2) Cette formule doit être attribuée à Stewart. — Rappelons que Ricardo a soutenu une thèse similaire. — C'est une vérité analogue, dit-il, que l'aisance et le bien être des pauvres ne sauraient être assurés, à moins qu'ils ne les cherchent en eux-mêmes ou que le *législateur* ne travaille à régler leur nombre, en diminuant parmi eux la fréquence des mariages entre des individus trop jeunes et trop imprévoyants. — Un autre auteur, Simonde de Sismondi, est aussi catégorique dans cet ordre d'idées. Il est d'avis qu'il faudrait interdire le mariage à l'ouvrier qui n'aurait pas dix acres (ou arpens) de propriété ou vingt ares à ferme.

social pour préserver les passagers des écueils semés sur leur route (1). »

Est-ce à dire toutefois que Villeneuve-Bargemont ait approuvé dans son entier la théorie de Malthus sur le principe de la population. Il ne le semble pas, car Villeneuve-Bargemont jugeant, dans son ensemble la doctrine de cet économiste s'exprime de la sorte : « Les propositions de Malthus et *l'exagération évidente* de quelques-unes des assertions de son ouvrage devraient rencontrer de nombreux antagonistes (2) », Ainsi pour Villeneuve-Bargemont « l'exagération s'est glissée » d'une façon évidente dans l'œuvre de Malthus. Voilà assurément une critique d'ordre général. Mais les critiques particulières ne manquent pas non plus. En premier lieu Villeneuve-Bargemont déclare « qu'en Europe la population n'a jamais suivi et est en ce moment bien loin de suivre une progression qui conduirait à des résultats véritablement absurdes » (3). Pour appuyer cette assertion assez dure pour l'économiste anglais, il passe en revue les différents états de l'Europe, l'Angleterre et l'Irlande, l'Ecosse, la France, le royaume des Bays-Pas, la Suisse, certains Etats de l'Allemagne, la Flandre, etc... et il démontre que partout le calcul d'augmentation de la population employé par Malthus est inexact.

---

(1) Villeneuve-Bargemont, loc. cit., p. 194.

(2) Villeneuve-Bargemont, loc. cit., p. 221-222.

(3) Villeneuve-Bargemont écrit à cet égard : « d'après le système de Malthus, la population de ce royaume qu'aucun obstacle destructif n'a pu sensiblement arrêter dans la période ci-dessus indiquée aurait dû s'accroître de 11.967.000 individus et se composer de 59.888.870 habitants au bout de vingt-cinq ans c'est-à-dire en 1842.— Or il est plus que probable qu'à cette époque la population de la France ne dépassera géère 35.377.251 individus et qu'elle n'aura pas gagné dans ces vingt-cinq ans au-delà de 5.457.766 habitants. »

Pour la France, notamment, il est certain que « la population s'est accrue », car « les mariages des gens de métier sont devenus infiniment plus communs » et beaucoup plus précoces. Et si à cette cause puissante de l'accroissement de la population on ajoute la diminution de la mortalité que produit la vaccine, la division de la propriété et les nombreux mariages qu'on a contractés pour se soustraire à la conscription, on réunira tous les éléments qui concourent à la solution du problème. « Mais, déclare Villeneuve-Bargemont, malgré cet accroissement de la population, on se trouve encore fort loin des prévisions de Malthus. Et, en effet il établit, calculs à l'appui, qu'il faudrait encore cent vingt ans pour que la population de la France fut doublée. Sur un autre point, il semble que Villeneuve-Bargemont ne soit pas d'accord avec Malthus en ce qui concerne les moyens à employer pour empêcher l'augmentation trop grande de la population. Tandis que Malthus croit trouver dans la contrainte morale, c'est-à-dire dans la raison pure, des moyens propres à ralentir la procréation des êtres, Villeneuve-Bargemont emporté par ses idées religieuses tourne ses regards vers le christianisme comme étant le modérateur le plus efficace pour maintenir l'équilibre du principe de la population. « Le catholicisme, s'écrie-t-il, loin d'exciter imprudemment le principe de la population le modère au contraire et le règle. Si l'on examine les institutions, si l'on approfondit la cause du célibat religieux et l'origine des honneurs qu'il rend à la virginitéet à la continence, on y trouvera une haute pensée d'ordre social et une rare et sublime prévoyance de

l'avenir (1). Et, combien est-elle vraie selon Villeneuve-Bargemont cette parole de saint Paul : « Les personnes qui se marient imprudemment souffriront dans leur chair des afflictions et des maux ; or, je voudrais vous les épargner (2) ». Au fond, on le voit, la différence n'est pas très grande. Pour l'un, c'est la morale irréprochable basée sur la raison qui est le principe modérateur, pour l'autre c'est la foi religieuse puisée dans le christianisme qui constitue cet élément.

---

(1) Villeneuve-Bargemont, loc. cit., p. 230.

(2) Saint Paul aux Corinthiens, v. 25-30.

TROISIÈME PARTIE

LES AGENTS DE LA RÉFORME SOCIALE

CHAPITRE I

Les idées directrices de Villeneuve-Bargemont sur le rôle de l'État, la propriété et le Saint-Simonisme, les impôts.

Tous les écrivains qui aux environs de 1830 tendent à accroître l'action de l'Etat sont loin d'être d'accord sur le rôle qui lui est réservé.

Tandis que Sismondi et Villeneuve-Bargemont, avant tout préoccupés d'une fin morale cherchent à introduire plus de justice — une justice charitable dira même notre auteur — dans les relations sociales, et sont amenés par là à faire de l'Etat un arbitre, Buchez salue en lui la source même du progrès et Saint-Simon proclame que « la Politique est la science de la production » (1).

Pour les uns le gouvernement politique aide le développement économique et social ; pour les autres un gouvernement économique se substitue au gouvernement politique qu'il absorbe et les nations ne sont plus que des associations de production.

Mais il ne faudrait pas croire que même l'auteur des « Nouveaux principes » et Villeneuve-Bargemont aient eu du rôle social et économique de l'Etat la même conception. Pour combattre les crises de sur-

(1) Saint-Simon, *Œuvres*, Tome II, p. 189.

production et le paupérisme, Sismondi n'hésite pas à proposer de limiter la production et de réglementer la concurrence comme en plein moyen âge. « Les moyens aussi singuliers que le brut qu'il veut atteindre (1) » consistent non seulement « à détourner les citoyens de la création de prétendues richesses » et à étouffer les initiatives des inventeurs en leur refusant tout brevêt, mais surtout à empêcher la concentration des capitaux, ce qui est bien le plus sûr moyen de ruiner les grandes entreprises modernes qui reposent avant tout sur la centralisation de tous les efforts.

Notre auteur ne s'aventure pas en d'aussi chimériques considérations ; il avait compris que l'on ne pouvait arrêter le progrès et qu'il fallait chercher des remèdes propres à l'état de choses nouveau qu'il constate et ne maudit pas.

Ce qu'il refuse d'admettre ce sont les conséquences que dans son essor trop rapide l'industralisme avait entraînées au point de vue social.

Aussi d'accord avec ses principes que l'école anglaise était avec les siens, il appelle l'intervention de l'Etat avec autant d'ardeur que les orthodoxes en mettaient à la repousser. Il était frappé du conflit qu'offraient non seulement les intérêts des manufacturiers entre eux, mais encore les intérêts des fabricants et des ouvriers. C'est à l'Etat, croit-il, qu'il appartient de défendre l'intérêt général et de rendre moins meutrière la lutte des capitalistes et des travailleurs.

---

(1) Aftalion, l'*Œuvre économique de Sismondi*, p. 145-146.

Dans l'évolution de l'idée de l'Etat, il a sa place et elle est plus importante que celle qu'on lui accorde d'habitude.

Les ouvrages de Villeneuve-Bargemont, dit M. Isambert, « prouvent qu'on peut être légitimiste, catholique militant, membre de l'Institut et avoir l'esprit accessible à l'idée de justice économique » (1).

Quoi qu'il en soit de cette concession quelque peu ironique et de cette insinuation que « le précurseur de M. de Mun n'avait pas comme celui-ci le spectacle du grand courant solidariste contemporain pour exciter ses tendances humanitaires » (2), nous devons savoir d'autant plus gré à l'auteur « des idées socialistes » de son jugement sur Villeneuve-Bargemont, qu'il le connaît fort peu et qu'il lui prête même des idées qui sont énergiquement combattus dans l'économie politique chrétienne ; d'ailleurs c'est le propre de notre auteur d'avoir cette singulière fortune que tout le monde parle de lui et que presque personne ne prenne soin de lire ses œuvres ou du moins de les lire suffisamment...

Cette ignorance est excusable, surtout en ce qui concerne l'opinion de Villeneuve-Bargemont sur le rôle de l'Etat et sur le juste salaire. Et cela pour deux raisons : la première c'est que notre économiste ne parle pas de ces importantes questions dans des chapitres spéciaux. ni même là où on s'attendrait à les lui voir traiter ; c'est à propos « des lois destinées à prévenir l'indigence » qu'il s'en occupe et sous ce

(1) Isambert, *les Idées socialistes*, p. 249.

(2) Isambert, *les Idées socialistes*, p. 249.

titre général : « Revision des lois sur les pauvres (1). »

Aussi beaucoup de ses lecteurs, persuadés qu'il ne faisait là que développer ses idées sur l'assistance ont passé sur ce chapitre. L'autre, et celle-ci est plus grave, c'est que nous ne possédons pas les écrits où Villeneuve-Bargemont avait exprimé dans toute leur ampleur ses idées sur cette matière. C'est dans le fameux rapport qui devait paraître à l'officiel du 25 juillet 1830 que notre auteur avait développé sa pensée et les « fatales ordonnances prirent sa place ». Sur ce point, nous ne possédons qu'un extrait du rapport du comte de Tournon sur l'important mémoire de Villeneuve-Bargemont.

Le droit de propriété ; le Saint-Simonisme et l'action de l'État ; les impôts.

I. — Quand on lit ce qui se rapporte à la propriété dans l'économie politique chrétienne, on comprend malaisément que l'on ait parfois rangé son auteur parmi les socialistes, car nul ne fut plus que lui partisan du droit de propriété.

Trop préoccupé de la répartition, il ne songe à ce droit essentiel que pour le justifier. « Sans propriété, dit-il, que deviendraient la famille, les nations, les rapports d'homme à homme ; de peuple à peuple.

» Le travail, le progrès, la civilisation n'ont pas d'autre principe : le droit universel n'est autre chose que la reconnaissance du droit de propriété. »

Il ajoute même que si « ce droit a été consacré par

(1) Voir Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, L. I, ch. III.

la religion » c'est parce qu'il était une des nécessités les plus impérieuses de l'ordre social » (1). Sans doute, qui dit propriété dit inégalité, mais cela n'effraie pas notre économiste pour qui l'inégalité des conditions est « entrée nécessairement dans l'économie de la destinée religieuse et sociale de l'homme.

» Le droit de la propriété, l'inégalité des conditions, sont deux lois qui président de concert à l'ordre des sociétés humaines (2). » Sans nier qu'il y ait eu fort probablement — au début de l'occupation de la terre qui fut le premier objet du droit de propriété — des modes d'appropriation quelque peu violents, notre auteur croit cependant que quand les hommes quittèrent la vie de chasseurs et de pasteurs pour se livrer à la culture, le terrain qui se trouva à leur disposition était tellement immense que ceux qui voulurent occuper les terres n'eurent pas plus à recourir à la violence qu'à solliciter le consentement des autres dans un improbable « contrat social ».

En tout cas si l'on peut différer d'opinion sur la manière dont s'est formée la propriété territoriale, on ne saurait mettre en doute un instant la bienfaisante influence qu'exerça l'établissement de ce genre de propriété. L'affirmation « la terre était à tous les hommes » doit s'interprêter « la terre n'appartenait à personne ».

Aussi, conclut notre auteur, « l'impossibilité de faire un partage égal, l'impossibilité de le maintenir, si l'on suppose qu'il existe un instant, prouvent que *la nature des choses veut que le sol n'ait pas de pos-*

(1-2) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I, p. 406.

sesseur, ou qu'il se divise entre un certain nombre de propriétaires. De ces deux modes d'existence l'un est préjudiciable à tous, l'autre est conforme aux intérêts de tous (1). »

La propriété du sol ainsi justifiée toutes celles qui en dérivent sont également respectacles et notre auteur voit avec peine « que des éeonomistes accrédités, M. J.-B. Say entre autres aient cherché à établir qu'il pouvait exister des propriétés plus sacrées, plus inviolables les unes que les autres, par exemple, celles acquises par le travail, comme les capitaux, les manufactures, etc..., tandis qu'ils donnent à entendre que l'on pourrait contester l'origine et la pureté de plusieurs autres propriétés transmises par l'hérédité » (2).

Cela n'était pas fait pour plaire à Villeneuve-Bargemont qui regarde le droit de transmettre la propriété à ses enfants comme « aussi sacré aux yeux de la raison et de la morale » que celui « de la conserver et de l'acquérir » (3).

Il appelle le droit d'hérédité un dogme, et l'on comprend aisément que chez cet héritier d'une vieille famille où la fortune était vraiment une fonction sociale, ce droit soit sacré puisqu'il est « un aiguillon vers le progrès, un élément de perpétuité, un moyen de méditation et d'utiles loisirs, la source des découvertes de la pensée ».

Aussi a-t-il une aversion profonde pour ceux qui critiquant le droit d'hériter n'ont pas osé du moins mettre en question le droit viager de propriété.

---

(1) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I, p. 410.
(2) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I, p. 412-413.
(3) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I, p. 417.

II. — Doctrine profondément hostile à l'idée de propriété privée — sur laquelle on porte pour la première fois la main — le Saint-Simonisme doit donc nous retenir quelques instants.

Villeneuve-Bargemont en parle dans des termes qui étonnent le lecteur habitué à sa prose tranquille où il raisonne sans parti pris. Il faut nous rendre compte cependant, qu'il était contemporain de l'œuvre de Saint-Simon ; il ne peut dont l'apprécier avec la sérénité que donne le recul et le jugement qu'il porte sur elle se ressent un peu de cette impossibilité.

Notre auteur est encore sous le coup des scandales — fort peu impressionnants pour l'écrivain moderne — qui compromirent le saint-simonisme ; mais on ne saurait en tout cas lui faire grief de ne point apprécier l'influence de cette doctrine au double point de vue doctrinal et industriel, car il n'aurait pu le soupçonner à cette époque.

Pour mieux comprendre la véritable aversion de Villeneuve-Bargemont pour l'auteur du « christianisme industriel », il faut que nous exposions rapinement le but et les conceptions du saint-simonisme en distinguant ce qui appartient en propre à son fondateur.

L'idée générale que Saint-Simon semble en dernière analyse donner comme résumé de sa doctrine, c'est qu'il veut trouver une organisation sociale qui assure le bonheur du plus grand nombre. « Donner à tous les membres de la Société, dit-il, à la fin de ses jours, la plus grande latitude pour le développement de leurs facultés, tel fut le but de toute ma vie. »

Ceci n'était pas pour déplaire à notre économiste ;

mais quand Saint-Simon assigne comme but à l'organisation sociale le maximum de production, quand il fournit à ses disciples des arguments contre la propriété avec une vigueur qu'on ne dépassera guère, quand il proclame la faillite du catholisme, il va à l'encontre des plus chères idées de Villeneuve-Bargemont.

L'industrialisme se rattache au fond au libéralisme et quand la France sera devenue une grande manufacture, le gouvernement n'aura plus qu'à « garantir les travailleurs de l'action improductive des fainéants, à maintenir sécurité et liberté dans la production » (1).

Mais voici où Saint-Simon dépasse le libéralisme : pouvoir exécutif confié à des députés choisis uniquement parmi les représentants de l'industrie commerciale, manufacturière et agricole, préparation des lois par deux autres chambres composées de savants, d'artistes et d'ingénieurs : ceci prépare les voies à K. Marx et à Engels !

Les saints-simoniens étaient plus pratiques ; ils ne trouvent cependant pas grâce devant notre auteur dont un proche parent fut leur collègue à l'école polytechnique.

Le maître avait envisagé comme possible la transformation de la propriété ; les disciples attaquèrent de front la propriété privée et l'héritage. Pour eux, « l'exploitation » des faibles est un vice organique d'une société qui repose sur l'appropriation, mais le profit de l'entrepreneur est légitime... Karl Marx les dépassera.

(1) Saint-Simon, *Œuvres*, III, p. 35, 36.

Du reste, si du curieux mélange d'utopie et de réalisme qui fait le fonds du saint-simonisme il sortit un socialisme aristocratique, il faut reconnaître qu'une grande activité pratique en naquit aussi pour la France.

Les saints-simoniens, obéissant au courant qui emporte Villeneuve-Bargemont et Sismondi, veulent réagir aussi contre les forces sociales spontanées, mais ils ne sont pas d'accord avec eux sur les moyens ni sur les principes qui doivent les inspirer.

Notre économiste ne pardonne pas aux disciples de Saint-Simon de vouloir bannir le catholicisme du monde social sous prétexte qu'il serait devenu impuissant. « Le christianisme a donné toute sa mesure depuis dix-huit siècles et il n'a abouti qu'à une œuvre néfaste et contraire aux besoins de la Société. » Le journal *Le Siècle* en exprimant ainsi l'opinion des saints-simoniens, demande, selon Villeneuve-Bargemont, des jouissances matérielles et le christianisme les proscrit toutes. Il condamne l'industrie et ne recommande que les macérations. Le christianisme est donc usé, il est mort, et doit disparaître devant une autre religion mieux appropriée aux besoins de la société actuelle (1). »

Mais tout n'est pas de détruire, il faut reconstruire.

L'un est quelquefois plus facile que l'autre... et jamais cette observation n'a été plus vraie que pour les saints-simoniens.

Ecoutons un peu leur programme d'organisation sociale : En premier lieu « la race humaine ne formera

(1) *Le Siècle*, cité par Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I, p. 427.

qu'une association générale d'hommes utiles et employés à un travail quelconque suivant leur capacité individuelle ».

Dans cette société l'autorité appartiendra au plus capable.

En ce qui concerne la propriété, elle ne subsiste plus que de nom pour la raison, puisqu'il n'y a plus de propriétaires : Elle est confiée à des fonctionnaires chargés de l'administrer et capables de la faire prospérer. De même pour le commerce, de même pour l'agriculture et les autres branches de l'industrie.

Ce sont des fonctionnaires qui doivent être à la tête de ces diverses professions. En un mot, « tout est *fonction* et chaque *fonctionnaire* reçoit un salaire proportionné à ses œuvres et une retraite après avoir suffisamment travaillé ». Enfin la religion nouvelle que les saints-simoniens opposent au christianisme paraît être tirée des doctrines de Spinoza. C'est une sorte de panthéisme. « Dieu est selon eux, la nature entière » pour citer la phrase où Villeneuve-Bargemont, résume l'opinion religieuse des saints-simoniens. D'où ils tirent cette conclusion que les sciences étant les seuls rapports qui puissent exister entre la divinité et l'homme, c'est à l'étude de celles-ci que l'humanité doit tendre de plus en plus pour entrer davantage en communion avec l'être supérieur.

Si le catholique qu'était Villeneuve-Bargemont était scandalisé — le mot n'est pas trop fort — par la doctrine du saint-simonisme, l'économiste et l'homme social protestaient aussi contre elle.

1° Cette école nouvelle allait contre tout ce qu'il

y a de respectable dans la nature de l homme : son amour d'une liberté bien entendue, son amour de la patrie, son désir légitime de travailler pour soi et pour ses enfants. Villeneuve-Bargemont se rend compte que l'application de pareilles théories postule la perfection chez ceux qui s'y adonneraient. Or, dit-il, comment les classes possédantes feraient-elles le sacrifice de leurs biens si les « jouissances matérielles » sont le seul but de l'homme sur la terre ?

2° De là résulte pour les nouveaux apôtres, l'impossibilité de réaliser leur système suivant leurs intentions pacifiques. « Or, nous n'avons garde de penser qu'ils en aient d'autres (1) », objecte Villeneuve-Bargemont.

Comme partisan de l'ordre social notre auteur qui connaissait les « masses pauvres, ignorantes, immorales, et en même temps dépositaires du nombre et de la force », prévoyait les résultats qu'obtiendraient ces prédications contre l'injustice de la propriété héréditaire, sur la nécessité et le droit de chacun d'entrer en partage immédiat des biens de la terre. « Il est évident qu'un grand déchirement devait en sortir »

3° Nous avons été heureux de trouver chez notre auteur cette affirmation de M. Gide sur « la conformité manifeste de la religion nouvelle avec la tendance des doctrines économiques de l'école anglaise. Il serait peut-être faible de prouver que la première n'est que la conséquence dernière de celle-ci » (2).

(1-2) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I, p. 435.

Villeneuve-Bargemont estime que « fonder un système qui n'est au fond que la mise pratique universelle des doctrines émises par les disciples d'une science déclarée ; la science la plus utile au genre humain était logique. La théocratie industrielle du saint-simonisme est pour lui le corollaire des théories anglaises ;

4° Quant à l'objection que pouvait lui faire un jeune enthousiaste de la religion nouvelle qui lui disait : « donnez-nous donc une organisation sociale qui réponde à nos besoins, à nos vœux philanthropiques, à l'équitable répartition de biens de ce monde », on pourrait lui répondre. Et Villeneuve-Bargemont place en cet endroit un résumé des idées qu'il développe dans son livre.

Ainsi notre auteur avait bien vu ce qu'il y a de vraiment curieux dans le saint-simonisme : le développement poussé à l'excès de l'économie anglaise et l'apport fait en idées et en formules aux futurs théoriciens du socialisme scientifique.

III. — L'Etat pour assurer l'ordre social, le respect de la propriété et l'amélioration du sort des classes inférieures a besoin de ressources pécuniaires que lui procurent les impôts.

Loin de partager la théorie assez répandue de « l'impôt-échange » chère à Montesquieu et que reprendront Mirabeau et E. de Girardin, non plus que celle de l'impôt contrat fiscal, Villeneuve-Bargemont justifie le prélèvement fait par l'Etat sur les particuliers par sa « nécessité ».

Pour lui l'impôt est un mal nécessaire. Etant

toujours un prélèvement opéré sur les produits de la société, il ne peut être question du plus ou moins d'avantages que peut présenter l'impôt, mais seulement de son plus ou moins d'inconvénients (1).

Aussi se préoccupe-t-il vivement du retentissement de l'impôt sur la condition des travailleurs.

Dans cet ordre d'idées, il considère que l'on doit préférer les impôts qui sont les moins onéreux au commerce intérieur (2) et à l'agriculture (3), ainsi que ceux qui ne frappent pas « les objets de première nécessité dont la consommation est plus grande pour les classes ouvrières. » Ainsi, dit-il, « les taxes qui portent directement sur l'ouvrier lui-même à titre de capitation personnelle, d'impôt mobilier, de patente, etc., sont les plus fâcheuses de toutes (4). » En résumé, il pense « que la préférence doit être donnée aux taxes indirectes, et que dans aucun cas, un impôt direct ne doit peser sur l'ouvrier auquel il enlèverait une portion de son étroit nécessaire. » (5)

Parmi les impôts, il en est un surtout contre lequel s'élève Villeneuve-Bargemont : c'est l'impôt sur le sel. Et il considère que la suppression de celui-ci serait un grand bienfait pour l'agriculture (6).

Il condamne en outre certains impôts qui lui paraissent immoraux et injustes : ce sont ceux qui « nuisent au développement de l'instruction publique », et qui « excitent le pauvre à exposer le fruit de ses

---

(1 Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I, p. 445.
(2-3-4) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I, p. 444-445.
(5) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I, p. 462.
(6) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I, p. 450.

épargnes à des chances évidemmnt défavorables » (1), et dans un rapprochement inattendu, Villeneuve-Bargemont condamne d'un seul coup les droits universitaires et les loteries : « Les premiers attentent à la liberté des familles » tandis que « les autres outragent la morale publique (2). »

(7) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I, p. 454.
(8) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I, p. 455.

CHAPITRE II

I. — L'action sociale de l'État.
II. — La réglementation du travail, du salaire.

« Appel ardent à l'intervention de l'Etat, protestations émues en faveur des déshérités, attaques vives contre les favorisés de la fortune, tel est le fonds d'idées de Villeneuve-Bargemont » (1), dit M. H. Michel.

Il faut d'ailleurs convenir que si les paroles où il défendait les faibles contre « la féodalité nouvelle des patrons » ne manquaient pas d'une certaine énergie, Villeneuve-Bargemont a fait preuve dans ses théories sur l'interventionisme « d'une singulière hardiesse quand nous les comparons à celles de la plupart des catholiques de son temps (2). » Aujourd'hui sans doute, elles nous semblent naturelles et ceci est tout à l'honneur de Villeneuve-Bargemont ; mais elles paraissaient excessives et quasi-révolutionnaires à une époque encore éblouie par le prestige d'Adam Smith.

Aussi même parmi les écrivains catholiques notre auteur comptait des adversaires. M. de Tournon, celui-là même qui fit le rapport sur les mémoires de Villeneuve-Bargemont dont la possession nous eut tant intéressé, lui objectait que « faire intervenir l'Etat... était une idée très généreuse, sans doute en théorie, mais absolument impraticable. » N'est-ce pas aujourd'hui le reproche de l'école d'Angers à

(1) H. Michel : l'*Idée de l'État*, p. 265.

(2) V. Declercq : *les Doctrines sociales catholiques*, I, p. 33.

l'adresse de M. de Mun ? Et l'adversaire de Villeneuve-Bargemont, fort enclin à un paternalisme de bon aloi sans doute et qui ne manque pas de naïveté, ajoutait : « Ne semble-t-il pas que c'est des sentiments humains des chefs de manufactures excités par l'estime publique et par leur intérêt qu'il faut attendre le soulagement de la classe intéressante des travailleurs ? « A quoi Villeneuve-Bargemont répondait « On surveille, on inspecte les lieux publics, les écoles et divers établissements destinés à réunir un grand nombre d'individus, loin de s'en plaindre la société applaudit à ces précautions justes et sages. Pourrait-elle ne pas approuver de la même façon la sollicitude que le gouvernement apporterait à faire régner dans les grandes réunions d'ouvriers le bon ordre, la santé, le bien-être, la prévoyance, l'instruction et la moralité (1). »

Et cependant, M. de Tournon avait bien posé la question. Ce qui l'effarouchait c'est qu'aux prescriptions de la loi, il faudrait « donner une sanction... et établir des pénalités. Et comment appliquer ces peines sans pénétrer dans l'intérieur des manufactures et sans soumettre la conduite des fabricants à une sorte d'inquisition ? » Le grand mot était laché, mais il n'effrayait pas Villeneuve-Bargemont qui répondait vigoureusement : « Si l'on ne peut nier qu'en ce moment une partie de la population la plus nombreuse, la plus faible et la plus malheureuse se *trouve sans garantie* contre les entrepreneurs d'in-

(1) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, III, p. 170-171 passim.

dustrie ; que confiante dans leurs promesses ou leurs offres, elle se livre à eux avec abandon... ; s'il est vrai que suivant l'intérêt plus ou moins cupide des spéculateurs la classe ouvrière se trouve habituellement réduite à un salaire insuffisant, quelquefois même entièrement privée de travail... ; si, disons-nous, l'existence de ces faits n'est pas contredite, la nécessité d'une intervention législative ne saurait être douteuse. »

L'inconvénient de pénétrer dans l'intérieur des fabriques, d'établir des pénalités, de choquer quelques amours-propres, de contrarier certaines habitudes, disparaît devant une grande nécessité de justice, d'humanité et d'ordre public (1). » Malgré leur ampleur, nous avons tenu à reproduire dans leur intégrité ces quelques citations qui montrent bien la volonté arrêtée de Villeneuve-Bargemont de faire appel à l'Etat dans les questions économiques : avec Sismondi, il marque la grande et décisive réaction contre le libéralisme absolu. Mais tandis que l'auteur des *Nouveaux Principes*, traduit un vœu, une inspiration plus qu'il ne trace un plan d'action (2) », Villeneuve-Bargemont, nous le verrons, a des idées précises sur le remède à apporter au grand mal social de 1830. Tandis que l'un inspirera beaucoup plus tard l'école historique et le socialisme d'Etat, Villeneuve-Bargemont commence la tradition presque ininterrompue du catholicisme social.

Certes l'influence de ce précurseur est loin d'être

(1) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, III, p. 170-171 passim.

(2) Gide et Rist, *Histoire des Doctrines*, p. 228.

méprisable, mais pour saisir combien la réaction qu'il instaure était puissante, il nous faut confronter rapidement sa conception de l'Etat à celle qu'en donnait l'économie orthodoxe.

Adam Smith avait prêché sa doctrine en l'appuyant surtout sur des arguments économiques ; sous l'influence du libéralisme, grâce aussi au « libéralisme politique » qui plus tard fera sa « conjonction avec le « libéralisme économique (1) », on en vint à substituer à la doctrine du « laisser-faire », une méfiance de principe à l'égard de l'Etat. Tandis que le grand économiste anglais laissait à celui-ci un rôle relativement étendu (2), il n'aura plus chez Bastiat qu'à « veiller à la sécurité publique et administrer le domaine commun » (3).

Avec Villeneuve-Bargemont comme avec Sismondi et Buret, avec Blanqui et Michel Chevalier même, nous allons plus loin : Villeneuve-Bargemont demande à l'Etat d'intervenir dans l'industrie, dans la hiérarchie familiale, dans le régime de la terre, dans la prévoyance, en cela il est logique avec lui-même. L'économie politique complétée par l'économie sociale et préoccupée surtout de la « distribution » qui doit assurer l'équilibre devait chercher un arbitre à qui sa situation privilégiée pouvait seule donner l'autorité voulue ; le rôle que l'Eglise et la Papauté jouèrent au point de vue politique au moyen âge, l'Etat le remplira au point de vue économique et social de nos jours.

---

(1) Voir Scheitz, l'*Individualisme*, p. 293 et suivantes.
(2) Voir H. Michel, l'*Idée de l'État*, p. 80 et suivantes.
(3) Bastiat, *Harmonies économiques*, p. 556.

Villeneuve-Bargemont savait bien que « les lois sans les mœurs » ne sont rien, mais trop idéaliste pour ne pas laisser percer l'espoir qu'une époque si désirable où la diffusion des lumières et des principes moraux garantira seule la fidélité des contrats « arrivera dans plusieurs générations », l'économiste chrétien est aussi trop clairvoyant pour ne pas ajouter : « En attendant que les bonnes mœurs fassent les uniques lois de la société, tâchons que nos lois contribuent à faire de bonnes mœurs. » (1)

Les inconvénients de la dépendance de l'ouvrier, vis-à-vis du patron sont peu sensibles dans l'industrie qui exerce isolément ou avec un petit nombre d'individus « mais ils se manifestent d'une manière grave et alarmante dans les manufactures établies sur une vaste échelle et particulièrement dans celles qui exploitent la manipulation du coton (2) », dans la grande industrie.

Le problème qu'il propose au gouvernement, Villeneuve-Bargemont ne se le dissimule pas, est difficile, puisqu'il consiste à régler d'une *manière fixe et équitable* les rapports et les obligations réciproques des ouvriers et des entrepreneurs d'industrie. (3) « Ainsi donc, c'est bien l'intervention légale une et obligatoire pour tous que propose Villeneuve-Bargemont et non cette intervention administrative qu'on tâchera de lui opposer lorsqu'il parlera pour la loi de 1841, et qui trop lâche et trop individualisée

---

(1) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, III, p. 770.
(2) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, III, p. 161-162.
(3) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, III, p. 163.

serait à la merci des intérêts particuliers plus puissants que les ordres des préfets, le ministre lui-même l'avait avoué. Car il y a ici à lutter directement contre des intérêts privés, et Villeneuve-Bargemont une fois de plus pose un des caractères de l'intervention législative : « Il est reconnu en principe d'ordre social et de législation que l'intérêt général peut en certaines circonstances exiger le sacrifice de quelques intérêts particuliers et commander des restrictions à l'exercice de certains droits et de quelques libertés (1). »

Si dure que soit cette parole notre auteur estime qu'on n'élévera pas dans cette matière l'objection préjudicielle que ces préoccupations ne sont pas de la compétence des gouvernements : « La raison, la justice, les lumières naturelles et divines s'accordent pour mettre ce devoir au premier rang des obligations imposées aux pouvoirs... Les gouvernements institués pour assurer le bonheur et la paix des peuples *trahiraient leur mandat* s'ils négligeaient d'écarter tous les éléments de malheur et de désordre qui existent au sein de la nation. (2) »

Ne peut-on dire après de telles paroles que Villeneuve-Bargemont annonce et fait prévoir Léon XIII et ses immortelles définitions ?

Cette intervention légale nettement précisée dans ses caractères, il nous faut voir à quels points Villeneuve-Bargemont veut l'appliquer.

Dans son *Livre des affligés*, il met en scène un évêque, un évêque selon son cœur, et comme il en existait

---

(1) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, III, p. 158.
(2) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, III, p. 155.

d'ailleurs. Devant les malheurs de la population ouvrière le prélat social se plaint avec une égale amertume des entrepreneurs d'industrie qui ne pensent qu'à arrondir leurs bénéfices et des « magistrats », entendons législateurs qui ne songent qu'à apporter des prohibitions pénales à l'action ouvrière.

C'est qu'en effet ce que veut Villeneuve-Bargemont ce n'est pas une ou deux lois sur des points spéciaux, mais au contraire un ensemble systématisé de réforme (comme un code du travail), à la préparation desquelles il prépose une commission extraparlementaire, car il va jusque-là dans ses prévisions, et leur concordance avec les réalisations présentes est assez curieuse (1).

Tout d'abord Villeneuve-Bargemont se rendant compte de l'ignorance, de l'immoralité et de l'imprévoyance de la classe ouvrière prise dans son ensemble veut :

1° Réglementer l'instruction morale, religieuse et *industrielle* donnée gratuitement et avec obligation d'en profiter au moyen d'écoles charitables aux frais des communes ;

C'était là outre les avantages si sérieux que notre auteur reconnaît à l'instruction un moyen détourné d'empêcher les enfants de peupler les usines avant « douze ou quatorze ans suivant le développement de leur constitution et de leur intelligence. »

---

(1) Auprès du ministère de la justice serait établie une commission « composée de pairs de France, de députés, de conseillers d'État, de magistrats, de citoyens éclairés, laquelle se livrerait à l'examen de la législation ancienne et moderne provoquerait des enquêtes... et préparerait les projets de la loi. » (Voir Villeneuve-Bargemont, *Economie politique chrét.*, III, p. 141).

D'ailleurs, il serait sévèrement interdit « aux chefs d'ateliers et de manufactures d'admettre aucun enfant à un travail quelconque avant qu'il n'eut été suffisamment justifié qu'il a fréquenté les écoles (1). »

Celles-ci instituées obligatoirement dans tous les bourgs de 1.000 âmes au moins, comprendraient « auprès... ou plutôt dans l'école même... des ateliers de travail pour servir à l'apprentissage d'une profession et que les enfants fréquenteraient jusqu'à douze ou quatorze ans en dehors des heures de classes proprement dites. »

2° Créer des caisses d'épargnes et de prévoyance établies aux frais des villes et communes manufacturières ou des associations de charité avec obligation de la part des ouvriers d'y placer une portion de leur salaire lorsque le taux de celui-ci le permettra sans inconvénient.

Villeneuve-Bargemont se réjouit de voir sur ce point des auteurs partager son opinion... Il cite même l'un d'entre eux qui *propose aux fabricants et aux maîtres d'accorder à leurs ouvriers un complément de salaire à la charge de le mettre en réserve dans une caisse d'épargne et à la condition que chaque ouvrier prendra sur sa journée de travail une réserve au moins égale versée dans la même caisse et que cette double réserve placée en rente sur l'Etat ne soit aliénable que dans des cas appréciés par le tuteur officieux, le maître ou l'entrepreneur* (2).

S'il ne manquait la part de l'Etat on croirait fort

(1) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, III, p. 77.
(2) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, III, p. 189.

volontiers qu'il est ici question des retraites ouvrières...

3° Il s'occupe de l'institution d'associations dont nous parlerons dans un chapitre spécial.

Mais par quelle voie Villeneuve-Bargemont va-t-il pénétrer dans le sanctuaire inviolé de l'atelier ? Par la garantie professionnelle telle que la prône Sismondi, répond M. Isambert qui n'a pas pris garde que notre auteur se refuse énergiquement à admettre ce mode trop moyennageux d'intervention.

Quand nous comparerons Sismondi et Villeneuve-Bargemont nous aurons l'occasion de reparler de l'idée chère à l'auteur des *Nouveaux Principes*, et qui caractérise bien tout ce qu'il y a d'absolu et d'exagéré dans ses théories. On en connaît le fondement : dès lors que le patron bénéficie seul du travail de l'ouvrier, souvent « le profit du capitaliste n'est... qu'une soustraction sur le salaire de l'ouvrier, une spoliation de ce dernier (1).

Mais qu'on ne s'y trompe pas, ce faisant Sismondi veut organiser la solidarité naturelle qui lie l'ouvrier à un employeur. Partisan de la décentralisation industrielle, il réunirait un petit nombre de travailleurs manuels sous la tutelle d'un maître qui peut leur interdire même le mariage. Cela aussi serait de la « féodalité manufacturière ».

Villeneuve-Bargemont a une plus claire conception de l'organisation.

Il semble bien qu'il a compris qu'il faut désormais laisser les ouvriers *s'organiser d'un coté, les patrons*

---

(1) Aftalion, l'*Œuvre économique de Sismondi*, p. 152.

de l'autre... A ces groupes ensuite, il appartiendra de s'entendre en traitant d'égal à égal.

Bien plus, notre économiste se rend compte que l'innovation de Sismondi « rendrait impossible, dans l'état actuel des choses, toute entreprise d'industrie » à cause des frais trop grands qui incomberaient tout d'un coup aux patrons. Et adversaire du salaire légal, il prétend que cette intervention de l'Etat, jusque dans la fixation des prix du travail serait opposée « aux intérêts que nous voulons garantir » (1), dit-il.

Il se contente, pour l'heure, de reprendre les réformes qu'il souhaitait, quand il était préfet du Nord.

1° Pour l'hygiène : *a*) les industriels seraient obligés de rendre leurs ateliers parfaitement salubres et de se soumettre à cet égard *à l'inspection et à la visite des agents de l'autorité* (2) ;

b) Ils ne pourraient recevoir dans les ateliers aucun ouvrier au-dessous de quatorze ans et qui n'ait été préalablement reconnu capable (par un homme de l'art) de se livrer sans danger pour sa santé et le développement de sa constitution aux travaux de la fabrique.

2° Au point de vue de l'instruction : *a*) aucun patron ne peut recevoir d'ouvriers ne sachant lire, écrire, et calculer ;

b) Les chefs d'industrie sont en outre tenus d'établir *dans leurs manufactures des écoles* pour les ouvriers adultes ;

---

(1) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, III, p. 168.
(2) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, III, p. 169.

3° Au point de vue moral : les entrepreneurs doivent séparer constamment les sexes et donner de suffisantes garanties du respect dû à la religion et aux bonnes mœurs ;

4° Sous le rapport de la prévoyance : les chefs d'industrie devraient former pour leurs ouvriers des caisses d'épargne et de prévoyance où serait déposé avec bénéfice progressif la portion du salaire reconnue excéder les besoins de l'ouvrier et de sa famille.

Applicables à toutes les manufactures réunissant plus de 50 ouvriers, ces obligations seraient assurées d'exécution par la surveillance, soit de l'autorité municipale, du procureur du roi, des prud'hommes ou d'autres agents désignés par la loi. Des sanctions et pénalités seraient prévues et appliquées.

Villeneuve-Bargemont parle de ces obligations légales du patron comme de « précautions peu onéreuses (1) »... Il faut reconnaître cependant que pour l'époque son langage était singulièrement énergique !

Notre auteur pourtant n'estime pas que l'ouvrier soit grâce à ces réformes suffisamment à l'abri. M. de Chaptal lui-même estimait qu'il faut encore une législation qui protège les intérêts respectifs du fabricant et de l'ouvrier, qui garantisse la propriété de l'une et de l'autre, qui assure l'exécution des contrats librement consentis, qui maintienne l'ordre dans les ateliers et la continuité du travail. » (2) Pour obtenir ce résultat complexe, M. Chaptal comptait sur « la législation relative aux livrets des ouvriers (arrêté

(1) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, III, p. 168.

(2) Chaptal, cité par Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, III, p. 779.

du 1er décembre 1803), l'institution des conseils de prud'hommes et celle des Chambres de Commerce. »

Ceci n'agréait pas fort à Villeneuve-Bargemont et nous *comprenons difficilement qu'on dise d'habitude que notre auteur applaudit à la sévère réglementation qu'avait instauré le premier empire et qu'il regrette les anciennes corporations !*

Contentons-nous de citer ici sa réponse à M. le comte Chaptal : « Malgré le respect que nous devons à une autorité si estimable, nous avancerons que nulle part nous n'apercevons dans la législation moderne les garanties d'une *justice charitable*, c'est-à-dire des précautions suffisantes prises pour que les ouvriers ne soient pas à la merci des fabricants sous le rapport de la salubrité, de l'immortalité, de l'ignorance, de l'excès de travail, de l'exiguïté du salaire et de la cessation brusque du travail. Or, dit Villeneuve-Bargemont, toute société qui n'a pas donné ces garanties aux classes ouvrières, nous paraît avoir imparfaitement répondu à son institution (1). »

Voilà pour le principe; mais notre auteur s'en prend aux applications et il est un des premiers sans doute qui ait attaqué l'*individualisme de nos codes :* « Nos codes ont pourvu seulement à ce qu'un ouvrier ne pût impunément être victime de la mauvaise foi du fabricant et qu'à son tour celui-ci ne pût être trompé par l'ouvrier. *Ils ont classé au rang des délits les coalitions d'ouvriers réunis pour faire hausser les salaires et les coalitions des fabricants pour les faire baisser.* A ces précautions se borne la prévoyance du législateur.

(1) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, III, p. 179.

Elles suffisent peut-être pour la *justice ordinaire :* mais c'est trop peu pour l'avenir et le bonheur des classes ouvrières (1). » Il ne saurait être question d'interpréter ces phrases dans le sens d'un vœu en faveur de lois plus sévères pour l'avenir, mais bien plutôt dans le sens opposé puisque, c'est au point de vue « de l'avenir et du bonheur des classes ouvrières » seules que se place Villeneuve-Bargemont pour réclamer contre la législation d'alors. C'est donc bien contre les patrons que notre auteur réclame des garanties et c'est bien en faveur de l'ouvrier qu'il écrit...

Pour l'agriculture, Villeneuve-Bargemont attendait aussi l'aide de l'intervention légale.

Il réclame *un code rural* qui favoriserait la petite propriété aux dépens de la grande, il souhaite que le gouvernement procure aux agriculteurs des emprunts, et le dégrèvement des impôts fonciers.

Enfin, il veut établir des *sociétés coopératives agricoles*, analogues à celles qu'Owen avait fondées en Pensylvanie. Ces *harmonies* nouvelles seraient aux mains de capitalistes modestes et de travailleurs d'élite à qui serait assuré une vie bien plus agréable que celle des villes manufacturières. Le but de ces « communautés » serait en effet : 1° de prévenir la misère ; 2° de procurer des travaux moins accablants que ceux des ateliers ; 3° d'assurer les loisirs nécessaires pour permettre aux travailleurs de « cultiver leur raison » (2).

---

(1) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, III, p. 180.
(2) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, III, p. 377.

Dans ces cités fraternelles, les malades seraient soignés « aux frais de la communauté ». Les associés devenus vieux « terminent leur vie dans le repos et dans l'aisance » que leur assure le travail de leurs compagnons ; la femme et les enfants sont reçus dans la société à la mort du chef de famille.

« Ces sociétés encore peu nombreuses et qu'il est si désirable de voir se propager révèlent le besoin d'échapper à l'influence funeste du système oppressif de l'aristocratie industrielle et un retour à de nouvelles idées d'organisation sociale » (1).

C'est sans doute cette idée qui a frappé M. Isambert quand il constate chez Villeneuve-Bargemont « des points de contact avec les revendications de penseurs plus radicaux, comme Fournier et Proudhon » (2).

« Melius est parum cum justitia quam multi fructus cum iniquitate. »

« C'est lorsqu'il s'agit de la rémunération équitable du travail que se manifeste avec le plus de force la difficulté de concilier la morale des intérêts préconisée par l'économie politique anglaise avec l'amélioration du sort des classes ouvrières (3). »

Celle-ci attribue en effet à l'entrepreneur la part du lion, car ses services représentent : 1° la nécessité de trouver des capitaux ; 2° les qualités personnelles et les connaissances que ses fonctions exigent ; 3° les risques auxquels il s'expose. Villeneuve-Bargemont part, on le voit, de la définition de l'entrepreneur tel

(1) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, III, p. 377.
(2) Isambert, *les Idées socialistes*, p. 253.
(3) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, III, p. 377.

que J.-B. Say le décrit, c'est-à-dire distinct du capitaliste et il admet assez facilement avec Droz que « la part du fabricant puisse surpasser de beaucoup celle de l'ouvrier » (1), mais ce qui le révolte c'est que « quant à l'ouvrier, pourvu qu'il reçoive de quoi ne pas mourir de faim il doit être satisfait », car « c'est là à peu près la conclusion qu'il faut tirer » d'un passage de J.-B. Say cité par notre auteur et d'ailleurs bien connu.

Contre cette doctrine l'économiste catholique proteste longuement avec une indignation véhémente. Il montre que dans le jeu normal de l'activité économique l'ouvrier est écrasé quelque soit le sort de l'industrie, et que pour obtenir les produits au plus bas prix possible il faut réduire au strict nécessaire les salaires des ouvriers — et Villeneuve-Bargemont montre que c'est sur la main d'œuvre que se rattrape la concurrence exagérée car « lorsque les premiers besoins sont satisfaits les produits en quelque sorte superflus ne sont demandés qu'à la condition du bon marché ; il faut alors ou que l'entrepreneur baisse ses bénéfices ou que l'ouvrier soit rétribué le moins possible. (E. P. C., III, p. 277.) D'un autre côté pour obtenir d'abondants produits il faut exciter la consommation et par conséquent les besoins et comme les ouvriers forment la classe la plus nombreuse des consommateurs, c'est surtout les besoins de la classe ouvrière qu'il est nécessaire de multiplier » (2).

Ainsi d'une part on veut exciter chez le travailleur

(1) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, III, p. 277.

(2) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I, p. 283.

des goûts et des besoins de jouissances qui lui étaient encore inconnues et de l'autre on proclame que le bas prix des salaires peut seul assurer une « production facile à consommer ». On le voit il est impossible de concilier des principes aussi contradictoires. «La science économique anglaise s'est placée à cet égard dans un cercle d'erreurs inextricables par cela seul qu'elle n'a tenu aucun compte de la nature et de la dignité de l'homme et du but moral de la société (1). » Quel sera le remède ? la loi ? Villeneuve-Bargemont semble d'abord bien hésitant ; « régler d'une manière fixe et équitable les rapports et les obligations réciproques des ouvriers et des entrepreneurs d'industrie » lui paraît difficile. Bien plus il estime qu'intervenir dans la fixation des salaires serait porter une atteinte grave la liberté de l'industrie et nuire ainsi aux intérêts que nous voulons garantir, dit-il, parlant ainsi des ouvriers. Mais il affirme aussi « la conviction profonde que la société a le droit et même l'obligation de se garantir elle-même contre le dommage que lui cause la propagation de l'indigence dans les classes ouvrières » (2).

Ainsi donc en droit commun, pas d'intervention légale pour le taux des salaires ; dans certains cas seulement la société et par conséquent l'Etat doivent intervenir » comme dans un « quasi-délit », c'est-à-dire quand « il ne peut fournir à l'ouvrier selon les habitudes et les exigences du pays qu'il habite » :

1° De quoi exister convenablement, c'est-à-dire

(1) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I, p. 285.
(2) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I, p. 187.

d'avoir une nourriture saine, des vêtements solides et propres, un logement aéré et qui le mette à l'abri de la rigueur de la saison ;

2° De quoi entretenir et faire subsister sa famille qu'on suppose se composer d'une femme et de deux enfants âgés de moins de quinze ans (ceux qui ont quinze ans ou plus travaillent, puisque l'école ne les prend que jusqu'à treize ou quatorze ans) ;

3° De quoi soutenir ses parents vieux et infirmes ;

4° De quoi faire quelques épargnes pour les jours de repos et de maladie et enfin pour la vieillesse.

A tout salaire qui ne correspond pas à ces exigences, Villeneuve-Bargemont jette un double anathème comme homme et comme citoyen : « Si le salaire ne peut donner tous ces moyens à l'ouvrier, nous n'hésitons pas à le dire, il n'est plus conforme aux lois non seulement de la nature, de la justice et de la charité, mais encore à celles de la prudence politique (1). »

Donc la conception que donne des salaires Villeneuve-Bargemont est essentiellement celle du salaire vital et familial à la fois. Ainsi sur ce point où « les catholiques sociaux n'ont pas été toujours assez nets, ni du moins assez unanimes si bien qu'on a pu tantôt leur reprocher d'avoir une tendance à ne tenir compte que des besoins de l'ouvrier et non de la productivité de son travail, tantôt interpréter leur doctrine dans le sens de l'approbation du salaire déterminé par la libre concurrence sous la seule réserve du Sweating-System » (2). (Si nous ne faisons erreur, M. Lorin

(1) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I, p. 289-290.

(2) L. Brocart, Introduction de *Salaire et droit à l'existence*, par Ryan.

représente la première tendance et le R. P. Antoine la seconde). Dans le conflit c'est avec le président des catholiques sociaux et la plupart de ses amis et même avec M. Ryan que se range Villeneuve-Bargemont, car il n'« hésite pas à reconnaître le droit à l'existence » (1).

« Une juste fixation des salaires devrait être la condition première de toute entreprise d'industrie,... *le profit de l'entrepreneur ne devrait se régler qu'après le prélèvement d'un salaire suffisant* (2). »

Le salaire échappe donc à la loi de l'offre et de la demande.

Aussi bien la rémunération du travailleur ne saurait être vraiment vitale sans être familiale. C'est la condition normale de l'homme de fonder une famille aux besoins de laquelle son activité doit pourvoir ; comme le devoir de vivre, le devoir d'entretenir sa famille ne peut s'accomplir pour le prolétaire en dehors des ressources que lui fournit son salaire ; il faut donc que celui-ci y suffise. Car la vie de l'ouvrier ne commence pas du jour où il gagne par lui-même : si le salaire doit le faire vivre toute la vie, ne faut-il pas qu'il comprenne le remboursement d'avances faites pour la formation et l'éducation des enfants. Ces avances ne retournent pas aux intéressés ; elles se récupèrent socialement par les dépenses d'éducation de la génération suivante.

D'ailleurs, à nous placer à un autre point de vue,

---

(1) C'est après avoir montré l'industrie puissante partout en présence de l'ouvrier faible et misérable que Villeneuve-Bargemont l'affirme.

(2) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I, p. 275-276.

ne pouvons-nous pas dire qu'il en est du capital humain comme du capital outil et qu'il faut amortir pendant les années d'activité l'instrument dont la formation a été longue et coûteuse et dont le déclin doit être entouré de sécurité et de dignité. Il est juste que l'industrie paie pendant les quarante ou cinquante années d'activité l'entretien complet de toute la vie humaine (1).

Nous n'avons pas à insister longuement sur ce qu'il faut entendre par les nécessités raisonnables de la vie : il est certain que le salaire doit au moins assurer aux prolétaires « les moyens d'exercer ce minimum d'activité physique, intellectuelle et morale qui différencie la vie des hommes de celle des bêtes » (2).

Tel n'est pas cependant l'avis du P. Ch. Antoine qui estime la justice satisfaite dès que le salaire réalise l'« équivalence objective entre le travail exécuté et l'argent reçu » (3). « Le salaire familial n'en est pas moins, déclare-t-il, exigé cependant par l'ordre social et nécessaire au bien commun de la société (4). »

Le pape Léon XIII dans L'Encyclique *Rerum Novarum* a, lui aussi, réclamé nettement le salaire vital en traçant d'après le droit naturel les fondements de la théorie du juste salaire. On sait que distinguant le double caractère de personnalité et de nécessité du salaire, il affirmait comme une « loi de justice naturelle » que le salaire ne doit pas être insuffisant à faire subsister l'ouvrier sobre et honnête. Il établissait

---

(1) Ryan, p. 129.
(2) H. Lorin, *Le salariat*.
(3-4) Antoine, p. 598-606.

cette définition en montrant que conserver l'existence est un devoir imposé à tous les hommes et auquel ils ne peuvent se soustraire sans crime. De ce devoir, ajoutait-il, découle nécessairement le droit de se procurer les choses nécessaires à la subsistance et que le pauvre ne peut se procurer que moyennant le salaire de son travail.

Mais l'encyclique, tel est du moins l'avis d'un grand nombre de sociologues catholiques (1), garde le silence sur la question du salaire familial.

Quelques catholiques sociaux pensent avec M. Henri Lorin (2) que salaire familial et salaire vital c'est tout un. Villeneuve-Bargemont est du nombre ; le salaire d'après eux ne saurait être vraiment complet s'il ne comprend une part destinée à subvenir aux besoins de la famille et c'est par le nom de salaire vital qu'ils désignent le salaire ainsi déterminé : ils veulent ignorer l'expression de salaire familial (3).

Telle est aussi la thèse que développe M. Ryan dans son étude sur le salaire et le droit à l'existence. La société doit au moindre des individus un minimum d'avantages... le droit à l'existence figure précisément parmi ces droits que la société ne peut refuser à aucun individu. Il est fondé selon M. Ryan sur le devoir qui incombe à l'homme d'entretenir sa vie et de développer ses facultés au moyen des biens que la nature met à sa disposition. Or comme ces biens

---

(1) Antoine, p. 607.
(2) H. Lorin, *op. cit.*, p. 24.
(3) H. Lorin, *op. cit.*, p. 25.

sont l'objet d'un droit de propriété privée, organisé par la société, il en résulte pour elle l'obligation de fournir à tous les individus des moyens d'existence, c'est-à-dire : 1° du travail ; 2° une rémunération suffisante de leur activité. M. Ryan n'insiste que sur le deuxième élément du droit à l'existence, mais il est manifeste que dans sa pensée le second implique le premier (1).

Doctrine conforme à celle de Pères de l'Eglise, des canonistes et des théologiens du moyen âge qui « ont enseigné unanimement que tout être humain a un droit absolu à une part des biens de la nature pour sa subsistance. Ils regardaient cela comme un droit naturel indépendant de toutes les lois, conventions et institutions humaines en même temps que supérieur à elles » (2).

Le droit à l'existence, n'est-ce point une formule chère aux socialistes ? ne faut-il pas voir en eux les premiers protagonistes modernes du salaire vital ?

Le droit à l'existence n'est pour ceux qui basent sur lui leurs systèmes de réformes, que le droit pour chaque besoin d'être satisfait dans la mesure des ressources existantes, droit purement individuel qui ne tient pas compte du caractère social de l'homme.

A. Menger, le pénétrant historien du droit au produit intégral du travail la formule ainsi : « chaque membre de la société a droit à ce que les biens et les services nécessaires à la conservation de son existence lui soient fournis avant qu'il ne soit donné satisfac-

(1) Brocard, préface, p. xx-iii.
(2) Brocard, préface, p. ix.

tion à des besoins moins urgents des autres membres de la société (1). »

Mais sans instaurer une discussion qui n'a pas sa place ici, nous nous contenterons de faire remarquer que les socialistes par la condamnation qu'ils font de notre droit patrimonial actuel détruisent la notion même du salaire, et que ce qu'ils réclament plus généralement, c'est le droit au produit intégral du travail, fondant par conséquent leurs revendications sur l'équivalence du travail et de sa rémunération plutôt que sur le droit à l'existence.

Nous sera-t-il permis de conclure ce paragraphe en affirmant une fois de plus que Villeneuve-Bargemont commence bien la tradition catholique sociale et qu'il est vraiment un précurseur ?

---

(3) Menger : *le Droit au produit intégral du travail*, p. 14.

CHAPITRE III

L'Association.

On sait le rôle essentiel, primordial même, que les Catholiques sociaux accordent à cette solidarité : « l'association professionnelle ».

A coup sûr, on ne saurait dire que celle-ci soit une nouvelle venue dans l'évolution du travail : il y a de nombreux siècles qu'elle passe par diverses phases et la question se pose justement de savoir si c'est sous sa forme vieillie et surannée que Villeneuve-Bargemont a conçu l'association professionnelle.

On a affirmé et entre autres M. H. Michel, qui veut à tout prix faire de notre auteur un disciple de Sismondi en lui imputant les erreurs de son prétendu maître, que l'économiste catholique, *célébrant les avantages de celle* (l'association) *que la Révolution a supprimée, sans toutefois en demander le rétablissement pur et simple* (1)

C'est aller un peu loin et M. H. Michel, comme plusieurs des écrivains qui s'occupent de Villeneuve-Bargemont, lui attribue *une longue citation d'un écrivain dont justement il conteste les idées* (2). Au contraire l'économiste catholique critique assez vivement la corporation d'autrefois puisqu'il lui repro-

---

(1) H. Michel, l'*Idée de l'État*, p. 264.

(2) Cette erreur est facile à expliquer à cause de l'impression peu soignée des ouvrages de notre auteur ; on a parfois beaucoup de peine à savoir si c'est lui qui parle ou quelque autre, et il faut une attention soutenue pour se retrouver dans ces vieilles éditions de 1830 peu agréables pour la commodité du lecteur.

che ses deux fondements : le monopole et le com pagnonnage.

A l'institution des jurandes et maîtrises il ne reconnaît qu'un seul avantage : celui d'avoir limité l'accroissement de la population ouvrière ; c'est peu. Les critiques au contraire sont nombreuses. Si partisan qu'il soit de l'intervention de l'Etat, Villeneuve-Bargemont proteste contre le droit que s'était arrogé le pouvoir royal d'autoriser l'exercice d'un métier ; cela était « manifestement contraire à la grande loi divine qui, en commandant le travail à l'homme lui a donné la liberté de l'exercer avec la seule restriction de ne pas nuire à l'ordre social (1). »

Le monopole corporatif ne lui plaît pas davantage « l'institution des maîtres jurés plaçait les ouvriers à la discrétion d'un tribunal de monopole et d'arbitraire. Les mesures fiscales étaient nécessairement onéreuses et vexatoires. Les règlements rendus au sujet des procédés de fabrique étouffaient tout germe de perfectionnement et de progrès. »

Nous verrons plus loin que c'est cela surtout qui agréait à Sismondi. « Enfin quelques-uns des privilèges... étaient attentatoires à la liberté de l'homme comme à celle du travail... Rien de tout cela, conclut Villeneuve-Bargemont, n'est assurément à regretter ni à *rétablir* (2). »

Cependant notre auteur reconnaît que pour le travailleur il était « précieux d'appartenir à l'association des hommes de sa profession pour en rece-

(1) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, III, p. 182.
(2) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, III, p. 183

voir un appui, des conseils, des avertissements et des secours (1) ».

Or justement le compagnonnage avait cessé de jouer ce rôle. Et Villeneuve-Bargemont le proclame dans une phrase où il laisse entrevoir sa conception de l'association : « Le compagnonnage source de ses graves abus... sujet d'alarmes pour les grandes cités... atteste le besoin qu'éprouvent les ouvriers d'une institution qui sans *gêner le développement* de l'industrie peut assurer à la classe ouvrière et à la société des *garanties* qui sont à peu près nulles aujourd'hui (2). »

Ceci n'est déjà plus la corporation et c'est presque le syndicat, « association de tous les ouvriers d'une même profession lesquels seraient autorisés à se réunir pour choisir des syndics et délibérer en certaines circonstances sur leurs intérêts communs (3). »

Pourquoi Villeneuve-Bargemont ajoute-t-il, « il leur serait interdit conformément au code pénal de s'occuper des salaires et d'objets politiques ? »

Ceci nous l'avouons volontiers nous déroute complètement.

En d'autres endroits, notre auteur s'élève en effet contre ces prescriptions restrictives, notamment dans son livre des affligés : « quant aux magistrats... ils se bornent à empêcher les travailleurs de se liguer pour obtenir une rémunération plus élevée et les pauvres de tendre la main... Voilà tout ce que le pouvoir public a pu faire (4) ».

---

(1) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, III, p. 183.
(2-3) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, III, p. 188.
(4) Villeneuve-Bargemont, *Le livre des affligés*, II, p. 6-7.

L'Economie politique chrétienne étant de 1834 et le livre des Affligés de 1841 nous pourrions dire que dans l'intervalle Villeneuve-Bargemont avait changé d'idée sur ce point. Mais selon nous déjà en 1834, il pensait tout le mal possible de ces restrictions pénales... seulement, ce qu'il en dit n'est que le *résumé du rapport du Comte de Tournon sur son propre mémoire*, et pour ne pas tout perdre il aura sacrifié sur ce point aux exigences conservatrices du noble pair.....

Quoiqu'il en soit, un des grands travaux de ces associations serait de faire « qu'un ouvrier en sortant de l'apprentissage, fût examiné gratuitement par un jury impartial, sur son instruction élémentaire et sur sa capacité industrielle », mais cela « sans rétablir les privilèges et les règlements contraires à la liberté (1) ».

Il résulterait de ces mesures que « deux catégories se trouveraient formées parmi les ouvriers... l'Instruction et l'habileté seraient reconnues et hautement recommandées. La préférence et un salaire plus élevé, étant naturellement la récompense de l'ouvrier instruit, l'ouvrier ignorant serait excité puissamment à acquérir l'instruction nécessaire pour obtenir un certificat du jury (2) ».

Telles sont les idées de Villeneuve-Bargemont sur l'intervention de la loi dans les questions du travail. A côté d'une seule divergence que nous tâchons d'excuser, que de ressemblances avec les théories des catholiques sociaux de notre temps! Et sans doute ces rapprochements nous aideront à situer Villeneuve-Bargemont dans l'histoire de l'Economie politique.

(1-2) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, III, p. 187.

CHAPITRE IV

L'Assistance.

L'économie politique chrétienne de Villeneuve-Bargemont porte comme sous-titre, ne l'oublions pas : « Recherches sur la nature et les causes du paupérisme en France et en Europe, et sur les moyens de le soulager et de le prévenir. »

A première vue, celui qui lirait ce titre croirait avoir affaire à un philanthrope ; d'ailleurs, nous nous en sommes expliqué plus haut (1) : c'est presque à son insu que Villeneuve-Bargemont fit de l'économie politique. Son but, essentiellement pratique, était de combattre par ses écrits comme il l'avait fait par ses actes et ses paroles, pour la solution de ce problème primordial duquel dépendaient toutes les réformes à venir : le problème de la misère. Avant de travailler aux réformes économiques qui devaient donner à l'ouvrier une vie humaine, il fallait d'abord l'empêcher de mourir.

Ainsi l'organisation de la charité — même entendue au sens d'aumône — était l'aspect principal de la question sociale vers 1830; elle était la *préface indispensable de l'application de la justice* dans les rapports entre employeurs et employés... ; et à cause de cela nous donnerons ici quelques développements à ce sujet.

« Villeneuve-Bargemont, dit M. Henry Michel, ne se borne pas à des plaintes d'un caractère très général.

---

(1) Voir introduction : Comment Villeneuve-Bargemont devint économiste.

Il porte son effort sur deux points : il réclame lui aussi une nouvelle organisation du travail... et avec une « législation pour prévenir l'indigence » une organisation « officielle et publique » de la charité (1). « Peut-être irons-nous jusqu'à dire que c'est même là qu'est, à vrai dire, l'originalité du livre et son objet réel (2). »

Ses appels à l'Etat pour le faire intervenir dans l'organisation du travail sont pour l'époque assez osés ; mais le rôle qu'il attribue au pouvoir civil en matière d'assistance est plus curieux encore. Il se souvient à propos du rôle joué aux états généraux d'Orléans en 1560 par la noblesse « persuadé qu'il faut souvent faire le bien aux hommes malgré eux ; et que si telle est la condition des pères de famille vis-à-vis de leurs enfants, telle est à plus forte raison la condition des gouvernants vis-à-vis des pères de famille.

» Ministres visibles de la Providence, dit Villeneuve-Bargemont, les gouvernements ont pour but d'assurer à tous les membres de la société, justice, protection, liberté. Institués uniquement pour le bonheur des peuples, leurs soins doivent s'étendre aux pauvres bien plus qu'aux riches, aux faibles plus encore qu'aux puissants. Les malheureux doivent trouver en eux un appui tutélaire (3). »... On ne peut s'empêcher en lisant ces lignes de penser à la fameuse phrase de Léon XIII : *Quocirca mercenarios... debet cura providentiaque singulari complecti respublica...*

---

(1) Henri Michel, l'*Idée de l'État*, 264-265.

(2-3) Henri Michel, l'*Idée de l'État*, 265.

Mais ne nous y trompons pas, dans les remèdes au paupérisme, Villeneuve-Bargemont fait entrer jusqu'à la protection légale des travailleurs dont nous avons parlé sous ce titre : « le rôle de l'Etat. » Voyons donc, dans les grandes lignes comment devait fonctionner l'organisme compliqué de la « charité légale » entendue en un sens si large.

Tout d'abord signalons les causes de la misère publique. Villeneuve-Bargemont les classe en quatre catégories :

I. De la part des pauvres.
- 1° L'impuissance, le défaut, le refus de travail ;
- 2° L'immoralité, l'ignorance, l'imprévoyance, l'absence du sentiment religieux.

II. De la part des riches.
- 1° L'absence de l'esprit de charité, l'égoïsme, le monopole des terres, des capitaux, de l'industrie ;
- 2° L'accroissement excessif de l'industrie manufacturière;
- 3° L'abandon de l'agriculture et de l'industrie nationale.

III. De la part des gouvernements.
- 1° Les vices ou imperfections des institutions charitables et de la législation sur les indigents.
- 2° Le défaut de protection suffisante accordé à l'agriculture, à l'industrie et au commerce intérieur.

IV. de la part des personnes animées de l'esprit de charité.

1° La préférence donnée à l'aumône « manuelle » sur le travail ;

2° L'habitude de soulager immédiatement la misère au lieu de travailler à la prévenir ;

3° Le retard ou la négligence à s'emparer en faveur du soulagement des pauvres, des découvertes et du perfectionnement introduit dans les sciences d'économie politique et domestique, dans les institutions d'enseignement de bienfaisance et de philanthropie.

Le remède est triple :

1° L'amélioration des institutions de charité et de bienfaisance ;

2° La revision des lois sur les pauvres ;

3° Le retour à la terre et particulièrement la création de colonies agricoles.

Villeneuve-Bargemont qui avait en ces matières d'assistance une grande expérience, avait déjà réalisé dans le Nord ce qu'il proposait à ses lecteurs. Ses « instructions sur la distribution des secours à domicile et sur les moyens d'améliorer la classe indigente », du 30 janvier 1828 et du 31 août 1829 témoignent que son court passage à la préfecture de Lille

ne fut pas inutile aux indigents du Nord. Elles auraient pu servir à ceux de la France entière : un important rapport était lu par le comte de Tournon devant le Conseil supérieur de l'agriculture, aux environs de juillet 1830, sur les colonies agricoles soit libres, soit considérées comme dépôt de mendicité... Les ordonnances de juillet et la révolution de 1830 en décidèrent tout autrement que Villeneuve-Bargemont ne l'eût souhaité.

A lire certaines pages de notre auteur, on pourrait croire qu'il admet dans toute sa plénitude « *le droit à l'assistance* », et cependant il n'en est rien. Il connaissait trop le système anglais de la taxe des pauvres dont il fait longuement l'historique et la critique. Néanmoins certaine catégorie de pauvres a droit à l'assistance — et il voudrait régler leur situation une fois pour toutes par une loi — c'est celle des hommes dont l'indigence est accompagnée *d'impuissance de travail*. Ceux-là seuls auraient des droits à des secours obligés, mais des droits formels et assurés : le motif... c'est que l'homme « frappé de l'impossibilité d'accomplir la loi du travail, doit exister au moyen du travail des autres et devient un accident social que répare la loi *obligatoire en ce cas* de la charité (1). » En ceci encore, Villeneuve-Bargemont ne fit que devancer son temps (2).

Ceci dit, voyons comment Villeneuve-Bargemont espère obtenir l'amélioration qu'il souhaite dans les institutions de charité et de bienfaisance.

---

(1) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, III, p. 149.

(2) Voir art. 1 de la Loi du 14 Juillet 1905.

I

Tout d'abord, il s'étonne que « les ministres d'une religion fondée sur la charité sont à peine tolérés dans les réunions où se règlent le mode et l'application des secours charitables » (1). Aussi est-ce à un membre de l'épiscopat qui porterait le titre de « grand aumônier de France » qu'il accorderait la présidence du « Conseil supérieur de la charité ». Ce Conseil institué à Paris sous la protection du prince héritier de la couronne eût été annexé au ministère des cultes. « Il existe bien à Paris des Conseils supérieurs pour l'agriculture, le commerce, etc., toutes les notabilités du royaume y sont appelées (2) », dit Villeneuve-Bargemont, donc rien de plus juste que d'en créer un pour cette préoccupation qui ne saurait être placée « trop haut dans la hiérarchie de l'administration publique » (3).

A côté de ce Conseil supérieur, est un fonctionnaire chargé des relations officielles avec les préfets, sous-préfets et maires, qui conservent d'ailleurs leurs attributions. Voilà quelle serait la tête de l'organisation nouvelle ; voyons-en maintenant le corps : il est caractérisé par l'union étroite de l'organisation officielle et des associations de charité. Le premier de ces éléments comprend : 1° des « bureaux de charité », auxquels il joint de *jeunes auditeurs* ou membres adjoints qui feraient ainsi une sorte de stage de la bienfaisance et 2° les « visiteurs des pauvres ». Si l'on songe qu'à cette époque exactement, Ozanam tâton-

(1) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, III, p. 12.

(2-3) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, III, p. 12-13.

nait à Lyon dans les premiers essais de ce qui allait devenir les conférences de Saint-Vincent de Paul, on conviendra que la coïncidence est curieuse...

Grâce à cet organisme nouveau, Villeneuve-Bargemont espérait compléter l'administration des hospices et autres établissements pour en faire « un ensemble propre à satisfaire à tous les besoins, et à donner à l'emploi des secours publics une direction sage et éclairée. » (1)

C'était en effet à côté des administrateurs déjà existants, comme un pouvoir législatif qui renseigne, dirige et soutient les exécuteurs des décisions communes.

Le second élément auquel Villeneuve-Bargemont fait appel, c'est l' « Association de charité ». Membre de « la société d'Economie charitable », très actif collaborateur du vicomte de Melun et rédacteur occasionnel aux *Annales de la Charité*, Villeneuve-Bargemont savait tout ce que l'on peut attendre de l'apport de ces auxiliaires. Surveillées par le pouvoir central, et par son représentant dans chaque département qui les approuve, les sociétés libres de charité ont pour but le soin des malades, et l'enseignement des enfants. Mais comme Villeneuve-Bargemont veut que la charité ne « puisse jamais rien perdre de son caractère de vertu » et qu'il n'admet « son alliance avec l'économie politique, qu'à ce prix (2) », bien qu'il en fasse « le grand art des gouvernements et la première des sciences politiques (3), « il voudrait,

(1) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, III, p. 22.
(2) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, II, p. 457.
(3) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, II, p. 225.

étant donné la proportion du nombre des indigents relativement au nombre des riches, que chaque indigent soit aidé par dix-neuf de ses concitoyens, « dont il deviendrait l'objet de la sollicitude spéciale et exclusive (1). »

II

Après avoir établi la nécessité d'une revision « des lois sur les pauvres », Villeneuve-Bargemont s'occupe de celles qui se rapportent au soulagement de la misère, puis enfin des lois destinées à « prévenir l'indigence », il parle de l'intervention légale dans les questions du travail et enfin, s'occupe des enfants trouvés et des mendiants.

Séparant les pauvres capables de travailler qu'il abandonne à la charité volontaire de ceux qui ne peuvent gagner entièrement leur vie par leur labeur, il réclame pour ceux-ci une *tutelle officieuse et obligatoire* qui détermine « l'état de minorité pour cause d'indigence (2) ». Cette tutelle véritable *capitis diminutio* allait loin dans la véritable déchéance paternelle qu'elle organisait. Ainsi :

1° « *L'autorité* et la surveillance des enfants seraient enlevées à l'ouvrier indigent ; même si celui qui est chargé de faire suivre les écoles charitables aux enfants n'est pas le père, mais le « tuteur charitable ».

En outre, 2° l'ouvrier indigent est tenu de verser dans une caisse d'épargne la portion de son salaire (il s'agit ici des ouvriers qui travaillent, mais ne

(1) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, II, p. 353.
(2) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, III, p. 159.

gagnent pas assez pour vivre à cause de leur inhabileté ou de leur incapacité partielle) reconnue susceptible d'être économisée.

Enfin 3° « il se soumettrait aux règlements d'hygiène et de salubrité qui lui seraient imposés » (1).

Villeneuve-Bargemont justifie cette intervention légale un peu trop énergique, par un argument assez séduisant : « Les ouvriers indigents qui sollicitent ou qui reçoivent les secours de la charité... déclarent tacitement à la société qu'ils ne peuvent point subvenir par eux-mêmes à leur existence.

» Ils demandent en réalité que les autres travaillent pour eux. Ils se placent donc dans un véritable état de minorité qui emporte nécessairement la renonciation de leurs droits de citoyen et de père, car ces droits n'existent que lorsqu'il y a accomplissement de devoir et lorsque les devoirs ne sont pas, ou ne peuvent être remplis, les droits cessent ou l'exercice en est suspendu... Beaucoup de pauvres ressemblent à des enfants par l'ignorance, l'imprévoyance et la légèreté. Il leur faut une tutelle. C'est au gouvernement et à la charité à l'exercer (2). »

Quant aux enfants, objet principal de la sollicitude énergique de notre auteur, la grande aumône qu'il faut leur donner, c'est l'instruction, mais l'instruction « morale, religieuse et *industrielle*... avec obligation d'en profiter » (3). Notre auteur impose même de ce chef de grands devoirs aux industriels ; nous le verrons.

---

(1) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, III, p. 160.
(2) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, III, p. 158-159.
(3) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, III, p. 156.

III

Villeneuve-Bargemont accusant l' « industrialisme » des maux qu'il voulait guérir, et voyant dans l'agriculture l' « industrie utile et morale par excellence » — comme il s'exprime — n'eut pas été logique s'il n'avait vu en elle le grand remède au paupérisme, il va même jusqu'à dire « l'unique remède (1) ».

Ennemi né par tempérament, et par conviction religieuse de ces besoins un peu artificiels où les économistes anglais voyaient le meilleur aiguillon qui pousse à la production illimitée, amené même par ses observations personnelles à proscrire ces « besoins factices qui ne connaissent plus de bornes, ni de barrières et dénaturent le but et la moralité du travail (2) », il se tourne vers le travail de la terre pour en célébrer longuement les avantages et pour tâcher de lui ramener les transfuges des champs qu'avait appauvris la grande industrie. Il consacre à cette tâche plus de 250 pages de son économie politique chrétienne ! nous ne pouvons donc moins faire que de résumer rapidement les caractéristiques de son plan d'organisation. Celui-ci largement mûri et poussé avant — puisque les projets de bâtiments sont mêmes annexés aux livres de Villeneuve-Bargemont — échoua brutalement devant la révolution de juillet ; et son auteur ne s'en consolera jamais.

Inspirées par celles qu'il visita en Hollande à « Frédéricks'Ook » près d'Amsterdam, les colonies agricoles telles que les concevait notre auteur seraient

(1-2) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, III, p. 217.

de deux sortes : 1° les colonies libres d'indigents ; 2° des colonies forcées de mendiants. A côté de celles-ci, M. de Pommeuse, ami de Villeneuve-Bargemont, aurait voulu en poussant ce projet jusqu'aux limites d'une véritable « colonisation intérieure » que l'on créât des hospices agricoles d'enfants trouvés, des colonies de réhabilitation, des colonies pour les condamnés à des punitions militaires et correctionnelles, des colonies d'aliénés. Enfin, innovation plus curieuse, des colonies agricoles de vétérans renouvelées des Romains et des colonies de « ménages d'artisans » ou d'honnêtes ouvriers viendraient finir leurs jours « dans une retraite douce et paisible... moyennant une pension modique » (1).

Comment Villeneuve-Bargemont espérait-il mener à bien les premières expériences d'une aussi vaste entreprise ? Le rapport que fit sur ces projets M. le comte de Tournon, nous le fait savoir. Sans nous étendre sur les moyens techniques, disons simplement que, là aussi, un Conseil supérieur serait institué, dont les fonctions ne seraient pas seulement d'administrer les colonies d'indigents, mais même de travailler concurremment avec celui de la Société générale de bienfaisance au sein duquel, il serait choisi par le roi. Des souscripteurs, 80.000 environ s'engageraient à fournir pendant un certain nombre d'années, une cotisation annuelle de 10 fr. qui permettrait de faire face à une partie des frais de premier établissement.

Ainsi par cette construction assez audacieuse,

(1) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, III, p. 466.

Villeneuve-Bargemont espérait sortir de leur misère ceux qu'il était impossible de voir monter à une vie supérieure par leurs propres forces aidées seulement de l'intervention légale ; mais notre auteur se rendait bien compte que le gros du problème était de faire en sorte que les travailleurs ne soient plus exposés à la misère comme à une fatalité inexorable.

CHAPITRE V

Villeneuve-Bargemont et l'économie nationale ; la protection douanière.

Villeneuve-Bargemont a une conception de l'économie nationale fort proche de celle du « système national » de List, et nous aurions souhaité que MM. Gide et Rist, passant en revue Sismondi, Saint-Simon, Fourier, et affirmant que tous sont partisans du libre échange, aient fait à Villeneuve-Bargemont une place à côté de Cournot et de Louis Say parmi les auteurs qui ont critiqué le libre échange.

C'est à propos des douanes que notre auteur exprime en quelques mots fort nets, quel est selon lui, l'idéal économique de la nation ; et son opinion nous a semblé d'autant plus importante à noter qu'à cette époque si « quelques écrivains isolés ont fait entendre des réserves et des objections... elles n'atteignent pas les oreilles du public » (1), dit M. Gide.

Or, il semble bien qu'on n'ait pas attendu que Stuart-Mill ait en quelque sorte montré la voie aux protectionnistes par les modifications qu'il apporte aux théories de Ricardo sur l'échange international pour s'élever contre le manchestérianisme. Sans doute le « public » ne prête pas oreille aux discussions, mais des hommes renseignés appartenant à l'administration ou au monde des idées, semblent être bien d'accord pour réclamer un protectionisme véritable ; Villeneuve-Bargemont cite notamment un haut fonctionnaire des douanes « qu'une longue expérience

(1) Gide et Rist, *Histoire des Doctrines*, p. 303-304.

et de hautes lumières garantissent des préjugés qu'on pourrait redouter de la part d'une spécialité administrative (1) », et sans doute cette collaboration ne fut pas étrangère au mouvement protectioniste qui se fit dans les idées jusque 1860.

Quoiqu'il en soit, c'était une nouveauté que d'écrire en 1834 « que les douanes servent à améliorer la production et à garantir la consommation intérieure » (2).

A lire les développements qu'il consacre à ce sujet, on comprend que ce qu'il a en vue n'est pas tant un certain mercantilisme que l'idéal « de la nation normale » cher à List. Villeneuve-Bargemont est lui aussi un partisan déterminé de l'économie nationale, et en cela, il se sépare de Sismondi. Chose curieuse, tandis que l'auteur des *Nouveaux Principes*, réglementait à l'intérieur la concurrence pour limiter la production, il ne songeait pas — et c'eût été le moment en 1830, époque du réveil du commerce anglais — que le rôle de l'étranger par l'achat de matirères premières françaises et par l'écoulement de son stock en notre pays compliquait singulièrement les données du problème !

Au contraire Villeneune-Bargemont qui, sans vouloir limiter artificiellement la concurrence, prend seulement soin de réclamer des lois protectrices du travail, pour éviter à l'ouvrier le choc brutal du jeu de l'offre et de la demande, est logique en demandant qu'on établisse à la frontière des droits protecteurs de l'industrie nationale. Il ne croit pas

(1) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I, p. 456, 457.
(2) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I, p. 455.

que « toute l'espèce humaine ayant un but et des intérêts communs, chaque homme doit se considérer uniquement dans les rapports sociaux, comme engagé dans une compagnie de travailleurs (1) ». Bien plus, « aussi longtemps que l'Europe et l'Univers ne formeront pas cette seule et même famille rêvée par les économistes modernes,... que des barrières formées par les mœurs, la religion et la nature, que des rivalités nationales enfin n'auront pas complètement disparu, chaque pays devra sans cesse garantir son agriculture, son industrie et son commerce contre les efforts de ses rivaux (2) ».

La meilleure protection réside dans les douanes : elles servent le commerce :

1° En empêchant par la prohibition à la sortie que l'étranger ne s'empare de nos matières premières, soit pour les revendre telles qu'elles sont, soit pour nous obliger à les racheter manufacturées ;

2° En donnant au manufacturier, l'avantage de la concurrence dans le marché intérieur ;

3° En écartant cette concurrence, toutes les fois qu'il est impossible de la soutenir.

Elles servent aussi l'Etat, constate notre auteur :

1° En lui faisant connaître l'étendue du commerce extérieur ;

2° En lui donnant la facilité de le diriger de la manière la plus utile au pays... ;

3° En lui procurant un revenu.

Il est facile en parcourant cette énumération de

(1) Sismondi, *Œuvres*, II, p. 186-187.

(2) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I, p. 456.

saisir dès l'abord l'opinion de Villeneuve-Bargemont : il lui importe assez peu que les douanes « procurent un revenu »; il n'est pas séduit par les avantages qu'elles peuvent avoir pour les consommateurs. Ce qui justifie selon lui l'existence des droits de douane, c'est qu'ils constituent un rempart derrière lequel la nation peut organiser l'industrie et qu'ils lui donnent des indications sur la façon de la diriger.

La nation ne sera cependant pas fermée complètement ; « il est des productions que l'on ne doit pas craindre de recevoir de l'étranger. Pousser jusqu'à l'excès le désir et l'espoir de ne lui être tributaire en aucune chose, est une erreur grave que l'économie politique a combattue avec succès.

» Les nations comme les hommes, ont besoin les unes des autres et il peut exister entre elles un avantageux échange de produits (1) ».

Il importe d'autre part, qu'un impôt protectioniste soit en vigueur « car la liberté illimitée du commerce, ne pourrait procurer quelques avantages qu'à la faible partie de la population qui consomme sans produire, et aux agents du commerce extérieur dont les bénéfices tendent toujours, bien plus à se concentrer qu'à se répartir...

» Dans l'état actuel des choses la masse et la puissance des intérêts de la société française, ne reposent pas sur de tels éléments (2) ».

Ici nous percevons un nouveau rapprochement, entre la conception de Villeneuve-Bargemont et celle

(1) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I, p. 456.

(2) Villeneuvë-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I, p. 461.

de List : ce qui justifie les droits de douane ; c'est l'intérêt provisoire (« dans l'état actuel des choses ») qu'il y a à permettre que l'équilibre s'établisse lentement à l'intérieur de la nation, que la répartition s'organise sur sa vraie base, avant que la nation, alors arrivée à son plein degré de maturité, n'entre bien armée dans la concurrence mondiale.

D'ailleurs c'est bien aussi l'idée de List qu'il faut s'occuper davantage de ce qu'il appelle les « forces productives » et plus encore que des valeurs échangeables qui en dépendent.

Quand M. Gide écrit de List : « il introduit dans la discussion deux idées étrangères à la théorie courante — l'idée de nationalité opposée à celle d'internationalisme — l'idée de force productive, apposée à celle de valeur d'échange » et qu'il affirme que sur elle repose tout le système de List, nous ne pouvons manquer de comparer avec le nationaliste allemand, l'écrivaiu français. Seulement si l'état d'infériorité de l'Allemagne, tenait à ce que l'industrie était encore peu répandue, celui de la France tenait d'abord à la longue crise industrielle des guerres de l'Empire et aussi à ce fait commercial que l'Angleterre qui, pendant ces années, avait continué de produire sans pouvoir vendre, écoulait maintenant à vil prix, l'énorme stock accumulé dans ses magasins, et s'efforçait de prendre l'avance dans la lutte universelle.

QUATRIÈME PARTIE

LA PLACE DE VILLENEUVE-BARGEMONT DANS LES ÉCOLES ÉCONOMIQUES

CHAPITRE I

L'École de l'Économie politique chrétienne.

« Villeneuve-Bargemont, avons-nous dit, plus haut, n'est pas sans s'apercevoir lui-même qu'il fait figure de novateur (1) » ; la preuve en est dans son désir, plusieurs fois exprimé, de réunir autour de lui un certain nombre d'économistes et d'hommes d'œuvres dans ce qu'il appelle lui-même « l'école de l'économie politique chrétienne ».

Combattu par certains catholiques — et pouvait-il en être autrement (2) ? — Villeneuve-Bargemont ne dût qu'à leur « manque de hardiesse » (3) de ne pouvoir réaliser son rêve.

Il y avait en effet à cette époque, en dehors même de la vigoureuse poussée de l'*Avenir*, une efflorescence rare de gens de haut mérite : hommes d'œuvre, comme le vicomte de Melun, sociologues et philanthropes comme Gérando, de Morogues et d'Haussez, économistes comme Villeneuve-Bargemont, de Coux,

---

(1) Voir Introduction *les Conceptions sociales* de Villeneuve-Bargemont. Comment il devint économiste.

(2) M. Monicat (Thèse), compare la situation de Villeneuve-Bargemont, à celle de M. de Mun.

(3) De Clerc, *tes Doctrines sociales catholiques*, I, p. 34.

Droz, de Saint-Chamans, orateurs et hommes politiques comme Lamartine.

Ils avaient en commun des convictions : leur catholicisme profond et agissant, un désir : celui de faire pénétrer dans les mœurs économiques et sociales, les conséquences pratiques de leurs croyances.

Opposée par son inspiration comme par ses conséquences à l'école anglaise, l'école chrétienne sociale est aussi distincte de ce que Villeneuve-Bargemont appelle « l'école française ». A cette dernière, il donne Blanqui et Michel Chevalier pour chefs, et se réjouit — en attendant mieux — que cette nouvelle école plus morale déjà et plus humaine se soit séparée « sur plusieurs points importants des théories abstraites de Smith et de ses disciples. »

Aussi éloignés des utopies de Quesnay que de la rigueur de Malthus, les nouveaux venus ont une tendance *sociale* très nettement accusée : il ne leur suffit pas que la richesse soit créée, *ils veulent qu'elle soit équitablement distribuée* (1).

Ainsi donc, pour situer Villeneuve-Bargemont à sa vraie place, pour lui donner le rang qui lui convient dans l'histoire des doctrines, il nous faudra le rapprocher et le distinguer de ceux qui l'avoisinent. Mais d'abord, il nous semble utile de réunir autour de lui en une brève étude ceux de ses amis qui l'approchent de plus près (2).

---

(1) Villeneuve-Bargemont, *Histoire de l'Économie politique*, II, 362.

(2) Nous ne parlerons pas ici de Malthus et de Sismondi dont les idées sont trop connues et dont nous nous occupons ailleurs.

« En 1832, un professeur catholique aujourd'hui oublié... dans un livre intitulé *Essai d'économie politique* écrivait : « Le catholicisme renferme dans ses conséquences pratiques, le plus admirable système d'économie sociale qui ait jamais été donné à la terre (1). »

C'était de Coux. Une telle conception devait lui ouvrir les portes de l'*Avenir*, dont il devint l'économiste : il est ainsi le trait d'union vivant entre Villeneuve-Bargemont et l'éphémère et brillant mouvement de Lamennais.

D'ailleurs, cela est bien juste : l'économie politique fut la cause déterminante de la conversion de Charles de Coux, et par un équitable retour des choses, ses idées économiques demeurèrent tout imprégnées de sa foi catholique.

Fils d'émigré, les voyages forcés qui occupèrent toute sa jeunesse le conduisirent surtout dans des pays protestants, en Amérique notamment. C'est là que sa foi après avoir oscillé entre le catholicisme et le protestantisme se raffermit. Revenu en France, il s'efforça de tirer de sa connaissance du vrai toutes les conséquences sociales, car c'était un principe chez lui que « la société qui possède la vérité absolue doit être l'aristocratie du genre humain (2) », parce que la force de la vérité s'applique à tout et que « son action s'étend sur le monde matériel comme sur le monde moral » (3).

---

(1) Gide et Rist, *Histoire des doctrines*, p. 556.

(2-3) De Coux, *Essais d'Économie politique*, p. 1-3.

Aussi en 1832 l'abbé Gerbet lui fait-il donner une série de conférences sur l'économie politique, où le jeune Ozanam est le plus assidu et le plus enthousiaste de ses disciples ; enfin quand en 1834 se fonde, à l'Université de Louvain, la chaire d'économie politique, il en est le premier titulaire, et ne la quitte que pour prendre en 1845 la direction de l'Univers.

La prospérité industrielle des nations protestantes comparée à l'indigence des peuples catholiques, avait mené le jeune émigré à l'indifférence religieuse. C'est le paupérisme — il le raconte lui-même — qui, se révélant à lui comme le fruit d'une économie politique établie hors de l'influence du catholicisme et sans souci des règles de la morale, le contraignit de reconnaître la valeur sociale du catholicisme.

Il entreprit de tirer de cette conviction des conclusions qui seraient à la fois une apologétique de la religion et une machine de guerre contre les doctrines orthodoxes auxquelles il attribuait les désordres du monde industriel : apologiste, de Coux démontre que le catholicisme possède parmi les caractères du vrai, celui-là même qu'il avait cru un instant lui manquer : l'utilité ; économiste, il veut comme Villeneuve-Bargemont établir que l'on s'était placé à un point de vue incomplet en comptant pour rien l' « utilité » réelle de la vertu et en refusant de tenir compte des richesses morales, pour attribuer toute l'importance à la production, au grand mépris de la consommation et surtout de la distribution.

Instruit en Angleterre des doctrines de l'économie politique, il s'aperçoit qu'établies en dehors du catholicisme et loin de son influence, c'est contre lui

qu'elles ont été dirigées. On a voulu se servir des premières découvertes de la science pour combattre en son nom les affirmations de la morale traditionnelle en montrant une opposition — que l'on avait bien soin de rendre absolue — entre la science des richesses matérielles et du bien-être, et celle des vertus et du renoncement (1).

C'était une nouvelle manière d'interdire aux fidèles du royaume de Dieu la maîtrise des royaumes terrestres ; et on en arriva, ainsi que le signale de Coux, dans un article de l'*Avenir* à faire désirer « que la religion ne soit pas vraie. »

Mais voici que cette science qui s'est uniquement préoccupée de produire et d'accumuler la richesse, s'est trouvée avoir établi l'ordre social le plus instable, puisque ces amas de biens sont à tout instant menacés par l'immense armée de ceux avec lesquels on n'avait pas compté : les hommes dont l'existence n'était pas assurée (2).

L'équilibre est menacé à chaque instant par une révolte des pauvres. Il faut donc reprendre cette économie en fonction des idées et de la morale catholique : la christianiser et, du même coup, la compléter.

Pauvre économie en effet, celle qui n'a pas vu

---

(1) Les économistes « ces prêtres de l'argent », « poursuivent implicitement le catholicisme en assignant au progrès indéfini de la richesse des conditions qu'une nation catholique ne saurait remplir ». De Coux, *Essais d'économie politique*, p. 49.

(2) Au sein d'une effroyable détresse s'élèvent çà et là de gigantesques fortunes ; mais autour d'elles grondent les flots d'une populace affamée et déjà le maintien de la tranquillité publique exige un déploiement de forces qui en d'autres temps auraient suffi à la conquête de l'univers. De Coux, *Essais d'Économie politique*, p. 44.

l'utilité même temporelle de la vertu ! » La terre est une richesse qui pour ne pas être consommable, n'en est pas moins réelle. De la même manière et dans la même mesure, la vertu est une richesse. Ce n'est pas qu'elle soit *immédiatement* utile à celui qui la pratique (1) », mais elle est indispensable dans une société, car « l'abandon que l'individu fait de son propre bien-être dans l'intérêt du bien-être général, est la seule base sur laquelle puisse s'élever une société quelconque. Elle est indispensable à l'existence même de la richesse, et bannir la vertu d'une société, c'est détruire la société elle-même, c'est détruire la richesse jusque dans son germe. »

En effet « la richesse est incompatible dans chacun de ses développements avec cet état de nature qui implique l'absence de toute propriété et réduit la fortune du plus fort aux dépouilles du plus faible. » Ainsi, conclut de Coux, « point de richesses matérielles sans société, pas de société sans vertu, point de vertu sans foi et aujourd'hui, point de foi sans catholicisme » (2).

Voici donc le catholicisme ramené en bonne logique parmi les forces dont l'économie politique doit tenir compte, dont elle doit inspirer ses conclusions ; ainsi les catholiques n'ont pas à se désintéresser de cette économie politique que de Coux appelait « la théologie des intérêts matériels » (3).

D'ailleurs, n'était-ce pas grâce à l'influence du catholicisme que l'économie nationale « a pu se trans-

---

(1-2) De Coux, *Essais d'Économie politique*, p. 46.
(3) De Coux, *Avenir* du 29 décembre 1830.

former en économie universelle ? Avant lui, le culte strictement national ne permettait pas de s'élever à la notion d'une justice universelle, ni d'une société de peuple à peuple. N'est-ce pas lui, qui a découvert le prosélytisme à qui nous devons « la création de cette église universelle, d'où est sorti le droit des gens et avec lui cette propriété commerciale qui a si fort agrandi et si fort compliqué les éléments de la fortune publique. Aujourd'hui comme citoyen, le fabricant appartient au pays qui l'a vu naître, comme fabricant, le monde entier est sa patrie. Du temps des païens au contraire le commerce était partout arrêté par la législation et par les mœurs (1). »

De Coux — et il semble que tout catholique doive ainsi faire — élargit la notion d'économie politique. Il ne veut pas ne voir en elle que cette science des richesses occupée simplement de *rechercher* les moyens de produire beaucoup sans s'inquiéter de la manière dont sont répartis et consommés les produits. « L'économie politique, dit-il, bien qu'elle soit à proprement parler la science de l'utile considéré dans ses rapports avec les besoins terrestres de l'homme ne s'occupe point en détail des diverses causes qui sont comme les éléments de la fortune des peuples. Sa mission spéciale est de coordonner entre eux ces éléments, de signaler les obstacles et de dissiper les erreurs qui suspendent ou qui entravent leur développement normal. Cette science a pour but naturel, le bien-être de tous (2). N'est-il pas incontestable que « le néces-

(1) De Coux, *Essais d'Économie politique*, p. 19.
(2) De Coux, *Essais d'Économie politique*, p. 43.

saire appartient de droit à tout homme venant en ce monde » (1).

Et si l'on veut une définition plus précise « on lui assignera pour tâche « de découvrir » les lois qui fécondent le travail, et en font sortir pour le plus grand nombre, la plus grande somme possible de biens matériels. » Mais ces lois, dans ce qu'elles ont de primitif, ne sauraient être le résultat du vouloir arbitraire de l'homme ; elles découlent nécessairement de sa nature intime, de ce qu'il est et non de ce qu'il peut se faire, et pour les trouver, nous sommes obligés de remonter aux lois organiques de la société elle-même (2). Il sera donc légitime de faire appel non seulement à la morale, mais à la métaphysique en tant qu'elle nous donne des lumières sur la nature de l'homme, son rôle, sa destinée.

L'économie politique ainsi définie, il est impossible de la restreindre comme le faisait l'école anglaise à la production des richesses. La consommation y a sa place importante elle aussi. Et timidement encore, mais pourtant avec netteté, de Coux signale l'importance de la consommation dans l'ordre économique ; il entrevoit le rôle qu'une mauvaise consommation peut jouer dans une société : « Aujourd'hui, écrit-il, la faculté de produire est plus grande que la faculté de consommer (3) » ; il se plaint de cette disproportion entre la consommation et la production, et déclare que celle-là se trouve entravée par trop de taxes, et qu'il faudrait tendre à l'encourager.

---

(1) De Coux, *Essais d'Économie politique*, p. 43.
(2) De Coux, Discours de Louvain (1835), p. 8.
(3) De Coux, *Essais d'Économie politique*, p. 41.

L'économiste de l'*Avenir* a remarqué les rapports étroits de la consommation avec la production : « d'une part la production dépend de la consommation puisque l'homme ne produit que des choses destinées à être consommées, et de l'autre la production étend et dilate à son tour les limites de la consommation » (1).

Dans l'étude de la production, de Coux peut reprocher à l'économie politique de ne faire de certains points qu'une étude superficielle, qui en laisse ignorer des éléments importants ; il proclame la « nécessité d'une connaissance intime des diverses sources de la production (2) », et cherche à compléter l'analyse insuffisante que l'on a faite du travail.

Les économistes n'ont pas voulu voir « que le travail est une marchandise aussi bien qu'un instrument de production, et ensuite au lieu de tout subordonner au besoin de soutenir le prix du travail marchandise, ils ont tout subordonné au désir de multiplier le travail instrument de production (3) ». Toute leur tendance est d'enrichir les marchands de travail, aux dépens des ouvriers ou vendeurs de travail : toutes leurs théories, celles du moins qui sont en opposition avec les idées catholiques, ont pour conséquence nécessaire, pour but évident la réduction du prix des salaires (4).

Assimiler le travail à une marchandise, c'est soutenir une opinion que beaucoup d'économistes

---

(1-2) De Coux, Discours de Louvain, p. 15.
(3) De Coux, *Essais d'Économie politique*, p. 39.
(4) *Avenir*, 10 janvier 1831.

constesteraient aujourd'hui ; cette expression est commode dans le sens où l'emploie De Coux pour opposer les deux caractères du travail qu'il faut envisager et dans sa productivité économique, et dans sa fécondité particulière au travailleur lui-même à qui il doit permettre de vivre. Il y a indiquée dans cette distinction, toute la théorie qui sera dégagée plus tard sous le nom de salaire vital.

L'auteur dénonce les conséquences de cette erreur « non moins antisociale dans ses effets qu'anti-catholique dans sa cause » et qui enlève au bien-être du pauvre, plus qu'elle ne donne au luxe du capitaliste ». Tandis qu'il esquisse une théorie de la propriété, il signale la profonde injustice qu'il y a à dépouiller un homme de son bien : celui-ci lui étant acquis non au titre de premier occupant, mais à celui de premier travaillant, *la confiscation est une servitude rétroactive.* Celui-là est l'esclave qui travaille malgré lui au profit d'un autre homme (1).

On ne saurait faire à De Coux un reproche de n'avoir pas su dégager lui-même de ces principes, toutes les applications dont ils contenaient le germe, ce n'est que beaucoup plus tard que l'on saura les découvrir. Il a marqué une réaction profonde contre l'œuvre amorale des économistes ; et en réclamant l'un des premiers pour la doctrine et la moralité catholiques, droit de cité en économie politique, il a préparé efficacement, et commencé l'établissement d'une économie sociale chrétienne.

---

(1) *Essais*, p. 77.

Différent de Villeneuve-Bargemont par sa vie agitée, De Coux s'en distingue aussi par ses convictions démocratiques ; dans l'*Avenir* du 6 avril 1831 il exprime l'espoir que l'établissement du suffrage universel, contribuera à la solution pacifique des conflits qu'il voyait s'élever partout, entre le capital et le travail. Peut-être a-t-il péché par optimisme exagéré ; mais redevenu catholique par la vertu sociale du catholicisme, il pensait que le peuple tirerait les mêmes conclusions et il travailla toute sa vie à lui faciliter sa conversion.

Droz.

De l'œuvre de Droz il ne reste qu'une phrase que l'on cite souvent sans savoir quelquefois le nom de son auteur : « En lisant certains économistes on croirait que les produits ne sont pas faits pour les hommes mais les hommes pour les produits. »

Ces quelques mots suffiraient à nous expliquer pourquoi il est au premier rang des amis de Villeneuve-Bargemont ; et pourtant par sa vie mouvementée, par ses convictions républicaines, il est assez éloigné de l'auteur de l'économie politique chrétienne.

Issu d'une vieille famille de robe, Droz était destiné, par les siens, au Parlement de Franche-Comté ; hésitant cependant entre le barreau et le théâtre, il est séduit par les idées de la Révolution et sert brillamment comme capitaine pendant quatre ans à la glorieuse armée du Rhin...

En 1824 il est membre de l'académie française

et neuf ans plus tard il précèdera Villeneuve-Bargemont à l'académie des sciences morales et politiques.

Entre temps il avait été professeur d'éloquence et s'était fixé à Paris où il écrit des livres de morale et d'économie politique. Moins dégagé que d'autres des théories de Smith, il proclame néanmoins que l'économie a pour but de « rendre l'aisance aussi générale qu'il est possible ». Toutefois il ne croit pas que l'école anglaise soit seule coupable de la misère des travailleurs ; comme Dunoyer il estime « que cette responsabilité devrait être partagée par les populations gouvernées qui opposent trop souvent la force d'inertie aux réformes les plus utiles (1) ».

Il veut lui aussi la coopération des travailleurs dans la distribution des profits du travail et fait comme Villeneuve-Bargemont appel au concours de tous pour l'amélioration de toutes les existences. « Il a grondé la pauvreté et blamé son insouciance (2). »

Sa place était bien marquée d'ailleurs dans l'Ecole chrétienne sociale ; écoutez-le parler : « Voici qu'une science (l'économie politique) occupée des travaux les plus matériels vient en nous enseignant les moyens d'accroître nos richesses et nos jouissances, démontrer, que notre intérêt doit nous porter à suivre les conseils pacifiques de la religion et de la philosophie (3) ».

Mais il faut bien avouer que si De Coux apparentait à l'*Avenir* l'école de Villeneuve-Bargemont,

---

(1) Blanqui, *Histoire de l'Économie politique*, II, p. 286-287.
(2) Blanqui. *Histoire de l'Économie politique*, II, p. 286-287.
(3) Droz, *Économie politique*, p. 3.

Droz tend au contraire la main à Michel Chevalier et à Blanqui.

Sans doute la répartition est pour lui aussi le problème qui domine l'économie politique ; sans doute, il cherche à rendre moins inégal le partage des bienfaits de l'industrie entre les différentes classes de la société, mais il est moins interventionniste ; ajoutez à cela que Droz est loin de partager l'enthousiasme de Sismondi pour la réglementation et la confiance de Villeneuve-Bargemont, dans les groupements professionnels et les règlements et l'on aura une idée rapide mais exacte de ce qui distingue cet auteur de second plan de son chef de file.

Ganilh, De Saint Chamans, De Morogues.

De ces trois auteurs le premier, Ganilh, est surtout un financier. Originaire du Cantal, il était jeune avocat à Paris quand la révolution qui avait fait de Droz un capitaine, l'improvisa représentant du peuple au plus tragique moment de notre histoire : arrêté sous la Terreur, il fut sauvé par le 9 thermidor. Au 18 brumaire il reparaît sur la scène politique et fait partie du Tribunat. Fort indépendant il fut écarté par le premier consul, mais fut envoyé par ses compatriotes à la Chambre des Députés en 1815.

Pour ce qui est de l'économiste, S. Garnier regrette que ses principes ne soient pas « d'une orthodoxie complète » mais, cela ne veut pas dire que leur lecture, surtout celle de « l'essai sur le revenu » et les « systèmes de l'économie politique » soit sans profit. D'ailleurs Blanqui le range parmi

les éclectiques, mais il était plus financier qu'économiste et ses travaux ont beaucoup plus contribué aux progrès de la science des finances qu'à l'avancement de l'économie politique (1).

C'est bien là ce qui le rendait sympathique à Villeneuve-Bargemont qui voyait en lui un auxiliaire attaquant la doctrine de Smith sur les impôts. En cela il fut aidé par le vicomte de Saint-Chamans conseiller d'Etat et député, qui dans son système d'impôts fondé sur les principes de l'économie politique « réfuta habilement les erreurs de l'Ecole anglaise, démontra par les faits que la prospérité véritable de la France reposait sur l'agriculture, et que le meilleur système d'impôts, serait celui qui soulagerait la production agricole et porterait plus spécialement sur la consommation. Le résumé de ses plans tendrait à réduire l'impôt foncier à 100 millions ou 120 millions (2) »

Cette même préoccupation des intérêts agricoles on la retrouve — avec en plus l'étude de plans pratiques pour les servir — dans les écrits du baron Bigot de Morogues ; dans un ouvrage dont le titre ressemble fort à celui des écrits de Villeneuve-Bargemont (3), il reprenait à son compte une série d'études provoquées par le gouvernement en 1832.

Le but avoué en était « de faire écouler au profit de l'agriculture, des bonnes mœurs et de l'ordre public, la surabondance de population manufac-

(1) Blanqui, *Histoire de l'Économie politique*, II, p. 294.

(2) Villeneuve-Bargemont, *Histoire de l'Économie politique*, II, p. 332.

(3) Du paupérisme, de la mendicité et des moyens d'en prévenir les funestes effets.

turière qui existait dans nos grandes cités (1) ».

Il est d'ailleurs un grand nombre d'hommes que Villeneuve-Bargemont eut réuni volontiers : le baron d'Haussez notamment qui rendit tant de services à la marine et au commerce sous la Restauration, Rubichon, Mgr Gerbet.

Ainsi « l'école de l'économie politique chrétienne » aurait compté non seulement des théoriciens mais des administrateurs ; en outre des relations étroites avec ceux qui, comme le Vicomte de Melun s'adonnaient spécialement à la bienfaisance aurait uni étroitement la justice et la charité ; elle aurait déjà pu prendre elle aussi pour devise « la science pour l'action ».

---

(1) Villeneuve Bargemont, *Histoire de l'Économie politique*, II, p. 357.

CHAPITRE II

Villeneuve-Bargemont et Sismondi.

Ceux qui écrivent l'histoire des doctrines économiques s'efforcent, ils le disent eux-mêmes, de concentrer toute leur « exposition sur le plus petit nombre possible de noms et d'idées, afin de les mieux mettre en lumière (1). » La logique a peut-être de ces nécessités... mais dans cette sélection faite entre des auteurs qui « se sont souvent ignorés les uns les autres » (2), et qui développent parallèlement leurs idées, une pareille méthode ne peut-elle conduire parfois à rejeter dans l'oubli, des ouvrages qui mériteraient une toute autre fortune ? Il nous semble bien ; et c'est pour cela sans doute que « la mode est aujourd'hui aux précurseurs » (3).

Il y a cinquante ans, on ignorait Sismondi : il avait repensé l'économie politique dans la solitude, et il ne se faisait pas illusion sur le résultat immédiat de ses efforts. « J'écris avec le sentiment que je ne serai pas lu ou pas bien lu... et quoiqu'on ne m'écoute pas, c'est mon devoir de crier : prenez garde. » (4) Aussi M. Aftalion intitule un paragraphe de son ouvrage sur Sismondi. « L'insuccès de ses œuvres. Leur légère influence (5) ».

A cette époque, au contraire, Villeneuve-Bargemont était lu et invoqué.

---

(1) Gide, *Histoire des Doctrines économiques*, p. 9.
(2-3) Gide, *Histoire des Doctrines économiques*, p. 9.
(4) Sismondi, *Fragments du Journal et de la correspondance*, p. 163.
(5) Aftalion, *l'Œuvre économique de Simonde de Sismondi*, p. 231.

Aujourd'hui, l'auteur des *Nouveaux Principes* est regardé comme le plus original et le plus puissant des économistes dissidents et cela est justice... Mais ranger autour de lui, Villeneuve-Bargemont, Droz et Théodore Fix un peu au hasard pour en faire à toute force ses « disciples », ceci nous paraît moins légitime.

Nous allons donc tâcher dans ce chapitre de nous faire une idée exacte de la position respective de Villeneuve-Bargemont et de Sismondi ; et comme notre propre jugement aurait trop peu de force pour être invoqué ici, nous nous appuierons sur l'opinion d'un certain nombre d'économistes : nous rapprocherons leurs témoignages, nous les opposerons même les uns aux autres, et nous arriverons ainsi à une conclusion.

Villeneuve-Bargemont a été fort peu lu à notre époque et l'aveu nous en est d'autant moins pénible que cela nous permettra de faire justice de certaines appréciations (1). M. Gide consacre à Villeneuve-Bargemont cette phrase : « Il faudrait peut-être joindre à ces auteurs (Fix, Droz, Buret que M. Gide range parmi les disciples de Sismondi), Villeneuve-Bargemont, auteur d'une *Economie politique chrétienne*, en trois volumes (2) ». C'est sur la foi de Blanqui qu'il s'exprimait ainsi.

Au contraire, quand il parle des « disciples » de

---

(1) Il est piquant de remarquer que parmi les ouvrages que nous avons lus et où il était question de Villeneuve-Bargemont, aucun ne faisait mention dans les références de l'*Histoire de l'Economie politique* de notre auteur.

(2) Gide, *Histoire des Doctrines économiques*, p. 228-229.

Sismondi, M. Aftalion estime que Blanqui en réunissant « en un groupe qu'il appelle celui des économistes sociaux, Sismondi, Droz et Villeneuve-Bargemont « a fait un rapprochement un peu superficiel, Droz est trop imbu des idées orthodoxes pour pouvoir être placé à côté de Sismondi et de Villeneuve-Bargemont.

« Il faut ranger Droz en compagnie de Blanqui lui-même, et d'autres dans un petit groupe spécial d'économistes qui tout en demeurant des adeptes de l'école libérale admettent certaines atténuations aux doctrines classiques (1). C'est tout à fait à part et fort loin d'eux qu'il faut mettre Sismondi, avec ceux qu'on peut considérer comme ses disciples immédiats, avec Villeneuve-Bargemont et Buret (2). »

Ce faisant, M. Aftalion s'inspire de Villeneuve-Bargemont lui-même. Celui-ci en effet n'a-t-il pas écrit : « J'ai cru que des observations spéciales pouvaient être utiles en donnant une nouvelle force à des écrits remarquables, mais dont l'autorité avait besoin peut-être de s'appuyer davantage sur celle des faits (3). »

Ces écrits sont pour une part ceux de Sismondi ; mais outre qu'en pareille matière, il faut faire la part de la modestie — d'ailleurs très réelle — de l'auteur, cela ne suffisait pas pour transformer Villeneuve-Bargemont en disciple de Sismondi.

---

(1) Ce groupe Villeneuve-Bargemont en parle et l'appelle l'École française, néanmoins il range Droz dans l'École de *l'économie politique chrétienne*.

(2) Aftalion, *l'Œuvre économique de Sismondi*, p. 239.

(3) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I, p. 22.

Les auteurs que nous venons de citer affirment un étroit rapport de dépendance entre Villeneuve-Bargemont et Sismondi ; ceux dont nous allons invoquer le témoignage font de notre économiste un socialiste chrétien.

« L'économie politique chrétienne de Villeneuve-Bargemont, dit M. Henry Michel, a eu aux yeux des contemporains une importance dont nous avons quelque peine à nous rendre compte. Les socialistes citent cet écrivain et s'en autorisent. Les économistes lui font une place honorable. Au reste sa polémique contre la concurrence industrielle se distingue par la vivacité dont elle est empreinte et le *socialisme chrétien fait chez lui sa première apparition* (1). »

Socialisme « extrêmement dilué », affirme M. Isambert (2), et dont « les modestes réclamations font sourire les collectivistes. Il y a cependant chez lui, non seulement un développement des idées de Sismondi, mais quelques points de contact avec les revendications de penseurs plus radicaux comme Fourier et Proudhon. Il est intéressant de constater que par lui et aussi par quelques autres écrivains de situation et de tendances analogues, les de Morogues, les de Gérando, le solidarisme a pris pied dans les salons de l'Institut (?), dans les milieux catholiques. Villeneuve-Bargemont peut être rangé comme Sismondi parmi les précurseurs de la législation ouvrière et considéré comme un ancêtre du parti solidariste catholique, dont MM. de Mun, Turmann, Fonsegrive, etc., sont les représentants actuels (3). »

(1) H. Michel, *l'Idée de l'État*, p. 263.

(2-3) Isambert, *les Idées socialistes en France*, p. 253-254,

C'est d'ailleurs bien le rôle que M. H. Michel attribue à Villeneuve-Bargemont : « Si nous le qualifions de précurseur du socialisme chrétien, c'est qu'il tâche de se distinguer des autres réformateurs de son temps et notamment des saint-simoniens... Lui-même marqua sa propre place dans l'histoire des théories sociales, lorsque après avoir loué « la nouvelle école plus morale et plus humaine » que celle de Smith qui est en train de se former en France, il convie cette école à faire un pas de plus, à « confondre et unir étroitement la science des richesses matérielles avec la science des richesses morales, à prendre pour base le grand élément civilisateur du christianisme » (1).

Le lien est même si étroit entre « Villeneuve-Bargemont et le catholicisme social que M. Rambaud estime « qu'il est impossible de songer un seul instant à le rattacher au socialisme chrétien. » Il sait gré à notre auteur de ne pas se préoccuper « de renverser de fond en comble l'édifice de la science économique tel qu'il était alors. » L'économiste lyonnais fait néanmoins une critique à la conception de l'économie politique chère à Villeneuve-Bargemont : « Nous souscrivons, dit-il, à la pensée de superposer à la science un art économique profondément imbu de charité chrétienne : mais nous craignons que la distinction entre l'un et l'autre ne soit insuffisamment entrevue par M. de Villeneuve-Bargemont (2). »

D'ailleurs, Villeneuve-Bargemont est-il coupable de

(1) H. Michel, *l'Idée de l'État*, p. 265-266.

(2) Rambaud, *Histoire des Doctrines économiques*, p. 207.

« ne pas distinguer » l'art et la science ? Il ne pensait pas sur ce point exactement comme Sismondi qui voulait que cette séparation ne soit pas faite ; mais il les rend solidaires ».

De ces témoignages accumulés, il semble ressortir que Villeneuve-Bargemont est peut-être un disciple de Sismondi ; c'est-à-dire qu'entre les idées émises dans les *Nouveaux Principes*, et celles de l'*Economie politique chrétienne*, il y a un parallélisme presque constant — et c'est avec intention que nous ne parlons de parallélisme.

Voyons maintenant ce qu'il faut penser de cette affirmation. Selon M. Calippe (1) l'attitude des catholiques « restés fidèles aux doctrines et à l'orientation sociale du catholicisme (2) », en 1830, n'est pas simplement l'effet « d'une coïncidence heureuse, mais fortuite. Au contraire ces doctrines s'imposent... tellement qu'on les retrouve plus ou moins précises et pures, plus ou moins complètes et conscientes partout où il y a des hommes soucieux de montrer en l'Eglise autre chose qu'une congrégation de boudeurs et d'émigrés. » (3)

En 1830 ces catholiques « hommes d'action » sont nombreux ; si nombreux même que M. Calippe les range en catégories : les chefs de file : Lacordaire et Montalembert ; les modérateurs : Mgr Gerbet et Foisset ; les économistes : de Coux et Villeneuve-

(1) Nous croyons devoir citer le témoignage de M. l'abbé Calippe dans le tome second de son livre *les Tendances sociales des catholiques libéraux*, à cause de la vue d'ensemble qu'on y trouve sur le mouvement de 1830.

(2) Calippe, *les Tendances sociales des catholiques libéraux*, II, p. V.

(3) Calippe, *les Tendances sociales des catholiques libéraux*, II. *Ibid.*

Bargemont ; les hommes d'œuvres : Ozanam et de Melun. Et ils ont des voisins très proches : Lamartine, Lamennais, Berryer, Gratry.

Vraiment est-ce à Sismondi « trop imbu des préjugés du XVIII^e siècle pour comprendre l'influence que le christianisme exerce sur la société (1) », qu'il faut rattacher ces disciples inattendus ?

Nous ne le croyons pas.

Villeneuve-Bargemont fait partie intégrante d'un mouvement — cette magnifique efflorescence de 1830 — qui est *autre chose et plus que la continuation de Sismondi.* Aussi bien Villeneuve-Bargemont nous affirme avec sa loyauté habituelle que ses « écrits » ne sont que la suite que ses « actes »... et justement il semble bien ne pas connaître encore Sismondi lorsqu'il est préfet ; bien plus celui qui le détourne de Smith et décide de sa vocation économique, ce n'est pas Sismondi mais Malthus (2).

Quel argument pourrait-on faire valoir encore pour transformer Villeneuve-Bargemont en un disciple de Sismondi ? Un seul : la similitude des doctrines. Or si nous montrons que sur cinq ou six chefs — et non des moindres — ces deux auteurs ne s'accordent pas, nous aurons peut-être le droit d'affirmer que Villeneuve-Bargemont n'est pas au sens rigoureux du terme un disciple de Sismondi.

1° Une première différence entre Villeneuve-Bargemont et Sismondi réside sans contredit dans leur caractère et leur situation sociale ; et elle a plus

(1) Périn, *les Doctrines économiques, depuis un siècle,* p. 93.
(2) Voir notre chapitre le Préfet.

d'importance qu'on ne pourrait le supposer à première vue, car elle se reflète très exactement non seulement sur la façon de penser et d'écrire des deux auteurs, mais aussi sur la façon diverse dont ils solutionnent les problèmes.

Il n'est pas indifférent que l'un ait été fils de proscrit, persécuté et condamné lui-même « à de successifs exils » ; emprisonné comme Toscan par les Français et comme Français comme les Toscans, Sismondi ne peut pas accepter une chaire d'économie politique qu'on lui offre ; il vit dans l'économie politique comme dans une tour d'ivoire, et ne fréquente que Mme Staël...

Villeneuve-Bargemont est un favori de la fortune ; avec un bonheur invraisemblable, il traverse des situations dangereuses, tragiques même ; et sans rien abandonner jamais de la rigueur un peu austère de ses convictions religieuses et politiques, il arrive, lui et ses frères, aux plus enviables situations.

Moins abstrait que Sismondi, l'économiste est bien chez lui le continuateur du préfet et du parlementaire ; aussi ce qui fit la fortune posthume de l'auteur des *Nouveaux Principes*, je veux dire l'absolu dans les idées, et je ne sais quel ton prophétique dans la forme lui manquent totalement. Même il écrit trop en homme du monde, et ne ménage pas assez ses lecteurs : chez lui les idées ne répondent ni au titre du livre, ni à l'intitulé du chapitre, et cela lui fait grand tort : c'est un économiste, et l'on croit que c'est un philanthrope. Plus mêlé à la vie de son temps, Villeneuve-Bargemont est aussi moins pessimiste que son prétendu maître.

(1) Rambaud, *Histoire des doctrines*, p. 199.

2° Liberté et population : le pessimisme de Sismondi va si loin qu'attristé « de certaines conséquences douloureuses de la liberté », celui-ci « désire un véritable retour au servage pour ne pas dire à l'esclavage. Il investirait le maître des droits les plus étendus sur la personne de ses subordonnés, à la condition seulement que ce maître doive en user dans un esprit de prévoyance malthusienne et de philanthropie ». Le chef d'industrie aurait le droit de permettre et d'empêcher le mariage de ses ouvriers. Ce jugement sévère est cependant exact, et Villeneuve-Bargemont ne pardonne pas à Sismondi d'avoir osé demander à la législature « qu'elle mit obstacle aux mariages des indigents »... et qu'en général, elle demandât quelque garantie à ceux qui se proposent d'élever une famille. « Nous n'admettons pas avec M. de Sismondi que l'on puisse interdire le mariage aux ouvriers et aux pauvres. Une pareille exclusion serait tout à fait contraire à la justice et à la liberté naturelle », conclut Villeneuve-Bargemont.

3° Garantie professionnelle. Le droit exorbitant qui nous ramènerait au plus rude moment de la féodalité n'était que la corrélation du devoir du manufacturier d'entretenir à ses frais — et non à ceux de la société, précise Sismondi — l'ouvrier pendant les périodes de maladie, de chômage et de vieillesse : en un mot de la « garantie professionnelle » *établie par la loi*.

« Question importante et hardie, » s'écrie Villeneuve-Bargemont, à qui il paraît « aussi imprudent qu'impraticable de faire intervenir le législateur dans la fixation des salaires... » Mais en même temps « il

exprime la conviction profonde que la société a le droit et même l'obligation de garantir l'existence des ouvriers que l'organisation actuelle de l'industrie laisse à la disposition presque despotique des entrepreneurs. » (1) M. Aftalion n'a pas tort, on le voit, de dire que sous certains aspects Sismondi « est un économiste du passé » ! Et combien Villeneuve-Bargemont fut mieux inspiré en voulant mettre à la charge de la société le devoir d'entretenir ses membres vieillis qui ont cependant droit à la vie et il est assez piquant de relever ces termes si nets chez un écrivain de la Restauration, au moment où nous essayons de faire « l'essai loyal » de l'application de la loi sur les retraites ouvrières.

4° Pessimisme : celui de Sismondi est incurable. Dans sa thèse, M. Aftalion essaie d'atténuer la fameuse phrase désespérée. « Je l'avoue après avoir indiqué où est à mes yeux le principe, où est la justice, je ne sens point la force de tracer les moyens d'exécution » (2).

C'est une « légende », dit-il, qu'a créée Blanqui... Cependant à lire les *Nouveaux Principes*, c'est bien l'impression d'ensemble qui s'en dégage. En bonne logique d'ailleurs, Sismondi devait être pessimiste ; il n'a pas en effet la claire conception de l'époque de transition qu'il a sous les yeux ; les souffrances particulièrement cruelles du prolétariat de 1830, il les attribue *uniquement aux machines*, et pour lui tout nouveau progrès industriel ne peut que causer

(1) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I, p. 287,

(2) Sismondi, *Nouveaux Principes*, II, p. 314.

du mal aux travailleurs, car ce qui augmente la puissance productive du travail est nuisible à la société. Aussi se tourne-t-il vers le passé en réclamant une impossible décentralisation de l'industrie comme en offrait le moyen âge.

Villeneuve-Bargemont a, malgré tout, confiance en l'avenir. Les grands coupables selon lui ce sont *ceux qui ont jeté dans la société les principes égoïstes de l'économie amorale.* Il ne veut pas « tirer son siècle en arrière », mais le christianiser en lui infusant l'idée de justice et de charité : les deux économistes ne sont pas d'accord sur la cause du mal.

5° L'équilibre économique. Faut-il s'étonner dès lors qu'ils ne croient pas aux mêmes remèdes ? Pour Sismondi, ramener l'industrie au métier, organiser la corporation sur ses bases anciennes, limiter la production et pousser à la consommation, voilà ce qu'il propose pour le dedans. La concurrence internationale il la combat par le libre échange (?), et voilà pour le dehors...

Villeneuve-Bargemont lui, comprend la nécessité d'une certaine centralisation industrielle, et la corporation telle qu'il l'entend ressemble fort à un syndicat. Quant à l'équilibre entre la production et la consommation Sismondi partisan de la fatalité des crises économiques veut le réaliser en combattant l'expansion économique. » Les moyens « qu'il préconise pour arrêter le développement de la production semblent aussi singuliers que le but qu'il veut. *Sismondi désire amoindrir la somme des richesses nationales, ralentir le progrès économique.* »

» On doit d'abord, affirme-t-il, éclairer l'opinion,

lui montrer les misères qu'entraîne une manufacture, une invention nouvelle. Loin de pousser à l'industrialisme, on doit réfrêner « la cupidité mercantile », *détourner les citoyens de la création de prétendues richesses.*

» Il faut ensuite, non pas étouffer l'esprit d'invention, mais du moins lui refuser tout encouragement. Il faut supprimer le brevet d'invention... Les invention diminueraient ainsi et cesseraient d'ébranler aussi souvent l'édifice industriel.

» Enfin, il convient d'opposer des obstacles aux grandes entreprises, aux concentrations de capitaux. Pour atteindre ce but, Sismondi recommande aux gouvernements de renoncer à récompenser par des titres et des dignités les manufacturiers et d'employer plutôt leur « cordons à leur faire quitter les affaires. »

Il est inutile d'insister — concluerons-nous avec M. Aftalion — sur ce que toutes ces idées présentent de chimérique et de bizarre (1). « Quant à l'opinion de Villeneuve-Bargemont, elle réside tout entière dans cette parole de Bonald qu'il place en tête de son chapitre sur l'industrie manufacturière. « Qu'on ne croit pas après ce que j'ai dit sur l'industrie, que j'en sois le détracteur et l'ennemi. Je ne suis l'ennemi de rien de ce qui contribue à l'ornement et au bien-être de la société. J'honore au contraire une sage industrie, et je m'élève seulement contre son indiscret et excessif accroissement qui trop souvent lui fait trouver en elle-même sa propre ruine (2) ».

---

(1) Aftalion, *l'Œuvre économique de Sismondi*, p. 145-146.

(2) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I, p. 307.

Seulement, Villeneuve-Bargemont comprend que le remède n'est pas aussi simple que le croyait Sismondi. Il s'agit « de changer un ordre de choses dans lequel les hommes croient juste et permis ce que la loi ne punit ou ne le défend pas », où « l'industrie riche et puissante est partout légalement en présence de l'ouvrier faible et misérable, où une population nombreuse et souffrante est à la discrétion des possesseurs de manufactures et de capitaux » (1).

Le remède selon notre auteur consistera non à réduire la « production » — ce qui est une singulière façon de la mieux « distribuer », — mais à augmenter la capacité de consommation de la masse; pour cela, il faut que les salaires augmentent de tout ce que les profits ont d'exagéré, de façon que l'ouvrier sobre et honnête, puisse mener une vie véritablement humaine ; et aussi à ne produire que les choses les plus utiles : « la *direction* donnée au travail, n'est point indifférente en économie politique, surtout en ce qui concerne le bien-être des populations ouvrières. »

C'est à tort, estime-t-il, que les fondateurs de l'école anglaise et leurs disciples ont admis en principe que l'extension indéfinie de l'industrie *sur quelques produits qu'elle s'applique* était sans danger. Villeneuve-Bargemont a lui aussi une hiérarchisation des travaux basée non pas sur leur productivité inégale, mais sur leur plus grande utilité sociale. Tout d'abord il donne la première place à l'entreprise agricole, car c'est la seule manière de placer les capitaux qui ne

(1) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I, p. 274-275.

permet pas à la mise de fonds de s'anéantir en totalité : « Tandis que la manufacture la plus productive se détruit par un événement naturel (1). »

Dans l'industrie, il donnera la première place à celle qui s'exerce sur les produits du sol national qui tiennent à une nourriture (laine, cuir), puis à celle qui exploite des matières premières indigènes « sans tenir à une nourriture » (lin, chanvre, soie), enfin à celle dont la matière est étrangère (coton).

Villeneuve-Bargemont demande que les encouragements — les « cordons », comme dit Sismondi — soient répartis dans l'ordre de ses préférences. Sur cette façon de remédier politiquement à la situation, il revient à plusieurs reprises, trouvant même un argument de plus dans la situation favorisée de l'Alsace où « les travaux du coton ont été partagés par la population agricole et où les chefs de l'industrie ont été plus paternels et plus prévoyants pour les ouvriers (2).

D'ailleurs, notre auteur, loin de vouloir créer des besoins perpétuellement renouvelés comme le souhaite Jean-Baptiste Say, est au contraire porté « à réduire et à modérer les besoins (3)... Ce n'est pas une nourriture délicate qu'ils demandent, dit-il, en parlant des ouvriers... Commencez par leur donner d'abord le nécessaire, imposez-leur la prévoyance, la tempérance... » (4)

Villeneuve-Bargemont, nous l'avons déjà dit, est

---

(1) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I, p. 310.
(2) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I, p. 329.
(3) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I, p. 149.
(4) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I. p. 158.

en outre protectioniste. Il estime que les droits de douane protègeront suffisamment l'agriculture et l'industrie nationales pour que la répartition se fasse plus équitable et permette à tous de vivre.

Nous est-il permis après tout cela de ne pas attribuer à Sismondi un disciple qui ne lui appartient pas ? Nous le croyons.

Plus confiant dans la morale, interventioniste, mais non pas féodaliste, Villeneuve-Bargemont est plus respectueux d'une saine liberté, que l'auteur des *Nouveaux Principes*. Moins pessimiste aussi, il fait crédit à l'avenir et ne combat le présent qu'avec plus de vigueur...

Même ses attaques sont si violentes qu'on a fait de lui un socialiste. Et il nous faut voir maintenant, si ce jugement est plus exact que le précédent.

CHAPITRE III

Villeneuve-Bargemont est-il socialiste ?

Ce qui a conduit certains auteurs à ranger Villeneuve-Bargemont parmi les socialistes, c'est, croyons-nous, d'abord la vivacité de sa « polémique » contre l'industrialisme et aussi peut-être sa sympathie pour Fourier.

Il peut sembler invraisemblable que le même homme qui déplore les excès auxquels conduit l'application des théories anglaises, qui se déclare partisan de la propriété, de la famille et de l'héritage se soit laissé séduire par ce « fou génial » qu'est Fourier. Cependant on s'étonnera moins quand nous dirons que Villeneuve-Bargemont voit surtout dans « la proposition de M. Fourier... une preuve de plus de l'embarras où se trouve aujourd'hui l'économie politique anglaise de se concilier avec elle-même » (1). Vous êtes partisan, de Jean-Baptiste Say, a-t-il l'air de dire, poussez ses théories à bout, vous aboutirez à Fousier...

A première vue, ce jugement paraît assez paradoxal; quoiqu'il en soit l'argument pour être spécieux, n'en est pas pour cela dénué de valeur... Mais Fourier lui-même est-il un socialiste ?

Notre hésitation montre bien qu'avant de décider de la place de notre auteur en économie politique, il faut nous attacher à analyser ce mot de socialisme dont on a tant abusé !...

---

(1) Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrét.*, I, p. 365.

Villeneuve-Bargemont dans son *Histoire de l'Economie politique* le définit « la théorie de l'organisation de la société par le travail associé à la justice, à la liberté, à la morale et à la charité universelle (1) ».

En ce sens, il est socialiste, comme on l'était en 1830 ; mais bien plus, si l'on distingue les oppositions profondes et décisives qui séparent dès cette époque les deux courants de la pensée économique, nous sommes encore forcé de ranger Villeneuve-Bargemont parmi les précurseurs socialistes entre Sismondi et Buchez.

Car ce qui distingue Smith, Ricardo — quelques arguments que celui-ci ait pu fournir au socialisme — et J-B. Say, de ceux qu'on appelle au sens large du mot les socialistes c'est d'abord :

La confusion entre le domaine de l'Economie politique pure et l'organisation sociale ; ce qui les conduit à substituer aux facteurs abstraits de la production des individus concrets ou des classes sociales.

Ensuite c'est leur façon différente de comprendre la lutte des intérêts : pour les classiques la lutte est entre les consommateurs et les producteurs ; pour les autres elle est entre les capitalistes et ceux qui n'ont en propriété que leur force-travail.

Enfin tandis que les premiers estiment en leur optimisme que l'harmonie spontanée s'établira d'elle-même et qu'il suffit de laisser faire, les autres cherchent dans une intervention légale plus ou moins énergique une conciliation artificielle.

(1) Villeneuve-Bargemont, *Histoire de l'Économie politique*, II, p. 537.

Assurément Villeneuve-Bargemont doit être classé parmi les précurseurs des socialistes si ces *caractéristiques suffisent à identifier le socialisme.*

Et à première vue on pourrait le croire puisque M. Isambert appelle régime socialiste (ou socialisme) « celui qui établit, ou cherche à établir une équitable répartition des biens matériels entre les membres de la société (1) ». A ce compte tous ceux qui font tant soit peu appel à l'Etat et ne croient pas au libéralisme, seraient socialistes : socialistes de la chaire, socialistes chrétiens, collectivistes, communistes.

Mais à vrai dire ce qui caractérise le mieux le socialisme, terme trop vague et trop large, puisqu'il englobe le communisme aussi bien que le collectivisme, n'est-ce pas la négation plus ou moins absolue de la propriété privée et le droit plus étendu aux produits du travail ; parfois même au produit intégral du travail ?

Or cela c'est le collectivisme ; et puisqu'à notre époque c'est à cette forme que semble bien en être arrivée l'évolution du socialisme qui commença par être je ne sais quelle communion mystique, nous verrons donc si Villeneuve-Bargemont fut un *socialiste collectiviste.*

De la définition qu'en donne M. Bourguin « suppression, réduction ou diffusion des revenus capitalistes par l'institution des droits collectifs sur les choses au profit de communautés, plus ou moins étendues, à côté ou à la place des droits individuels », notre

(1) Isambert, *les Idées socialistes en France*, p. 7.

auteur eût accepté une partie : réduire en la diffusant une part importante des revenus capitalistes est son vœu le plus cher ; quant à admettre des droits « au profit de certaines collectivités » il faut s'entendre.

Théoriquement il l'eût sans doute admis ; mais pour ce qui est de la constitution de ces sodalités, il eut été fort perplèxe et se serait sans doute réfugié dans le même mutisme que Sismondi, car il n'entrevoit pas la « profession organisée » de Fourier. Pour lui la propriété individuelle est « sacrée ».

Ainsi Villeneuve-Bargemont n'est pas socialiste, bien qu'il ait avec les représentants de cette tendance une analogie par son désir de réduire les « profits », d'augmenter le bien-être des travailleurs, d'organiser la profession, et de faire intervenir très souvent l'Etat dans les relations nées entre les hommes du fait de l'industrie.

Cela n'est pas du socialisme. Mais « si l'on est socialiste parce qu'on réprime la liberté du mal et que l'on protège, par la réglementation légale, les faibles contre l'injustice des plus forts, les catholiques sont des socialistes ; ils le sont aujourd'hui comme dans tous les temps à l'impulsion de l'Eglise qui ne cesse de réclamer de la puissance publique des lois protectrices des faibles (1). »

---

(1) Périn, *le Socialisme chrétien*, p. 47.

CONCLUSION

VILLENEUVE-BARGEMONT CATHOLIQUE SOCIAL

Nous avons jusqu'ici réuni autour de notre économiste la pléïade d'écrivains qu'il eût voulu voir autour de lui de son vivant ; nous avons aussi tenu à distinguer Villeneuve-Bargemont de son prétendu maître Sismondi et enfin nous avons cru pouvoir affirmer qu'il n'est pas socialiste.

Après avoir fait ainsi œuvre négative et avoir dit ce que n'est pas Villeneuve-Bargemont, il nous reste pour le situer exactement, à le rapprocher d'une école à laquelle il semble bien appartenir.

Depuis le milieu du XIX^{e} siècle on a vu apparaître en effet un certain nombre d'écoles qui cherchent dans les enseignements de la Religion et dans les directions de son chef, sinon la solution des problèmes économiques et sociaux, au moins les grandes lignes directrices d'un plan de reconstitution sociale où la morale joue un grand rôle.

Réaction contre un socialisme oublieux de son idéalisme premier et tendant de plus en plus vers un matérialisme antichrétien, crainte aussi de voir s'éloigner la masse du peuple — de « son peuple » — ; sans doute il y a un peu de cela dans l'inspiration de ce renouveau catholique. Mais il serait inexact de n'y pas voir surtout un réveil de la conscience chrétienne qui fait s'écrier à Lamennais : « le maître de l'Océan seul se tait ». La seule évocation du nom du

fougueux journaliste — qui sommait ainsi le Pape de prendre parti — à côté du nom de Le Play — synonyme de doctrine pacifique et quelque peu paternaliste, montre combien ces écoles sont diverses puisqu'elles varient « depuis le conservatisme autoritaire jusqu'à l'anarchisme le plus révolutionnaire (1). »

Conservatisme autoritaire ! voilà semble-t-il une expression qui dans la pensée de M. Gide doit viser Le Play lui-même ; et sans doute à comparer les deux économistes catholiques rencontrerons-nous plus de différences que de ressemblances.

Trois idées sont communes à Le Play et à Villeneuve-Bargemont : l'antilibéralisme, l'intervention de la morale dans les questions économiques, le rôle social dévolu à l'Eglise.

1° Tous deux sont opposés au libéralisme en ce sens qu'ils sont d'accord pour reconnaître que l' « ordre naturel » a été profondément troublé par la révolte de l'homme. Il leur semble impossible que l'intérêt personnel suffise à ramener dans l'ordre économique et religieux l'homme naturel. Celui-ci au contraire est « le vieil homme... qui doit être tué en nous pour faire place à l'homme nouveau. Il faudra faire appel à toutes les forces divines, morales et sociales pour lui faire remonter la pente sur laquelle l'égoïsme l'a fait glisser (2) ».

Mais d'accord sur le principe les deux auteurs se séparent vite sur les applications : Villeneuve-Bargemont est interventioniste, Le Play est anti-étatiste...

(1) Gide et Rist, *Histoire des Doctrines*, p. 557.
(2) Gide et Rist, *Histoire des Doctrines*, p. 558.

2° Basée sur l'application de la morale, la Réforme sociale devait logiquement faire appel à ses représentants religieux ; mais « parmi les autorités sociales, Le Play ne fait qu'une part assez mince à l'Eglise et au clergé (1) », tandis que Villeneuve-Bargemont va beaucoup plus loin dans ce sens.

Pour quelques rapprochements, que de divergences !

1° Serait-il téméraire d'affirmer que ces auteurs si distincts s'opposent même l'un à l'autre, par la marque très nette, qu'ils portent dans leur mentalité de la diversité des époques auxquelles ils vécurent ?

L'auteur de l'Economie politique chrétienne a un sentiment de confiance dans la fraternité, un optimisme social tout imbu du généreux idéalisme qu'on trouve si vivant dans tout le mouvement de 1830 — Le Play s'il « dénonce avec... véhémence... le libéralisme bourgeois » est cependant un conservateur et ses idées devaient déplaire moins que celles d'un Villeneuve-Bargemont ou d'un Sismondi, à la bourgeoisie amie du pouvoir et admiratrice de l'autorité qui commence à régner vers 1850 et qui fleurira sous le second empire.

2° Ils sont différents par l'importance diverse qu'ils accordent à la famille : nous avons vu Villeneuve-Bargemont ne pas hésiter à enlever aux pères de famille l'autorité sur les enfants chaque fois que l'influence familiale était opposée à l'instruction intellectuelle ou industrielle des jeunes apprentis.

Certes voilà qui a dû scandaliser grandement

---

(1) Gide et Rist, *Histoire des Doctrines*, p. 567.

Le Play qui n'admet l'intervention de l'Etat « que là précisément où toutes les autorités sociales font défaut, par exemple, pour imposer le repos du dimanche, » (1) et qui ne voit de salut que dans le développement des « familles souches » où l'autorité paternelle est toute-puissante jusque dans la désignation de l'héritier.

3° Le rôle de l'Etat, si important chez Villeneuve-Bargemont qui voit dans un interventionisme énergique le plus puissant facteur du mieux être social qu'il rêve, est au contraire singulièrement réduit chez Le Play. Il n'est pas exagéré de dire que sous ce rapport les deux auteurs sont aux antipodes l'un de l'autre : Le Play et ses disciples constituent parmi les écoles sociales chrétiennes celle qui est la plus proche de l'école libérale classique : « Elle a la même antipathie pour le socialisme, et la même méfiance contre l'intervention de l'Etat (2). »

Au contraire parmi les auteurs qui n'appartiennent pas au socialisme, aucun écrivain d'économie politique — pas même Sismondi — n'a poussé l'interventionisme aussi loin que Villeneuve-Bargemont.

4° L'association et la base sur laquelle elle repose, est elle aussi bien différente chez l'un et l'autre de ces catholiques sociaux. Pour Le Play, il n'y a d'association que l'association familiale basée sur l'autorité, pour Villeneuve-Bargemont, c'est l'association professionnelle basée sur le sentiment de la justice et de la fraternité qui doit remporter les

(1) Gide et Rist, *Histoire des Doctrines*, p. 561.
(2) Gide et Rist, *Histoire des Doctrines*, p. 560.

suffrages. L'un veut la paix sociale, l'autre l'équité.

Tâchons maintenant de montrer que Villeneuve-Bargemont est bien un précurseur de M. de Mun.

> « Nous croyons que l'ancienne école d'Économie politique, l'École du laissez faire et du laissez passer.. ne suffit plus à résoudre les problèmes de plus en plus complexes qui se dressent chaque jour devant nous parce qu'elle n'est que la science de la production et des richesses et qu'à côté et au dessus de ces questions d'ordre matériel il y a des questions d'ordre juridique, des questions sociales, il y a le devoir et la justice. »
>
> (Paul Deschanel, Chambre des Députés.)

M. Charles Gide, après avoir donné pour précurseurs aux catholiques sociaux proprement dits, François Huet, Buchez et Lamennais, s'étonne qu' « aucun de ces trois ancêtres » ne soit « revendiqué volontiers par le catholicisme social actuel » (1).

A vrai dire ceci n'est pas pour nous surprendre ; les ancêtres du catholicisme social et — nous ne croyons pas qu'on les répudie — sont bien plutôt Villeneuve-Bargemont et de Coux ; le premier est un légitimiste militant qui conspire contre Louis-Philippe, l'autre, un ardent républicain démocrate... et cette disparité dans leurs opinions politiques n'est pas pour nous gêner.

L'épithète de « social » n'est pas en effet — comme d'aucuns pourraient croire — restrictive de l'antique et large sens du mot « catholicisme », elle n'implique pas une façon nouvelle d'être catholique.

---

(1) Gide et Rist, *Histoire des Doctrines économiques*, p. 569.

Le catholicisme social c'est le « christianisme logique » ; c'est la suite naturelle et inévitable de l'idée d'Eglise, c'est-à-dire de l' « idée d'un lien permanent établi entre tous les hommes par la religion » et de l'idée d'une société terrestre où la volonté divine doit régir non seulement les rapports personnels des âmes avec Dieu, mais même les rapports fraternels de tous les hommes entre eux (1). »

Ni libéraux, ni socialistes, les représentants de cette doctrine sont heureux de pouvoir affirmer leur traditionnalisme ; et de fait « dans l'Evangile comme dans la Bible, dans les malédictions des prophètes contre les marchands et les accapareurs de terres, dans les paraboles de Jésus, dans les prédictions des Pères de l'Eglise,.. dans les in-folio des canonistes, et la somme de saint Thomas, innombrables sont les textes qui touchent aux questions sociales et économiques ou même qui formulent des commandements impératifs (2).

Adversaires des socialistes même lorsqu'ils les dépassent par l'énergie de leurs anathèmes contre le capitalisme et l'ordre économique présent, jamais les catholiques sociaux n'admettraient qu'il suffit pour créer la société nouvelle de changer le « milieu ». C'est à l'individu qu'ils s'adressent, non à l'individu isolé, mais bien au contraire intégré dans les trois entités sociales essentielles : la famille, la profession, la cité.

Ardemment partisan d'un interventionisme éclairé

(1) Voir Goyau, Préface au livre de M. V. De Clercq, *les Doctrines sociales catholiques en France.*

(2) Gide, *Histoire des doctrines*, p. 556.

et par dessus tout soucieux de l' « éminente dignité » de l'ouvrier qu'ils soustraient à l'implacabilité des lois économiques « fatales », ils forment un mouvement bien à eux.

Aussi, dire que Villeneuve-Bargemont est un « chrétien social » ce ne serait pas le situer assez nettement dans ce faisceau de groupes qui va du conservatisme quelque peu autoritaire de Le Play, jusqu'à la démocratie chrétienne ; c'est bien de l'école de M. de Mun que se rapproche le plus Villeneuve-Bargemont.

Cette opinion nous semble se déduire des pages qui précèdent ; aussi nous contenterons-nous de faire entre les catholiques sociaux d'aujourd'hui, et Villeneuve-Bargemont un certain temps nombre de rapprochements.

Ce qui constitue la base du catholicisme social, c'est la notion de l'objet de l'économie politique ; une fois admis ce point de départ que c'est *l'homme* et non la *richesse qu'étudie l'Economie politique* on déduit facilement les autres caractéristiques de cette doctrine.

Tout d'abord l'économie politique n'étudie pas les moyens techniques de la production, de la circulation et de la consommation, et par conséquent si elle envisage ces phénomènes, c'est au point de vue des relations humaines qui s'établissent à leur occasion.

Il y a donc une collaboration entre les intéressés et ainsi « l'économie politique se place dans un état de société au moins rudimentaire où la force brutale ne règne pas en maîtresse, où la satisfaction des besoins ne dépend pas de la mesure dans laquelle le

plus fort serait de taille à dépouiller les autres » (1). Dès lors on est vite amené à rechercher « quelle part doit être faite à l'action collective, comment cette action peut être organisée, soit par des accords volontaires, soit par l'intervention d'un pouvoir coercitif exercé au nom de l'ensemble d'un groupe social. »

Ainsi les économistes libéraux en arrivent à admettre que l'objet propre de l'économie politique n'est pas la richesse elle-même, abstraction faite des hommes qui la produisent et pour la subsistance desquels elle est produite, mais bien l'ensemble des relations humaines qui s'engagent en vue de la production, de la distribution et de la consommation des richesses.

Sans doute, il faut bien se garder de « mêler l'Ethique à l'économie politique » et M. Leroy-Beaulieu affirme que c'est bien inutile puisque « l'économie politique fait bon ménage avec la morale » en ce sens qu'elle n'a « à redouter aucun reproche de la morale impartiale (3)... » Mais cependant, si l'on admet que cette science a pour objet non les choses qui sont les supports matériels de l'activité économique, mais les hommes, seuls agents de cette activité, on ne peut prétendre régler ces relations ni même les expliquer si l'on fait abstraction de la loi morale, loi que l'homme peut enfreindre sans doute, mais qu'il ne peut détacher de ses pas et dont il ne peut étouffer la voix.

Or, la justice est autre chose qu'une inspiration

(1) Colson, *Cours d'Économie politique*. p. 17.
(2) Colson, *Cours d'Économie politique*, p. 18.
(3) Leroy-Beaulieu, *Traité d'Economie politique*, p. 78.

commune et un instinct vague : l'homme par sa raison peut la connaître ; bien plus l'Eglise gardienne de la morale peut donner sur la justice des précisions, et elle n'a pas manque de le faire.

Faut-il s'étonner dès lors que le catholicisme social a des notions spéciales sur la *propriété* dont il fait un droit « qui n'est pas un droit absolu... le plus sacré, le plus intransigeant des droits de l'homme (1) » mais un dépôt.

C'est que la *morale respectueuse de la dignité humaine* a ici à intervenir. Et si l'Eglise a de ce chef un *rôle social*, l'Etat n'en est pas moins appelé à collaborer avec les groupements libres, les *corporations* et les individus à la réalisation du bien social.

I. Notion du droit de propriété : la conception que les catholiques sociaux actuels donnent de la propriété est bien différente de celle — absolue et quelque peu étroite — que l'on trouve dans notre code civil.

Ils voient — avec la tradition catholique — dans le détenteur de la richesse « l'intendant divin chargé d'assurer à *tous* la donation providentielle » qui est le but essentiel de la propriété privée ; c'est-à-dire l'entretien et le développement de la vie de tous.

Leur conception s'oppose donc d'une part à celle de l'individualisme où l'individu, en *droit*, est maître absolu des choses, et ne relève que de lui-même dans l'usage égoïste qu'il en fait ; elle n'est pas non plus celle du socialisme qui transporte à la collectivité le droit, la liberté, l'activité qui sont le propre de l'individu et la sauvegarde de son autonomie.

---

(1) Ch. Antoine, *Semaine sociale d'Amiens*, 1907 (Compte-rendu, p. 60)

II. Une seconde caractérisque non moins nette du catholicisme social, c'est le rôle qu'il attribue à la morale dans les questions économiques ; et cela se comprend. Dès lors que l'économie politique a pour objet non les choses qui sont, nous l'avons dit, les supports matériels de l'activité économique, mais les hommes qui sont les seuls agents et qui ne peuvent agir économiquement qu'en engageant des relations les uns avec les autres, le véritable objet de cette discipline scientifique se ramène aux relations économiques entre hommes; il est logique de ne pas faire abstraction de la morale. A plus forte raison quand l'économique se double d'un art social comme chez les catholiques sociaux, ne saurait-on laisser de côté la morale, puisqu'il s'agit de régler et de diriger la conduite des hommes, ne serait-ce qu'au point de vue de la production à poursuivre.

III. « L'association » est presque au même titre, une des marques qui individualise la doctrine catholique sociale. L'importance qu'elle lui acorde est capitale: ses représentants mettent en effet l'association organisée dans la profession au rang des trois grandes collectivités naturelles avec la famille et la cité. Elle est même le point de départ d'une organisation politique nouvelle qui ferait au travail et à ses représentants une large part.

IV. Il est logique que les catholiques sociaux soient interventionistes. Pour eux la puissance publique est autorisée à intervenir chaque fois que la vie humaine est en jeu, et que ce bien par excellence qu'est la vie ne peut être gardé sans une telle intervention. Grâce à la force de coercition, dont il

dispose le pouvoir leur semble seul capable de remplir ce rôle, là où l'initative volontaire, l'effort spontané des individus et des associations libres échouerait ou serait impossible à assurer non seulement la vie des individus, mais le bien commun de la collectivité.

V. A y regarder de près les catholiques sociaux ont une notion de la loi économique qui n'est pas si en désaccord que cela avec celle que donnent les économistes libéraux d'aujourd'hui.

A coup sûr, la conception catholique sociale de la loi économique n'est pas celle d'un Jean-Bapiste Say ! Pourrait-on en effet, parler de moralité et de justice dans un ordre de faits où règne une implacable nécessité ?

Il n'y a d'intervention morale possible que là où règne la liberté. Mais dès que l'analyse permet de constater que ce qu'il est convenu d'appeler les lois économiques, n'est qu'un ensemble des lois physiques et de lois psychologiques ; ces dernières ne sont que des probabilités ou des constatations de fait qui laissent entière la question de la morale.

Ces cinq caractéristiques nous les trouvons très nettement marquées dans les écrits de Villeneuve-Bargemont :

I. La notion catholique sociale des droits de propriété ! mais n'est-ce pas justement pour travailler à la faire passer dans la pratique et pour cela seulement que Villeneuve-Bargemont a écrit tous ses livres.

Il n'eut dans toute sa vie, qu'un but : amener une meilleure répartition des richesses — rendre accessible

à tous, la donation divine, dirait M. H. Lorin — en détruisant ce qui en est l'opposition la plus redoutable : le paupérisme.

II. Quant à la morale qui oblige à respecter jusque dans les plus humbles « l'éminente dignité d'enfants de Dieu », c'est justement en son nom que Villeneuve-Bargemont combat certaines théories, c'est pour qu'on la respecte qu'il travaille comme préfet, comme député, comme économiste. C'est elle qui est la base et la caractéristique de la nouvelle économie sociale qu'il veut instaurer. « Il voudrait, dit M. Monicat, que l'Eglise appliquât d'une façon plus concrète la morale à l'économie politique. » (1) Il va donc bien plus loin que Sismondi, puisqu'il attribue un rôle social aux représentants de la morale catholique », il prévoit le moment où le chef du catholicisme formulera les conséquences économiques des principes du catholicisme (2). »

L'immoralité des classes ouvrières lui apparaît comme une des principales causes de la misère et leur moralisation comme la condition nécessaire du progrès physique lui-même, car pour notre auteur une haute valeur morale est à la fois la cause et le couronnement du progrès matériel.

Pour lui comme pour Léon XIII, la morale est un témoin invisible qui préside aux conventions, et qui ne permet pas qu'on déroge à la justice, ni à l'équité.

III. Les idées des catholiques sociaux sur l'association, nous les trouvons chez notre auteur : il n'est

---

(1-2) Monicat, *Contribution à l'étude du mouvement social chrétien*, p. 39.

pas — quoique l'on ait pu dire — partisan des corporations anciennes, il ne les regrette pas et ne songe pas davantage à les rétablir ; bien plus nous avons vu qu'il blâme leur esprit d'exclusivisme et de monopole.

A coup sûr, il n'est pas question dans Villeneuve-Bargemont de savoir si le syndicat doit posséder ou non, le mot de syndicat ne s'y trouve d'ailleurs pas... et cela ne nous surprend pas. Mais nous avons vu que l'organisation professionnelle qu'il souhaite ressemble bien plus à celui-ci qu'à la corporation et s'il laisse les associations sous la menace du code pénal, c'est, croyons-nous, par une concession qu'il fait à M. de Tournon pour sauver le reste de son projet.

IV. Quant à l'intervention légale, c'est peut-être par elle que Villeneuve-Bargemont ressemble le plus aux modernes catholiques sociaux.

Il va même plus loin qu'eux puisque dans certains cas, il va jusqu'à déposséder le père de famille de ses droits d'autorité... En tout cas, il admet l'intervention légale dans les mêmes questions que le font aujourd'hui les catholiques des « semaines sociales » : dans l'atelier, pour réglementer le travail, pour en abréger les trop longues heures, pour assurer l'hygiène et protéger les faibles. D'ailleurs, n'est-ce pas pour cela surtout qu'il contribua tant à faire voter la loi de 1841 ?

Au dehors de l'usine, il réclame que des caisses d'épargne qui joueraient un peu le rôle des retraites ouvrières soient organisées ; l'instruction littéraire et industrielle est aussi susceptible d'une meilleure

organisation et la loi forcera rigoureusement les parents à la faire donner à leurs enfants.

Il est si interventioniste que loin de laisser le sort de l'ouvrier aux mains du patron comme Sismondi le faisait par sa « garantie professionnelle », il réclame que ce soit l'Etat par ses *législateurs* et non par ses *administrateurs* trop peu indépendants qui protège l'ouvrier. Bien plus, malgré M. de Tournon, il réclame que les lois protectrices du travail ne soient pas platoniques, mais au contraire assurées dans leur application par de sérieuses pénalités.

V. Villeneuve-Bargemont ne refuse pas plus que ses disciples le titre de science à l'économie politique. Pour lui aussi il existe des lois, mais il apporte à cette reconnaissance les mêmes conditions. Certes, il admet bien que contre certaines d'entre elles, les lois physiques (telle, par exemple, la loi des rendements décroissants de la terre), sont soustraites à l'influence de la volonté humaine, mais il croit que contre les lois psychologiques qui se traduisent par des effets injustes ou immoraux, l'homme libre a le redoutable pouvoir de lutter.

Le monde économique n'est donc pas pour lui ce domaine de l' « inexorable » où Ricardo n'avait vu que des contradictions et où Bastiat ne verra que des harmonies.

La liberté est sauve ; sa reconnaissance ne gêne aucunement les lois économiques dans leur jeu (1).

---

(1) Voir E. Duthoit, *Vers l'organisation professionnelle*, p. 1-37.

***

Ainsi, Villeneuve-Bargemont s'il se révèle à certains moments comme un pessimiste, puisqu'il estime que le monde économique et social recèle plus d'un grave défaut, est aussi un optimiste puisqu'il croit pouvoir l'améliorer.

A côté de Sismondi, mais non au-dessous de lui, il a été lui aussi un précurseur.

Le préfet et le député sont chez Villeneuve-Bargemont nettement en avance sur leur temps ; quant à l'écrivain, mieux que dans l'enthousiasme puissant mais un peu tumultueux de Sismondi ; nous trouvons dans sa prose limpide et simple qui parfois se hausse à une véritable éloquence tout ce que son époque eut de secrètes souffrances, de pauvreté honteuse, de cris de révolte étouffés par la misère même qui les provoquait.

Il n'a pas, comme Ruskin, écrit certaines pages avec du sang ; mais s'il parle le plus souvent avec une belle sérénité en des phrases qui semblent une traduction anticipée des Encycliques de Léon XIII, il a aussi parfois, l'étrange préfet de la Restauration, de ces imprécations contre « la Féodalité nouvelle des patrons » qui font se soulever aujourd'hui les foules dans les grands meetings populaires.

Soucis du fonctionnaire, initiatives du parlementaire, énergiques revendications de l'économiste, tout s'éclaire en lui du feu de la charité chrétienne ; loin de vouloir comme Sismondi le retour au « métier » il veut baptiser l'industrie moderne et le machi-

nisme, il ne croit pas que « grande industrie » et « pauvreté » soient comme la face et le revers d'une même médaille.

Pour lui la question sociale n'est qu'un aspect de l'éternel problème moral : et par là il est bien « catholique social ».

Il est un des précurseurs de cette école qui, voyant dans l'économie politique amorale la grande responsable de la « misère imméritée » de la classe ouvrière, prêche une éthique sociale soucieuse d'une vie réellement humaine chez les travailleurs et respectueuse de la valeur absolue de l'âme chez tous les hommes quels qu'ils soient...

On regarde Sismondi comme le père de l'école critique ; on pourrait peut-être reconnaître en Villeneuve-Bargemont l'ancêtre du catholicisme social.

Vu : *le 6 novembre 1911.*

Le Président de la thèse,

L. BROCARD.

Vu : *Nancy, le 6 novembre 1911.*

Le Doyen,

E. BINET.

Vu et permis d'imprimer :

Nancy, le 7 novembre 1911.

Pour le Recteur de l'Académie,
le Doyen délégué,

FLOQUET.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Introduction 9
§ I. — Le milieu 10
La grande industrie 10
La doctrine. 17
L'opinion et la législation 24
§ II. — L'Homme 35
La mentalité de Villeneuve-Bargemont . . . 36
Le Préfet 44
Le Député 55
La Loi du 22 Mars 1841 55
La Loi sur le mariage des indigents . . 70
Comment il devint économiste. 77

PREMIÈRE PARTIE

La conception que Villeneuve-Bargemont se fait de l' " Économie politique "

Chapitre premier. — I. La critique de l'École anglaise. Ce qu'il faut en penser 87
Chapitre II. — La conception que Villeneuve-Bargemont se fait des rapports de l'Économie politique avec la morale et la religion 101

DEUXIÈME PARTIE

Le problème de la misère et l'évolution industrielle

Chapitre premier. — La « féodalité » industrielle. La condition physique des travailleurs 111
Chapitre II. — Les Machines. 125
Chapitre III. — Le principe de population : Villeneuve-Bargemont et Malthus. 131

TROISIÈME PARTIE

Les agents de la réforme sociale.

Pages.

CHAPITRE PREMIER. — Les idées directrices de Villeneuve-Bargemont sur le rôle de l'État. . 141

Le droit de propriété ; le Saint-Simonisme et l'action de l'État ; les impôts 144

CHAPITRE II. — I. L'action sociale de l'État. — II. La réglementation du travail, du salaire . . 155

CHAPITRE III. — L'Association 177

CHAPITRE IV. — L'Assistance. 181

CHAPITRE V. — Villeneuve-Bargemont et l'économie nationale ; la protection douanière. 193

QUATRIÈME PARTIE

La place de Villeneuve-Bargemont dans les écoles économiques

CHAPITRE PREMIER. — L'École de l'Économie politique chrétienne. 199

De Coux 201

Droz. 209

Ganilh, De Saint Chamans, De Morogues. . . 211

CHAPITRE II. — Villeneuve-Bargemont et Sismondi . 214

CHAPITRE III. — Villeneuve-Bargemont est-il socialiste ? 229

CONCLUSION

Villeneuve-Bargemont catholique social . . . 233

Paris-Lille. — Imp. A. Taffin-Lefort. 11-191.